

# **TYPOLOGIE ET EVOLUTION DE L'HABITAT RURAL DANS LE JURA ET SUR LE PLATEAU DE SUISSE OCCIDENTALE**

*Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de  
l'Université de Neuchâtel pour obtenir le grade de docteur en  
sciences humaines.*

## *Direction*

*M. Frédéric Chiffelle, professeur honoraire à l'Université de  
Neuchâtel*

## *Rapporteurs*

*M. Jean-René Trochet, professeur à l'UFR de géographie et  
d'aménagement de l'Université Paris-Sorbonne et M. Dr. Benno  
Furrer, directeur de l'Étude des Maisons rurales de Suisse*

*Daniel Glauser*

*thèse soutenue le 4 juillet 2008*

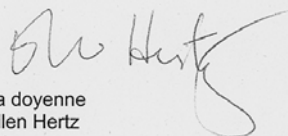
**Faculté des lettres et  
sciences humaines**

**La doyenne**  
■ Espace Louis-Agassiz 1  
■ CH-2000 Neuchâtel

## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Frédéric Chiffelle, directeur de thèse, professeur honoraire de géographie à l'Université de Neuchâtel ; M. Dr. Benno Furrer, directeur de l'Etude des maisons rurales de Suisse ; M. Jean-René Trochet, professeur à l'UFR de géographie et d'aménagement de l'Université de Paris-Sorbonne, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Daniel Glauser, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 4 juillet 2008

  
La doyenne  
Ellen Hertz

**A Claudine, mon épouse,  
pour sa patience et son soutien indéfectible**

## **Remerciements**

Sans l'engagement des cantons de Vaud et de Neuchâtel, du Fonds national suisse pour la recherche scientifique et de l'Étude des maisons rurales de Suisse dirigée par M. le Dr Benno Furrer, organe dépendant de la Société suisse des traditions populaires, cette thèse n'aurait pas pu bénéficier d'une banque de données aussi riche. Je tiens à les en remercier ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré aux travaux d'inventaire, puis à l'élaboration des publications cantonales. J'aimerais mentionner en particulier:

- L'Université de Neuchâtel et mon directeur de thèse, M. le prof. Frédéric Chiffelle, pour son aide précieuse. Il était déjà expert lors de la défense de mon mémoire de licence et a suivi l'intégralité de mon travail comme membre actif dans les commissions cantonales pour l'étude de maisons rurales vaudoises et neuchâteloises. J'aimerais encore remercier vivement M. le prof. Jean-René Trochet et M. le Dr. Benno Furrer pour leur travail d'expertise.

- Pour le canton de Neuchâtel, l'Office des monuments et des sites dirigé par M. Jaques Bujard et les collaborateurs rédactrices et rédacteurs directs de l'Étude des maisons rurales, M<sup>mes</sup> Annette Combe, Nicole Froidevaux, M. Bernard Boschung ainsi que, pour les relevés architecturaux, MM. Christian de Reynier et Patrick Jaggi. Une pensée reconnaissante s'adresse également à l'Association pour les maisons rurales du canton de Neuchâtel, présidée par M. Jean-Gustave Béguin.

- Pour le canton de Vaud, la Commission pour l'Étude des maisons rurales présidée par M. Éric Teysseire, conservateur des monuments, Christine von Büren, responsable du recensement architectural et M<sup>lle</sup> Laurette Wettstein, cheffe retraitée du Service des activités culturelles; les personnes qui ont collaboré étroitement à ce travail, MM. Jean-Daniel Rickli, Bernard Zurbuchen et Corinne Petterson, Isabelle Roland, et toutes les collaboratrices et collaborateurs aux 372 recensements réalisés.

- Mon épouse, Claudine, photographe, pour son soutien indéfectible, sa collaboration à l'établissement de nombreux recensements et la réalisation de nombreuses photographies de grande qualité.

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>Problématique et hypothèses</b> .....	<b>3</b>
<b>Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
<b>Le cadre géographique</b> .....	<b>7</b>
Le Moyen-Pays vaudois.....	9
Les Juras vaudois et neuchâtelois et leurs piémonts .....	13
<b>Le cadre historique</b> .....	<b>16</b>
Facteurs historiques et modalités du peuplement.....	16
Indicateurs toponymiques .....	21
Les voies de communication.....	24
<b>2. FACTEURS DE LOCALISATION DE L'HABITAT RURAL</b> .....	<b>29</b>
<b>Le relief</b> .....	<b>29</b>
<b>Les sols</b> .....	<b>32</b>
<b>L'eau</b> .....	<b>34</b>
<b>Le climat</b> .....	<b>35</b>
Histoire climatique.....	35
Le climat actuel.....	39
Influence du climat sur la maison .....	41
<b>3. FACTEURS EVOLUTIFS DE L'HABITAT RURAL</b> .....	<b>43</b>
Progrès et nouvelles exigences agronomiques à partir du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	43
Influence des grands domaines .....	47
Les écoles d'agriculture.....	50
Facteurs divers .....	51
<b>4. TYPOLOGIE</b> .....	<b>54</b>
<b>FORME DES COMMUNES</b> .....	<b>54</b>
Les communes du Moyen-Pays.....	55
Les communes du pied du Jura .....	57
Les communes de montagne .....	59
<b>FORMES DES GROUPEMENTS ET TYPOLOGIE DE L'HABITAT RURAL</b> .....	<b>62</b>
Les structures linéaires.....	65
Les structures rayonnantes .....	69
Les villages agglomérés .....	70
Les hameaux .....	71
L'habitat dispersé.....	72
<b>TYPLOGIE ARCHITECTURALE</b> .....	<b>75</b>
Entre bois et pierre .....	78
Les anciennes fermes .....	80
Les nouvelles variantes de fermes.....	94
Une typologie particulière liée à la production fromagère:.....	105
Les chalets d'alpage du Jura vaudois .....	105
Laiteries-fromageries des villages.....	111
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>116</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>123</b>

# 1. INTRODUCTION

La maison paysanne traduit, par son organisation et les détails de ses aménagements, la manière de vivre de ses habitants, leurs habitudes, de même que les exigences de l'exploitation agricole. Authentique révélateur social, elle constitue un témoin privilégié de la vie paysanne passée, en relatant les choix opérés sous l'influence des contraintes de la nature, de celles imposées par l'évolution historique considérée dans son sens large ainsi que par les exigences des techniques agricoles. Les documents transcrivant la vie des gens de la terre sont rares; la tradition orale ne se transmet plus aux nouvelles générations et seule la maison finit par rester. Mais petit à petit, avec un décalage temporel de quelques décennies, elle évolue elle-aussi, se modifie avec l'apparition de nouvelles manières de vivre, quand elle n'est pas entièrement et irréversiblement dénaturée. Ces recherches se présentent ainsi comme un travail de mémoire, afin de conserver les substrats d'une culture et d'une façon de vivre en symbiose avec la nature, qu'un jour ceux qui nous succéderont apprécieront certainement de redécouvrir. Vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le "progrès", surtout d'ordre technologique, a souvent fait fi du passé. L'exacerbation de l'individualisme qui en découle a engendré une négation progressive et insidieuse de l'organisation de la société traditionnelle. Seule comptait et compte encore la réussite financière ainsi que le pouvoir au détriment de valeurs fondamentales telles que le respect des autres, le partage, la responsabilité ou la reconnaissance du rôle joué par chacun dans la société. L'homme aura, dans cette course effrénée, gaspillé notamment une grande partie des ressources énergétiques fossiles de la planète plaçant son économie dans une situation toujours plus délicate. La connaissance des sociétés traditionnelles, échafaudées avec obstination par le paysan d'ici comme par l'indigène d'Amazonie ou d'ailleurs, fournira aux réflexions futures une dimension qui permettra très certainement d'ouvrir de nouvelles voies. L'avenir ne peut se construire qu'**avec** le passé et non pas contre lui, avec la nature et non pas en opposition! L'étude de la maison rurale peut contribuer à cette redécouverte.

## ***Problématique et hypothèses***

Nous avons voulu réaliser la synthèse de plusieurs aspects essentiels d'une recherche consacrée à l'architecture paysanne en relation avec le cadre de vie, la forme et l'organisation des territoires, la structure du bâti, la typologie des maisons et leur évolution, principalement depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, entre Plateau et Juras vaudois ainsi que neuchâtelois. En étudiant les influences, sur la maison rurale, de nature physique, biologique, agronomique, économique, historique, sociologique ou encore architecturale, le chercheur fait obligatoirement et constamment appel à la notion de répartition dans l'espace. La géographie représente ainsi la discipline charnière de cette recherche qui synthétise à la fois les approches naturelles et humaines. Dès que l'on aborde la notion de distribution dans l'espace, elle offre les outils d'analyse et de compréhension appropriés.

La définition de l'habitat rural ne doit pas être comprise exclusivement dans un sens architectural, analysant la maison paysanne proprement dite avec ses dépendances, en fonction de leur forme et de leur organisation intérieure. Cette notion se réfère également à l'espace habité et au mode de répartition des maisons sur le territoire; cet espace, avec le temps, l'altitude, le climat, l'organisation sociale prend diverses formes, divisées en deux catégories: habitat groupé et habitat dispersé.

L'organisation du monde rural reflète celle de la société dont elle émane: plus individualiste dans les zones d'habitat dispersé du Jura, du Jorat ou de la Haute-Broye; plus communautaire sur le Plateau avec des villages concentrés, fortement liés aux techniques de l'assolement triennal collectif jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les éléments conditionnant l'implantation de l'habitat dépendent des facteurs d'ordre naturel. Ils regroupent la topographie, l'influence du climat et son évolution au cours du temps, l'action des vents dominants, la recherche d'eau pour la consommation journalière des exploitations, le milieu forestier et la structure géologique du terrain dans lesquels l'homme prélève les matériaux nécessaires à ses bâtiments ou encore la valeur agricole des sols qui détermine les choix des cultivateurs.



Fig. 1 Carte de la région d'étude.

L'élaboration d'une typologie architecturale constitue un exercice difficile en raison de la diversité des possibilités. Il faut se garder de montrer trop de déterminisme en privilégiant par

exemple les aspects climatiques ou topographiques. Les données économiques et socioculturelles jouent également un rôle important (voir chap. 3 et 4, volet typologie des constructions).

Trois hypothèses constituent les axes de réflexion de cette recherche et l'organisent:

La **première hypothèse** se réfère à la répartition des fermes dans l'espace en relation avec l'interaction de nombreuses influences naturelles et humaines. La variation de ces influences dans le temps et dans l'espace a contribué à différencier les modes d'occupation des territoires ruraux et permet ainsi l'établissement d'une typologie d'une grande diversité.

La **deuxième hypothèse** considère la maison rurale et son évolution également comme le résultat de multiples influences naturelles et humaines. La répartition de celles-ci à la fois dans l'espace et dans le temps a contribué à différencier les maisons rurales entre elles et permet ainsi l'établissement d'une typologie fine. L'inventaire des maisons existantes ne suffit pas sans un examen approfondi s'inspirant à la fois d'une démarche historique et archéologique.

La **troisième hypothèse** s'attache à déceler, selon le jeu des influences régionales entre les types de fermes, des phénomènes d'imitation, voire, dans la mesure du possible, de mettre en évidence de véritables filiations.

## ***Methodologie***

La méthodologie utilisée pour cette recherche a débuté avec l'observation et l'inventaire exhaustif de toutes les constructions rurales conservées et s'est poursuivie en cherchant à mettre en évidence leurs diverses strates évolutives à l'aide des sources d'archives et de l'analyse archéologique. Plus on remonte le temps, plus les informations deviennent lacunaires, ceci à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout vers la fin du Moyen Age, époque pour laquelle les sources d'information demeurent encore très lacunaires. Il s'agit, placée dans un contexte géographique plus large, d'une microanalyse dont l'intérêt principal nous semble résider dans une observation détaillée et approfondie. Cette formule pourra certainement s'appliquer à d'autres régions et apportera, nous l'espérons, une pierre à l'édifice de la

connaissance du développement des maisons paysannes. Ces dernières résultent de traditions qui ne sont jamais synonymes d'immobilisme mais, bien au contraire d'une évolution par paliers.

Mes recherches personnelles ont débuté en 1979 avec la réalisation d'un mémoire de licence en géo-ethnologie à l'Université de Neuchâtel où fut présentée l'étude approfondie de deux maisons rurales de la région de Sainte-Croix. L'auteur, après divers travaux d'inventaires dans le canton de Vaud, a poursuivi à partir de 1985 des études sur l'habitat rural, pour le compte de l'Étude des maisons rurales de Suisse à Zoug, organe de la Société suisse des traditions populaires. Elles ont abouti à la publication de trois des quatre tomes vaudois de la collection *Les Maisons rurales de Suisse*, dont le dernier est sorti de presse en 2003,<sup>1</sup> et auxquels se réfère la présente thèse. Depuis 2002, l'auteur travaille à l'Office de la protection des monuments et des sites de l'Etat de Neuchâtel, collaborant avec trois autres chercheurs<sup>2</sup> à des travaux similaires pour ce canton, toujours sous l'égide de l'Étude des maisons rurales de Suisse et qui aboutira à la publication d'un ouvrage à l'horizon 2009.

Cette thèse, les trois ouvrages qui l'accompagnent et celui qui est en préparation, ont impliqué pour toutes les maisons rurales la réalisation d'inventaires systématiques dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Pour le canton de Vaud, le répertoire a consisté à établir une fiche de chaque objet accompagnée de plusieurs photos et d'une analyse sommaire de la maison, ainsi que des monographies détaillées illustrées de relevés architecturaux. Ces investigations sur le terrain ont également fait l'objet de recherches historiques, principalement par la consultation aux Archives cantonales vaudoises, des plans cadastraux anciens et des Registres de taxe des bâtiments. Les plus anciens de ces registres connus sous le nom de *Procès-verbaux de taxation des immeubles de 1837-1838* ont fourni des renseignements du plus haut intérêt, permettant de dater les bâtiments de cette époque ou d'estimer l'édification des plus anciens, de connaître le type de matériau de couverture ou encore de préciser les fonctions des éléments constitutifs de la maison (Vd IV: 14-16). Les données ont été recueillies sur des

---

<sup>1</sup> GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 1, le Jura vaudois et ses contreforts*, Les maisons rurales de Suisse, tome 1, Bâle 1989. (Abrégé Vd I, suivi de la référence aux pages)

GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 3, De La Côte à la Venoge*, tome 18, Bâle 2002. (Abrégé Vd III, suivi de la référence aux pages)

GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4, Du Gros-de-Vaud à la Broye*, tome 19, Bâle 2003. (Abrégé Vd IV, suivi de la référence aux pages)

Les références à la pagination du manuscrit neuchâtelois en préparation interviendra au moment de la mise en page définitive.

<sup>2</sup> COMBE Annette, archéologue ; FROIDEVAUX Nicole, ethnologue, BOSCHUNG Bernard, archéologue.

fiches à perforations marginales qui permettent un tri à l'aide d'aiguilles par thèmes et par mots-clé.

Dans le canton de Neuchâtel, le travail de recensement, achevé en 2006 pour les zones dites d'ancienne localité, est complété par un inventaire exhaustif de l'ensemble du patrimoine rural dispersé incluant toute la zone des montagnes. La documentation, recueillie sur un fichier informatique avec des prises de vue numériques, facilite grandement le tri des données par rapport au système évoqué précédemment. Chaque fiche comprend plusieurs volets: une présentation générale, une description du contexte topographique dans lequel est implanté le bâtiment, enfin un examen de la maison elle-même (toiture et matériau de couverture, façades en maçonnerie, ramées, matériaux d'encadrement et décors, inscriptions), ainsi qu'un examen de la répartition intérieure. Les prises de vue sont rattachées à la fiche de chaque bâtiment inventorié. De plus, elles font l'objet d'une description individuelle qui contient un commentaire et un thésaurus. Ainsi, des recherches par thème ou par mot-clé peuvent être entreprises dans chacune des rubriques évoquées, photos comprises. La mise en évidence d'un élément particulier est quasi instantanée et peut être reportée automatiquement sur toute ou partie de la carte géographique du canton de Neuchâtel. L'élaboration de cartes de répartition nécessitait, avec les anciennes méthodes, de longues heures d'un travail fastidieux, alors qu'il suffit maintenant de quelques minutes, ce qui ne limite plus l'analyse.

**Avertissement:** le vocabulaire utilisé pour désigner les différentes parties de la maison se conforme aux usages locaux. Ainsi, certains termes ont un sens différent de ceux indiqués dans les dictionnaires de français usuels (Vd III: 15-16 et Vd IV: 17). C'est le cas par exemple du terme « écurie » employé pour l'étable des bovins et non celle des chevaux, ou encore le « rural » qui se réfère à la partie économique et non pas à l'habitant de la campagne. Le terme de ferme est utilisé comme synonyme de maison rurale. Les règles typographiques se réfèrent au Guide du typographe romand.

### ***Le cadre géographique***

Ce travail prend pour cadre géographique le Moyen-Pays vaudois, ainsi que les Juras neuchâtelois et vaudois. La morphologie très diversifiée de ces régions a influencé la colonisation humaine; les paysages portent les traces de l'histoire de cette longue épopée. Les

parties basses de la Plaine ont été occupées précocement de manière toujours plus dense, dès le Néolithique, alors qu'il faut attendre l'époque burgonde, pour les zones plus élevées, en



Fig. 2 Vue satellite 1999 de la région étudiée. La chaîne du Jura et celle des Préalpes sont toujours recouvertes par les vastes forêts de résineux. Au nord de Lausanne, on remarque le massif forestier du Jorat.

direction du Jorat. L'occupation du Jura, plus tardive encore, débute vers les XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles. (fig. 1-3). La colonisation se développe ainsi au cours du temps des parties basses des territoires vers les montagnes du Jura. Les limites géographiques imposées à ce travail présentent inévitablement une part d'arbitraire en ce sens qu'elles n'incluent ni le versant jurassien français, ni le Moyen-Pays alémanique, ni le Bassin genevois. De plus, une coupe transversale à travers toute la chaîne jurassienne, suisse et française, révélerait certainement bon nombre de phénomènes comparables au niveau des formes de colonisation des territoires et de la typologie des maisons paysannes.



Fig. 3 Vue satellite du canton de Neuchâtel. On distingue bien les territoires intermédiaires du Val-de-Ruz en forme de barque et du Val-de-Travers entre les villes de Neuchâtel et de Pontarlier.

## Le Moyen-Pays vaudois

Le Moyen-Pays vaudois, appelé aussi Plateau ou Plaine (Vd III: 15 et Vd IV: 17), peut être subdivisé en deux parties: la Côte au pied du Jura vaudois, entre la frontière genevoise et Cossonay, le Gros-de-Vaud et la Broye.

La région de **La Côte à la Venoge** (Vd III: 23-34) se caractérise par une topographie de piémont fortement marquée dans sa partie basse par la culture de la vigne (fig. 4). Elle s'insère entre le lac Léman et le Jura; son paysage varié présente de subtiles nuances, sous forme de



Fig. 4 Vinzel sur La Côte vaudoise.

plaine légèrement ascendante pour une partie du district de Nyon, de coteau abrupt débouchant sur un vaste plateau supérieur au nord de Rolle et d'Aubonne (fig. 5), tandis qu'au-dessus de Morges, des paliers successifs conduisent en douceur jusqu'au pied du Jura. Cette région regroupe des entités territoriales variées entre le lac Léman et le Jura. Cinq districts la composent: Nyon, Rolle, Aubonne, Morges et, en partie, Cossonay; dans ce dernier, le cours inférieur de la Venoge forme une limite naturelle qui le coupe en laissant déborder neuf communes<sup>3</sup> sur le versant est de la vallée, au début du plateau d'Echallens.



Fig. 5 Plateau de Bière vu du sud-ouest.

<sup>3</sup> Bettens, Bournens, Boussens, Daillens, Mex, Penthaz, Pentthaz, Sullens et Vufflens-la-Ville.

Le réseau hydrographique sépare le territoire en trois zones principales, perpendiculairement au lac et à l'axe de la chaîne jurassienne:

- la région de Nyon, jusqu'à la Promenthouse et son affluent la Serine, s'apparente en grande partie à une plaine (fig. 6). La base du massif jurassien, entre 500 et 600 m d'altitude, se



Fig. 6 Plaine dans la région de Nyon.

trouve généralement à environ sept kilomètres de la rive du lac (altitude moyenne 372 m); le terrain s'élève en pente douce dans cette direction par une alternance de plateaux et de versants de petites dimensions. La contrée de Coppet, séparée de celle de Nyon par les enclaves genevoises de Céligny, obéit à cette même logique topographique, mais le versant

y est toutefois plus marqué et la frontière avec le Pays de Gex sur le cours de la Versoix scinde la région en deux et la coupe du massif du Jura;

- la côte abrupte du district de Rolle s'insère entre la Promenthouse et la vallée de l'Aubonne, au centre de l'adret qui borde le lac, de Begnins à Aubonne; elle est constituée d'un versant dominé par un important plateau supérieur entre Ballens, Bière et Gimel. Elle formait la région appelée anciennement La Côte, qui a pris aujourd'hui un sens beaucoup moins restrictif, englobant toute la région comprise entre la frontière genevoise et le district de Lausanne (Vd III: 15);

- la zone se trouvant entre l'Aubonne et la Venoge inclut les districts de Morges, de Cossonay et la partie nord-ouest de celui d'Aubonne; elle s'élève graduellement vers le Jura. La chaîne jurassienne s'éloigne du lac, cédant la place à un vaste territoire de piémont qui constitue le début du Moyen-Pays vaudois. Le versant abrupt du district de Rolle est remplacé par une topographie plus douce; une succession de coteaux habillés de vignes alternent avec des paliers cultivés en champs. Le vallon de la Morges coupe ce territoire en deux et formait, selon la signification du toponyme,<sup>4</sup> une frontière à l'époque celtique déjà. La Venoge et son affluent, le Veyron, prennent leur source au pied du Jura; ils s'écoulent d'abord en direction

<sup>4</sup> BOSSARD et CHAVAN, 1986, p. 45, son étymologie vient du Gaulois *morga*, signifiant "bord, frontière".

du nord-est avant de former un grand coude entre La Sarraz et Cossonay pour rejoindre le Léman.

La région comprise entre le **Gros-de-Vaud** et la **Broye** (Vd IV: 25-39) se caractérise par un relief moins marqué que le précédent. L'espace s'ouvre sur le Moyen-Pays à partir du district



Fig. 7 Le Gros-de-Vaud vu du Jura, avec au premier plan la plaine de l'Orbe, puis le plateau d'Echallens, le Jorat et les Alpes.

de Cossonay vers le plateau d'Echallens; des vallonnements prennent naissance ensuite et s'orientent en direction des lacs de Neuchâtel et de Morat. Un cours d'eau important, la Broye, conditionne le territoire au sud-est.

Cette région comprend les entités suivantes: la vallée de la Venoge, la plaine de l'Orbe et celle de la Broye (altitudes moyennes 440m), le massif du Jorat (alt. max. 929 m) et les versants de la vallée de la Broye (entre

450 et 800 m). On les subdivise généralement en trois parties principales:

- Le Gros-de-Vaud regroupe les espaces ouverts du plateau d'Echallens et l'est du district de Cossonay; sa limite nord-ouest atteint les bords de la plaine de l'Orbe et du lac de Neuchâtel. Aux confins nord-est de ce territoire se situent plusieurs enclaves fribourgeoises.
- Le massif du Jorat s'insère entre le Gros-de-Vaud et la Haute-Broye (fig. 7 et 8). Subissant un climat plus rigoureux en raison de son altitude, ses vastes forêts n'ont été défrichées que partiellement et plus tardivement, avec une forme de colonisation où domine la dispersion en hameaux et en fermes isolées dans ses parties élevées.



Fig. 8 Les Monts-de-Lavaux vus du Jorat

- La Broye (fig. 9) reprend un ancien cours du Rhône (Vd IV: 18) qui définit une région allongée, se découpant elle-même en quatre parties: trois le long de la rivière (la Haute-Broye, la vallée et la plaine alluviale de la Broye) ainsi que le Vully, qui sépare le lac de Neuchâtel de celui de Morat.



Fig. 9 La vallée de la Broye vue du Jorat en direction du nord-est.

Huit districts se partagent la région du Gros-de-Vaud et de la Broye: Echallens, Lausanne, Oron, Moudon, Payerne, Avenches et de manière partielle Yverdon, à cheval sur la plaine de l'Orbe, entre le Gros-de-Vaud, le pied du Jura et Cossonay, de chaque côté de la vallée de la Venoge.

## Les Juras vaudois et neuchâtelois et leurs piémonts

La chaîne jurassienne forme une sorte de croissant qui s'étire du nord-est au sud-ouest, de la région bâloise à celle de Grenoble. Les Juras vaudois et neuchâtelois se situent dans la haute



Fig. 10 La vallée de Joux vue depuis la Dent-de-Vaulion.

chaîne avec les sommets de la Dôle (1677 m), du Mont-Tendre (1679 m), du Suchet (1588 m), du Chasseron (1607 m) et du Chasseral (1607 m). La région considérée dans cette étude se caractérise par un cloisonnement des espaces à la fois transversal et horizontal.<sup>5</sup> Plusieurs entités sont définies dans la partie vaudoise par une série de failles géologiques transversales utilisées par les

grands axes de communication routière (Vd I: 16, Vd III: 40-43 et Vd IV: 43-47). Une première cassure traverse la chaîne jurassienne au-dessus de Nyon, entre Saint-Cergue et La Cure par le col de la Givrine (alt. 1228 m). La vallée de Joux, dans son bassin fermé (fig. 10), se place entre cette faille et celle formée par le décrochement Vallorbe-Pontarlier. Cette grande cassure tectonique coupe la chaîne du nord au sud en passant par le col de Jougne (alt. 1007 m), Vallorbe, la combe de la Verrière pour atteindre finalement Montricher (Vd I: 16 et Vd III: 17). La région de Sainte-Croix se trouve au nord-est et s'explique également par une

<sup>5</sup> CHIFFELLE, 1986, pp. 239-243.

troisième cassure, mais moins nette que les précédentes. A l'exception de la vallée de Joux, le Jura vaudois n'est pas constitué de districts indépendants. Le piémont est inclus dans celui de Grandson; il en est de même pour Yverdon et d'Orbe, mais ces deux derniers débordent sur le Gros-de-Vaud.

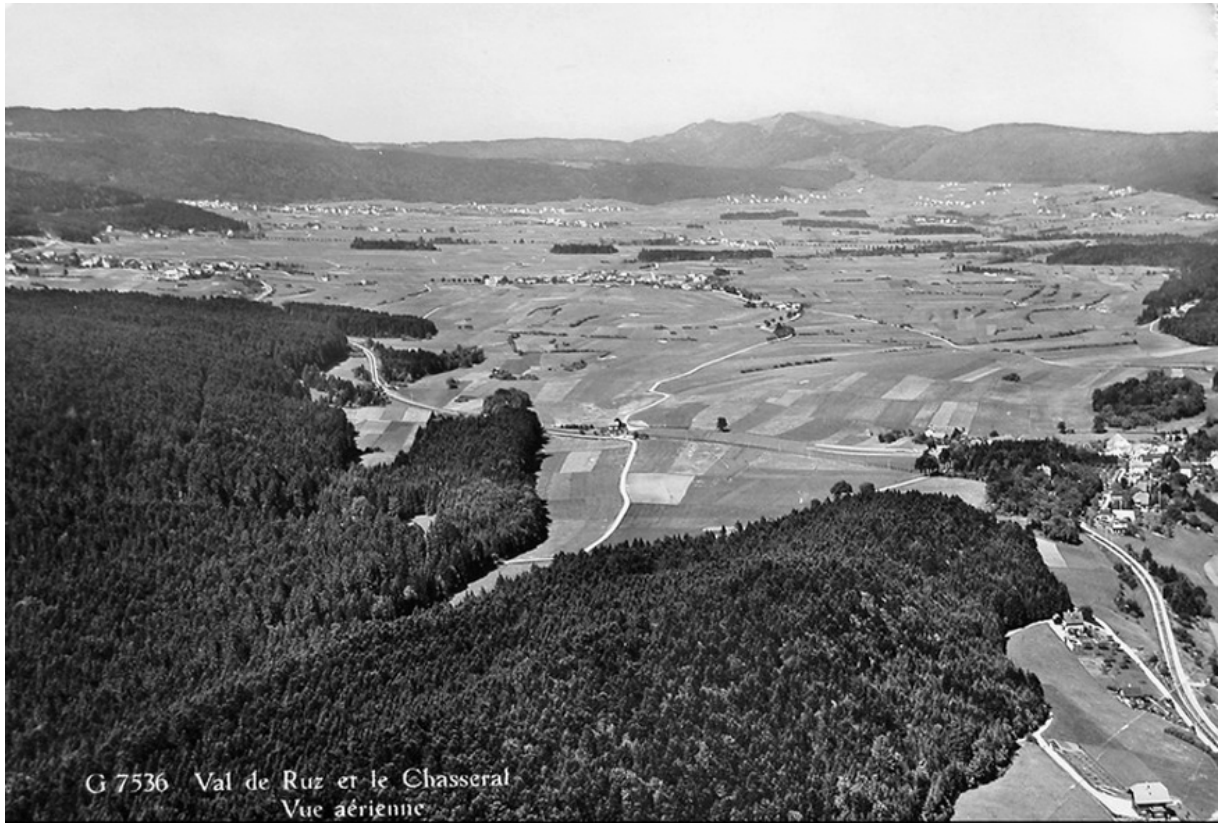


Fig. 11 Vue aérienne du bassin du Val-de-Ruz avec le Chasseral en arrière-plan, carte postale écrite en 1959.



Fig. 12 Le Val-de-Travers vu du Chapeau-de-Napoléon en direction du nord-est. On remarque au premier-plan les constructions en damier de la partie industrielle du village de Fleurier.

Le Jura neuchâtelois se caractérise par des territoires bien typés (voir fig. 3):

- un bassin en forme de barque, le Val-de-Ruz (fig. 11) ;
- un grand synclinal, le Val-de-Travers (fig. 12 et 13);
- au-dessus de ceux-ci, des vallées, des plateaux et des vallonements (ceux du Locle et de La Chaux-de-Fonds en particulier, vers 900 à 1000 m), toujours dans l'axe général du

plissement, limités au nord par la vallée du Doubs dont une partie du cours forme frontière avec la France.



Fig. 13 Le Creux-du-Van et les gorges de l'Areuse.

Les altitudes du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, entre 700 et 800 m, offrent, par rapport aux montagnes, des conditions encore relativement clémentes pour l'agriculture; ces régions ont ainsi fait l'objet d'une colonisation plus précoce attestée à l'Age du Bronze<sup>6</sup> pour le premier et dès l'Époque romaine pour le second.<sup>7</sup>

La partie nord-est du **piémont jurassien**, en faisant abstraction de la région de La Côte vaudoise dont elle forme la continuation, débute dans la région de Ballaigues et de Lignerolle. Assez large dans le district d'Orbe, elle se caractérise par une série de collines et de vallonnements qui descendent par paliers vers la plaine de l'Orbe; cette dernière dénomination recouvre l'ancien marécage asséché à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Vd IV: 41-42) s'étendant entre La Sarraz et Yverdon et qui la sépare du Gros-de-Vaud. Dans le district de Grandson, le territoire devient plus étroit (fig. 14), se resserre entre le lac de Neuchâtel et le versant de la montagne où quelques villages s'accrochent. Pour le canton de Neuchâtel, dont la limite avec celui de Vaud est concrétisée par le plissement du Mont-Aubert, le piémont jurassien reste relativement comparable. La configuration du Littoral s'élargit avec le coteau de La Béroche et la plaine alluviale de l'Areuse (fig. 15), mais elle se resserre rapidement à l'est de Colombier pour former un coteau assez abrupt sur lequel s'étend la ville de Neuchâtel. D'ailleurs, on utilise également la dénomination "La Côte" pour désigner le vignoble neuchâtelois situé entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux. La région située entre les lacs de Neuchâtel et de Biemme est une plaine de faible dimension constituée de marais



Fig. 14 Le pied du Jura vaudois dans la région de Grandson et le lac de Neuchâtel.

<sup>6</sup> *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 1, p. 74.

<sup>7</sup> BUJARD Jacques, "Au commencement de l'histoire du Val-de-Travers: Môtiers, un siècle après Paul Vouga", dans *Archéologie neuchâteloise n° 35, De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940)*, pp.33-40.



Fig. 15 Vignoble sur les rives du lac de Neuchâtel entre Bevaix et la Pointe-du-Grain.

asséchés. Sur l'ensemble de ces piémonts vaudois et neuchâtelois, la viticulture prend une place comparable à celle de La Côte vaudoise.

Le canton de Neuchâtel se subdivise en six districts: deux occupent la zone littorale (Boudry et Neuchâtel); deux

autres, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers constituent les territoires intermédiaires mentionnés précédemment, mais comprennent tous sur leurs versants une partie de montagne importante et largement colonisée sur les adrets; les deux derniers districts, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, sont formés uniquement par des communes de montagne.

## ***Le cadre historique***

### **Facteurs historiques et modalités du peuplement**

Dès le Néolithique, l'occupation du sol se densifie. Chasseur semi-nomade, l'homme se sédentarise à partir de 4000 av. J.-C. et devient un cultivateur-éleveur. Les nombreux palafittes édifés en bordure des lacs et les constructions à l'intérieur du territoire témoignent d'une occupation importante du sol au Néolithique et à l'Age du Bronze déjà. Les fouilles archéologiques et les analyses dendrochronologiques ont révélé des villages déjà densifiés avec des structures en épi. A l'époque de la Tène (env. -450 à la naissance du Christ), les constructions en rase campagne sont délaissées au profit des sites de hauteur, probablement pour des raisons de sécurité et de prestige.

Le début du haut Moyen Age, avec la période des invasions, semble marquer un recul de la colonisation au profit de la forêt et coïncide avec une phase de refroidissement climatique. Au X<sup>e</sup> siècle, les Huns et les Sarrasins sèment encore le trouble dans toute l'Europe. Au XI<sup>e</sup>

siècle, les territoires sont morcelés entre de nombreuses seigneuries qui constituent l'ébauche d'une réorganisation du territoire.

Du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le climat se réchauffe et contribue à l'avènement d'une période de prospérité. Les échanges se développent avec pour conséquence la création de nombreuses villes neuves qui contrôlent, captent et tirent bénéfice du trafic. Il faut souligner l'importance de ces échanges entre l'Italie, les foires de Champagne et les villes du Nord de l'Europe. Fondée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la Ligue des cantons suisses se construit autour de l'axe routier du Gothard. Dans le Pays de Vaud, la croissance démographique est révélée par l'augmentation du nombre de paroisses qui quadruplent entre l'Aubonne et le lac de Neuchâtel.<sup>8</sup>

La période d'essor économique prend fin au XIV<sup>e</sup> siècle. Le climat se modifie avec un refroidissement marqué connu sous le nom de «Petit âge glaciaire», qui durera jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle; la Guerre de Cent Ans entraîne la ruine des foires de Champagne et celle du trafic avec l'Italie; la peste apparaît à Gênes en 1347, se répand en Europe où elle décime les populations par vagues successives, restant active jusqu'en 1640. De plus, les axes principaux de communication se déplacent: les voies maritimes se développent grâce aux progrès de la navigation; plus sûres et plus économiques, elles concurrencent durement les voies terrestres. Enfin, l'aménagement du Saint-Gothard à l'usage du trafic international au début du XIII<sup>e</sup> siècle et son essor, à l'origine de la Suisse primitive, canalise une bonne partie de la circulation restante. La position de la Maison de Savoie, construite autour de cet axe routier, se trouve affaiblie, ce qui excite les convoitises de ses voisins, provoque les guerres de Bourgogne (1474-1476) et la conquête d'une partie du Pays de Vaud par les Confédérés bernois et fribourgeois (Grandson, Orbe, Echallens). Cette conquête sera achevée soixante ans plus tard par une annexion totale.

Le territoire neuchâtelois, à l'écart des grands courants du trafic, connaît une histoire plus paisible, soumise toutefois aux rivalités entre les comtes de Neuchâtel et les seigneurs de Valangin. Le territoire des comtes de Neuchâtel incluait la zone littorale, le Val-de-Travers et la vallée de La Brévine. La seigneurie de Valangin possédait quant à elle le Val-de-Ruz, la région de La Chaux-de-Fonds et du Locle avec Les Brenets et la vallée de La Sagne. Ces deux

---

<sup>8</sup> *Encyclopédie vaudoise*, IV, p. 49.



Hochberg, seule héritière du comte de Neuchâtel.<sup>10</sup> A partir de 1707, la principauté revient au roi de Prusse qui la place sous l'autorité d'un gouverneur et la laisse jouir d'une grande autonomie.<sup>11</sup> Il s'en suit une longue période de stabilité, également favorable au développement de l'économie. Cette domination dure jusqu'en 1848, avec une interruption entre 1806 et 1813 à l'époque napoléonienne, sous l'autorité du maréchal Berthier.

La Révocation de l'Édit de Nantes en 1685 entraîne un exode massif de réfugiés protestants du centre et du sud de la France, notamment en direction de nos régions. Issus en majorité du commerce et de l'artisanat, une grande partie d'entre eux poursuit sa route vers le nord. Ceux qui restent sont à l'origine de la création de nombreuses entreprises et apportent des nouvelles activités comme la dentelle et l'horlogerie à Genève, qui se développent également dans l'ensemble de l'arc jurassien considéré dans cette étude, et en particulier en montagne, dans les fermes des paysans horlogers.

La situation économique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle peut être considérée comme relativement bonne, surtout si on la compare à celle des pays voisins. Les idées révolutionnaires rencontrent un écho favorable dans les villes surtout, les campagnes vaudoises restant fidèles à Berne; on prend même les armes aux Ormonts et à Sainte-Croix pour défendre l'ancien régime.<sup>12</sup> Le mouvement issu de la Révolution s'avère toutefois irréversible et de nouvelles institutions politiques naissent progressivement. Les vestiges de l'organisation héritée du système féodal sont abandonnés. Les cantons et les communes jouissent d'une liberté qui favorise, en conjonction avec d'autres facteurs, le développement agricole. A juste titre, la période 1800 à 1850 est considérée dans le Moyen-Pays vaudois comme celle de l'âge d'or de l'agriculture avec une augmentation des revenus qui permet aux paysans d'investir dans la pierre. Rares sont les maisons rurales qui n'ont pas été transformées ou reconstruites à cette époque.

Le **développement industriel** ne s'affirme en Plaine vaudoise que depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle; il a pour origine les produits de la terre: lait, farine, tabac et raisin. La région de Vevey devient un lieu important de villégiature où les idées nouvelles circulent, y stimulant l'esprit

---

<sup>10</sup> *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, p. 22.

<sup>11</sup> *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 2, pp. 56-65.

<sup>12</sup> Voir à ce propos LAFONTANT Chantal, *La résistance à la révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Bibliothèque historique vaudoise n° 96, Lausanne 1989.

d'entreprise. Dans le Jura, au contraire, l'industrie se développe à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la dentelle, puis l'horlogerie à la vallée de Joux comme dans les montagnes neuchâteloises alors que la région de Sainte-Croix se concentre progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle sur la fabrication des boîtes à musique. Ces développements ont une influence directe sur l'architecture rurale; celle-ci s'adapte à un système de production particulier avec l'aménagement d'ateliers à domicile qui subsistent encore dans plusieurs fermes.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est celui du progrès des techniques et de l'agriculture (Vd III: 101-121 et Vd IV: 105-124), amorcé au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'introduction des premiers engrais et, surtout celle des fourrages artificiels (trèfle, esparcette, luzerne) se traduit par une volonté de protéger les nouvelles cultures intensives contre la dent du bétail. Elle conduit les agriculteurs novateurs à clôturer leurs parcelles de haies vives, entraînant la disparition de l'assolement triennal communautaire, avec la jachère et la vaine pâture. La production d'engrais évolue, aussi bien en quantité qu'en qualité. L'amélioration des races bovines a pour conséquence la généralisation de la fabrication du fromage en Plaine. La formation se développe dans des écoles d'agriculture, d'abord privées, puis cantonales (ces aspects sont repris dans le chapitre 3). Dès 1873, liée à la mise en place du réseau ferroviaire qui favorise la diffusion des produits, une crise économique grave sévit dans le monde agricole européen. Elle dure jusqu'aux alentours de 1890.

Une nouvelle période de prospérité revient à partir de 1890 jusqu'au début de la première guerre mondiale. Les industries alimentaires développent des marchés porteurs (lait en poudre, chocolat, lait condensé), la production fromagère poursuit son expansion. Les industries se concentrent près des villes et occupent de nombreux ouvriers, qui représentent de nouveaux consommateurs pour l'agriculture.

La première guerre mondiale provoque la mise en place d'une politique agricole protectionniste. Les paysans doivent opérer une reconversion et produire plus de céréales pour répondre aux besoins alimentaires du pays. La seconde guerre mondiale renforce ces mesures qui resteront en vigueur jusqu'à la chute des régimes communistes à la fin des années 1980. Depuis, le rapprochement avec l'Europe et la signature des accords du GATT en 1993 entraîne une nouvelle crise qui n'est pas sans rappeler celle que le monde paysan avait vécu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Indicateurs toponymiques

La science toponymique (Vd I: 25; Vd III: 18-19 et Vd IV: 20-22 et cartes sur les dernières pages de garde) éclaire non seulement sur le sens des noms de lieux, mais aussi sur l'époque de leur introduction, apportant ainsi de précieuses indications à propos de l'histoire du peuplement des diverses régions. Une certaine prudence reste toutefois de mise, l'introduction d'un nom ne coïncidant pas toujours avec les traces de colonisation mises en évidence par l'archéologie. Le Glossaire des patois de la Suisse romande à Neuchâtel nous a fourni de nombreuses indications.<sup>13</sup>

Les noms se terminant en -on et -don comme Moudon, Nyon, Yverdon, Grandson, Chamblon, sont des composés dont le deuxième élément vient du gaulois «dunum»: colline ou endroit fortifié. Le nom du village de Baulmes dérive probablement du mot celtique «balma» désignant un abri sous roche, une caverne ou une roche en saillie et se réfère certainement au site préhistorique découvert sous la falaise derrière la cure du village; ce site constitue une référence éponyme avec une séquence chronologique ininterrompue depuis la fin de la glaciation, du Mésolithique jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Un examen sommaire, établi à partir des noms des communes de la région de La Côte, entre Genève et Lausanne, indique une origine presque exclusivement gallo-romaine dans le district de Nyon et une partie de celui de Rolle. Il en est de même dans les vallées de l'Orbe, les bords du lac de Neuchâtel, la vallée et la plaine de la Broye. Les terminaisons caractéristiques de cette époque en -ier, -iez et leur variante francisée en -y dérivent de noms en -iacum, celles en -ay de -acum et en -ins de -ianum; elles sont nombreuses précédées du nom d'une personne, (par exemple Lussy venant du patronyme latin Luscius). Les Romains fondèrent dans la région de Nyon une grande colonie (45-44 av. J.-C.), la «Colonia Julia Equestris», avec une ville établie sur un site préexistant, «Noviodonum». Les toponymes d'origine gallo-romaine se retrouvent dans la région de Morges et le district de Cossonay, mais dans une faible proportion et mélangés aux autres. Il convient de rappeler que la colonisation romaine a touché surtout les parties basses du territoire - les plus favorables à la culture - et s'est donc faite par le biais de grands domaines dispersés: les «villae», à l'écart des villages indigènes.

---

<sup>13</sup> M. Wulf Müller, directeur, M<sup>me</sup> Bernadette Gross et M. Hervé Chevalley que nous tenons à remercier.

Dans la Basse-Broye, Avenches, capitale de l'Helvétie romaine, constitue alors le centre névralgique du pays sur lequel le réseau routier converge. Au pied du Jura, la colonisation ancienne est attestée par les nombreux habitats découverts sur les rives du lac à partir du Néolithique. L'origine gallo-romaine se retrouve dans les toponymes des villages de Gorgier, Boudry, Colombier, Cressier ou Cortaillod issu de *cor*, cour, endroit clos qui devient synonyme de villa aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles.<sup>14</sup>

Au Val-de-Ruz, territoire de transition entre le bas et la montagne, l'époque gallo-romaine se signale par la présence d'une dizaine de grands domaines, peut-être des *villae*, qui attestent du développement de l'agriculture et de l'élevage dans la vallée. Ils sont situés à Saules, Savagnier, Villiers, Chézard, Cernier, Fontaines, Boudevilliers, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane. Plusieurs terminaisons en -ier sont en relation avec des observations archéologiques.<sup>15</sup>

Les noms du haut Moyen Age, caractérisés par la terminaison -ens (V<sup>e</sup>/VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles), affluent dans le Gros-de-Vaud et se retrouvent dans une proportion moindre sur les districts de Cossonay et de Morges. Plus à l'est, la terminaison -ens se rencontre surtout à l'ouest de la ville de Neuchâtel.<sup>16</sup> L'attribution fréquente de cette terminaison aux Burgondes demeure hypothétique, le suffixe -ingos et -ingas ayant dû «rester productif en bouche romane bien après la chute du premier royaume burgonde».<sup>17</sup> Les peuplades burgondes paraissent avoir commencé une longue migration à travers la Pologne et l'Allemagne, dès la fin du Néolithique; les Romains les ont finalement contraintes à s'établir dans le bassin du Rhône après la défaite de Worms (443).

Le christianisme se répand dans nos régions à partir du IV<sup>e</sup> siècle et constitue la seule force unificatrice de la société après la chute de l'Empire romain (476). Plusieurs noms ont pour origine celui d'un saint, par exemple Saint-Livres qui est issu du pape Libère (IV<sup>e</sup> siècle), Saint-Saphorin, de Symphorien, premier évêque martyr d'Autun, Saint-Prex de l'évêque de Lausanne Protasius (VII<sup>e</sup> siècle), Saint-Oyens d'un abbé de Saint-Claude, ou Saint-Barthélémy, Saint-Martin au Val-de-Ruz, etc... L'épithète «dom» a le même sens, comme

---

<sup>14</sup> BOSSARD et CHAVAN, 1986, P. 210.

<sup>15</sup> MIÉVILLE Hervé, *Paysages découverts II*, 1993, pp. 173-189.

<sup>16</sup> MIÉVILLE Hervé, *Paysages découverts II*, 1993, p. 178.

<sup>17</sup> SCHÜLE Ernest, Actes du colloque de dialectologie franco-provençale, p. 40-47, Neuchâtel, 1969.

Dommartin, Dompierre, Donneloye, Donatyre, Démoret ou Dombresson; dans Montpreveyres, on retrouve la référence à un prêtre, comme à Champréveyres.

Villars entre dans la composition de plusieurs noms (Villars-sous-Yens, Villars-Lussery, Villars-le-Grand, Villars-le-Terroir, Villars-Bramard, etc. ); il vient du bas-latin «villaris» signifiant «qui appartient au domaine», et remonte à l'époque mérovingienne (VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles). Chavannes dérive du nom gaulois «capanna», soit cabane ou hutte, qui devient ensuite un toponyme et peut entrer dans des composés. On trouve ces derniers dans le district de Nyon, la partie supérieure du cercle de Coppet, occupée jadis par des bois (Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-sur-Moudon, Chavannes-le-Chêne); dans cette même région, Bogis-Bossey rappelle le buis.

D'autres noms tirent leur origine de particularités locales: Aubonne serait d'origine préhistorique et signifierait une rivière blanche, à cause des eaux tumultueuses qui s'écoulent dans son vallon; Clarmont, d'une couleur claire ou endroit ensoleillé, se réfère peut-être au grand coteau viticole qui s'allonge à l'arrière du village; Essertines-sur-Rolle, Essertes-sur-Oron, Essert-Pittet ou Essertines-sur-Yverdon viennent du bas-latin «exsartum», des défrichements opérés en communauté; Ferreyres, où plusieurs fours ont été fouillés dans la forêt des Bellaires, évoque l'industrie du fer; Gollion, d'une étymologie germanique «gullja», signale une mare, francisée en «gouille». La Rogivue signale une rivière à l'eau rougie par un acide produit par les marais situés à sa source et Malapalud des marécages (du latin «palus, paludis»). Les cultures semblent également jouer un rôle; par exemple Orges d'«hordeum», l'orge ou Lignerolle avec la culture du lin «linum» en latin, comme Lignièrès aux confins du canton de Neuchâtel. Sur le versant du Jura, quelques noms de communes évoquent la forêt avec Le Vaud qui vient de «Wald», forêt en allemand; le canton de Vaud se rattache à la même étymologie. La Rippe aurait selon certains auteurs une origine burgonde «hrispa» provenant d'un nom commun (appellatif) qui signale un terrain en forte pente, recouvert de broussailles ou de taillis. Ailleurs, la forêt se retrouve dans de nombreuses appellations, comme: Bioley du gaulois «betulla» signalant des bouleaux; Chanéaz du gaulois «cassanus» soit chênaie; Fey, comme Faoug, de «fagum», hêtre; Peney indiquant une forêt de pins ou éventuellement de sapins; Neyruz de «nucarius», noyer; Rovray et Rueyres du bas-latin «robores», chêne rouge; Chardonney, un endroit ayant beaucoup de chardons. La rudesse du climat joue également un rôle avec Froideville. D'autres éléments comme: l'eau se retrouve dans le nom de Fontaines de «fontanna» signifiant source; Croy de «crux», «cruces», endroit où deux chemins se croisent; Vugelles de «vallicella», petite vallée. Le village de L'Isle est construit sur le cours aménagé de la Venoge qui alimentait auparavant un vaste marécage. Le

contrôle des passages influence également le nom de quelques communes; La Sarraz viendrait du latin «serrare» signifiant endroit fermé, idéal pour y construire une fortification, qui fut réalisée avant 1049 par la Maison de Grandson (Vd III: 58).

L'introduction de l'article précédant le nom de lieu ne se retrouve qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Ces noms foisonnent dans les zones de colonisation de cette époque comme la chaîne jurassienne (Le Locle, La Brévine, La Sagne, L'Auberson, La Chaux, Le Sentier, Le Lieu, L'Abbaye, etc.). Les noms de personnes associés aux préfixes «Chez» ou «Vers Chez» sont d'origine plus récente et correspondent à une ultime phase de colonisation s'achevant au XVII<sup>e</sup>, voire même au XVIII<sup>e</sup> siècles.

## Les voies de communication

Les voies de communication répondent à deux besoins fondamentaux: assurer les échanges, puis, avec l'extension des situations conflictuelles, connues dès l'époque romaine, permettre un déplacement rapide des armées. Les grandes routes peuvent, soit générer un établissement humain par un défrichement dans leurs alentours immédiats, soit être attirées par des points de colonisation qui ont pris de l'importance au cours du temps. Contrairement à aujourd'hui, la proximité d'une route était considérée jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle comme un facteur essentiel dans le choix d'un emplacement à bâtir (Vd III: 41). Le réseau se hiérarchise en trois niveaux: le premier, voies à grandes distances, comparables à nos routes nationales actuelles; le deuxième, routes qui relient entre elles les localités; le troisième concerne les chemins communaux qui mettent le village en relation avec son finage (Vd I: 38-41, Vd III: 40-47 et Vd IV: 43-49).

Le **réseau principal** traversant les régions étudiées utilise deux grands axes qui déterminent l'ossature générale: le premier longe les Alpes depuis la Méditerranée en suivant la vallée du Rhône et le Moyen-Pays suisse; le second utilisable uniquement durant la belle saison, traverse la chaîne alpine par le col du Grand-Saint-Bernard, puis les montagnes du Jura avec celui de Jougne vers Pontarlier et Besançon. La Broye joue un rôle essentiel comme axe de passage à partir du bassin lémanique en direction d'Avenches, capitale de l'Helvétie romaine. Rappelons que la toponymie indique sur toute la longueur de la vallée une origine des principaux noms de lieux antérieure à l'époque romaine: la Broye, Oron, Moudon, Avenches

sont celtiques (derniers siècles av. J.-C.).

Le réseau principal connaîtra au cours du temps une importance qui varie en fonction de l'évolution politique et de la variation des flux commerciaux. A l'époque romaine, les routes se développent de manière unifiée sans contrainte particulière. Les passages à travers le Jura se limitent aux endroits où la topographie est la plus favorable, en utilisant les systèmes de failles (Vd I: 16-17) déterminés par la tectonique des plaques (mouvements de l'écorce terrestre) qui perturbent transversalement le Jura. C'est le passage de Jougne qui concentre le gros du trafic, celui par le col de la Givrine depuis Nyon et par le Val-de-Travers entre Colombier et Pontarlier étant secondaires.

La première partie du Moyen Age fut une période troublée, caractérisée par un refroidissement climatique et un repli de la colonisation, ayant pour corollaire une extension de la forêt. Le réseau routier ne semble pas connaître alors de développement particulier. Il faut attendre le XII<sup>e</sup> siècle pour retrouver une embellie économique qui durera jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle: le trafic sud-nord se développe à nouveau à partir de l'Italie vers les foires de Champagne et les Flandres, réactivant le rôle de carrefour joué précédemment par notre région.

La fin du Moyen Age, marquée par une sérieuse récession, voit s'opérer un changement fondamental. De plus, la route du Gothard concurrence fortement celle du Grand-Saint-Bernard par le col de Jougne et marque pour la Savoie et le Pays de Vaud le début d'un long déclin. L'affaiblissement de l'axe nord-sud ouvre la voie à l'extension bernoise vers l'ouest qui se concrétise par l'annexion du Pays de Vaud en 1536. Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on utilise le réseau médiéval en lui apportant quelques améliorations. Il faut attendre 1698 pour que se mette en place une nouvelle politique routière, rendue nécessaire par l'utilisation de chars plus performants et plus lourds, dits «d'Allemagne».<sup>18</sup> Auparavant les transports s'effectuaient en bonne partie à dos de mulet. La route de transit de Payerne à Morges par le Gros-de-Vaud est encore qualifiée de «grand chemin des mulets» sur une carte de 1698.<sup>19</sup> Moudon devient le nœud routier du canton avec la jonction du tracé d'Yverdon à Jougne. LL. EE.<sup>20</sup> évitent de développer les routes qui, de Morges ou d'Aubonne tendent vers Cossonay et

<sup>18</sup> *Paysages découverts* 1993, p. 117.

<sup>19</sup> *Paysages découverts* 1993, pp. 113-146.

<sup>20</sup> LL. EE.: abréviation désignant Leurs Excellences de Berne.

Orbe, pour ne pas favoriser l'axe concurrent par la rive nord du lac de Neuchâtel qui contourne Berne. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les chemins qui traversent le Jorat restent d'importance secondaire; choisis comme itinéraire principal, ils sont alors débarrassés du banditisme qui les gangrène.

La fin de la domination bernoise dans le canton de Vaud et celle du "régime prussien" à Neuchâtel, la période de la Révolution avec la Restauration qui la suit, et finalement l'accès à l'indépendance vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle permettent d'entreprendre une restructuration et une amélioration des voies de communication. Le réseau routier est au centre des préoccupations jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui bouleversera les priorités. De nombreuses corrections sont mises en chantier au XX<sup>e</sup> siècle avec des évitements et la création de nouveaux tracés rectilignes qui se substituent au réseau rayonnant local. Par exemple, la route Lausanne-Yverdon traversait Vuarrens, avant l'aménagement d'un contournement par l'ouest en 1964, justifié par le développement du trafic automobile qui commence alors à être perçu comme une nuisance. A partir du deuxième quart du XX<sup>e</sup> siècle, le développement des transports individuels avec l'automobile entraînera des transformations de plus en plus importantes pour aboutir à la mise en place des autoroutes, dont le réseau, aujourd'hui presque achevé, reprend en gros les anciens tracés romains.

Comme pour le Léman, la **navigation** sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat a joué un

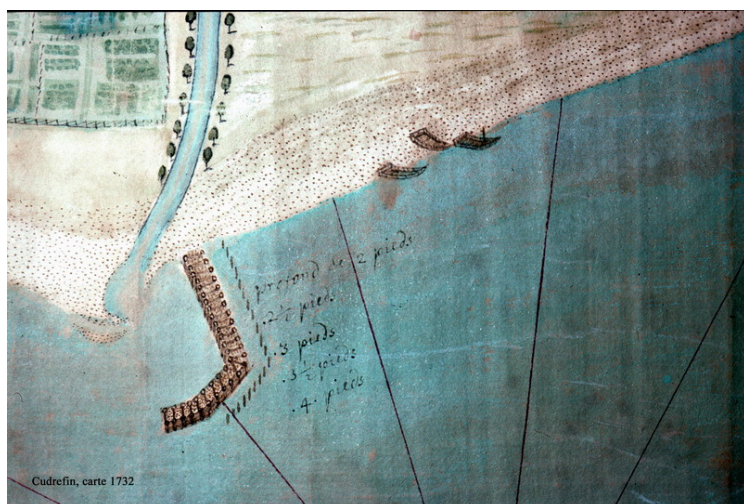


Fig. 17 Port de Cudrefin représenté sur une carte de 1738 avec une digue de protection et trois barques échouées.

rôle essentiel jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Eric Vion remarque avec pertinence que l'«on ne doit pas considérer les voies lacustres comme un complément de la route», mais comme «de véritables maillons des itinéraires» (fig. 17).<sup>21</sup> Yverdon, comme Villeneuve ou La Neuveville, commandent chacune la tête d'un lac, à un point de

rupture de charge du trafic. (Vd I: 39, Vd III: 46-47 et Vd IV: 48-49 et 55). La ville de

<sup>21</sup> *Paysages découverts* 1989, p. 91.

Morges exerce une fonction similaire, mais concentre le plus important volume de marchandises en transit, étant placée au croisement des itinéraires venant d'Italie et celui longeant les Alpes depuis Genève.

La prolongation du vaste plan d'eau formé par les trois lacs subjurassiens (Neuchâtel, Bienne et Morat) avec un canal navigable les reliant au Léman est une préoccupation ancienne. Cette dernière est concrétisée partiellement au XVII<sup>e</sup> siècle par des investisseurs d'origine hollandaise surtout, qui caressaient le projet de créer une voie navigable intérieure, traversant l'Europe de Marseille aux Pays-Bas, pour éviter le passage de Gibraltar et les nombreux pirates qui écumaient alors les mers.<sup>22</sup>

Les transports lacustres ont joué un rôle clef jusqu'à la modernisation du réseau routier au



Fig. 18 Route partant de Peseux et rejoignant Le Locle selon la carte dite "de Merveilleux" (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle).

XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'avènement du chemin de fer dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les améliorations apportées au réseau routier concurrencèrent les transports par bateau, trop lents, et les menèrent progressivement à la ruine.

Le **réseau routier secondaire** est aménagé en fonction de l'extension de la colonisation. Les Montagnes neuchâtelaises forment un exemple intéressant: le réseau se limite aux voies principales jusqu'au milieu du Moyen Age. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les routes secondaires se développent de manière

<sup>22</sup> PELET, 1946, pp. 53-55.

significative avec la colonisation des montagnes. En plus des deux itinéraires existants sur le Val-de-Ruz par Valangin et par le Val-de-Travers, une nouvelle route traverse le Jura, partant de Peseux et allant sur Coffrane, La Sagne, Le Locle puis Les Brenets sur les bords du Doubs (fig. 18). Elle n'est aujourd'hui plus utilisée mais son tracé demeure en grande partie visible. Les chemins se développent longitudinalement en suivant l'axe des vallées, desservant les maisons dispersées et les hameaux qui constituent souvent l'amorce de groupements plus importants.

Le **réseau routier tertiaire** se compose des chemins communaux qui relient le village à son finage. La topographie conditionne leur forme. Dans les espaces ouverts comme les plaines, le réseau rayonne vers les champs, les prés et les bois. En revanche, il devient orthogonal avec les territoires de piémont ou ceux insérés dans des vallées ou des vallons. Sur les versants du Jura par exemple, le village se trouve au centre névralgique des déplacements, entre les champs situés au-dessous, les prés au-dessus, la forêt sur le versant et les estivages qui couronnent le sommet de la montagne. Pour les paysans, cet axe vertical conditionne l'essentiel de leurs déplacements.

Les **voies ferrées** (Vd III: 45-46, Vd IV: 47-48) mises en place à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, doublent en quelque sorte le réseau routier et le supplantent dans un premier temps. Elles favorisent le commerce et permettent d'exporter les productions industrielles du pays. En revanche, les produits agricoles étrangers concurrencent fortement la production indigène qui connaît une crise grave dans le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle avec une incidence sur la construction des maisons paysannes qui est fortement freinée. Fort heureusement, le développement des régions industrielles et des villes provoque une augmentation de la demande en produits alimentaires qui offre des nouveaux débouchés à l'agriculture. Dans la région lausannoise par exemple, ce fait se concrétise par la création d'un réseau à voie étroite concentré sur la capitale: le Lausanne-Echallens-Bercher (1874) qui dessert le plateau d'Echallens et le tram Lausanne-Moudon inauguré en 1902.

## 2. FACTEURS DE LOCALISATION DE L'HABITAT RURAL

Les contraintes naturelles imposées par le relief, l'altitude, les sols, l'hydrographie ou le climat conditionnent fortement le choix des établissements humains. Les chaînes de montagnes, les vallées et les vallonnements, les cours d'eau, les plaines marécageuses, les lacs limitent souvent les communes entre elles et jouent un rôle dans l'établissement des frontières intercantionales ou de celles entre les Etats.

### ***Le relief***

La formation de la chaîne des Alpes et, par contrecoup, de celle du Jura (Vd I: 16-19, Vd III: 16-17 et Vd IV: 17-20) ont créé des reliefs particuliers constitués de différentes roches. Celles-ci conditionnent la formation des sols et procurent les matériaux nécessaires à la construction des bâtiments (molasse, grès, roc, calcaires jaunes et granit).

Dans le vaste océan qui recouvrait nos régions à l'ère secondaire, les sédiments se sont accumulés durant des millions d'années sur le socle de roches métamorphiques (granits) et ont constitué progressivement les nombreuses et diverses couches de calcaire et de marne. Les mouvements tectoniques ont soulevé ces énormes masses pour donner naissance aux Alpes et au Jura. Durant cette longue phase de formation, une mer intérieure s'est constituée dans laquelle les cours d'eau ont transporté les matériaux arrachés aux montagnes par l'érosion; ces derniers furent cimentés par les carbonates provenant de la dissolution chimique des couches calcaires et du squelette des coquillages, suivant les époques et le degré de salinité de ce vaste plan d'eau. La granulométrie des sables diminue avec l'éloignement: lorsqu'ils arrivent dans un bassin, les matériaux charriés par une rivière s'y déposent en fonction de leur poids: les éléments légers restent en suspension plus longtemps et sont poussés plus loin par le courant. Ainsi les dépôts molassiques qui constituent le Jorat, proches de la chaîne alpine, se composent de grès coquilliers plus grossiers. On les trouve à partir d'Epalinges jusqu'à proximité de la plaine de la Broye. Le grès coquillier s'est formé dans de l'eau de mer et se compose de grains de quartz avec de très nombreux coquillages cimentés entre eux par du calcaire. Il fournit une pierre de qualité, dure, utilisée dans la construction comme matériau d'encadrement et pour confectionner des marches d'escalier, des dalles de cuisine, des éviers,

etc. Les molasses que l'on trouve au-delà du massif du Jorat sont à composante plus fine et argileuse; elles offrent une résistance moindre aux agressions climatiques, mais se prêtent mieux à la taille de riches décors pour orner la ferme. Les calcaires sont exploités dans le Jura et son piémont ainsi que dans les Préalpes. Le granit se rencontre dans les parties élevées de la chaîne alpine, où il a transpercé les couches calcaires lors du plissement; on le trouve également dans le Jura sous la forme de blocs erratiques transportés par les glaciers. Il n'est utilisé que tardivement comme matériau d'encadrement, en raison de sa rareté dans la région considérée pour cette étude et de sa dureté, qui le rend difficile à travailler. Les constructeurs se sont adaptés aux matériaux disponibles sur place, sans que cela n'aie une influence déterminante sur l'évolution de la forme des maisons. En revanche, les matériaux contribuent à enrichir l'architecture par la diversité de textures et de couleurs des pierres d'encadrements ainsi que pour la variété des sables utilisés pour les crépis. (Vd I: 382-384, VD III: 264-269, Vd IV: 288-295).

Le Quaternaire (0 à -2 millions d'années) a connu plusieurs **invasions glaciaires** qui ont modelé le relief pour lui donner sa forme actuelle. Lors de la phase climatique la plus froide, le glacier du Rhône, alimenté par les glaciers secondaires de son bassin, s'est écoulé à l'ouest

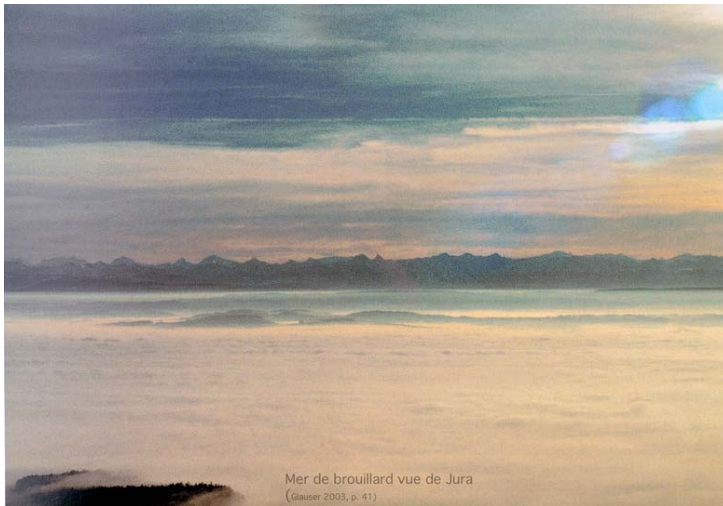


Fig. 19 Mer de brouillard sur le Moyen-Pays, vue du Jura, suggérant l'emprise du glacier du Rhône lors de la dernière glaciation.

jusqu'à Lyon (fig. 19), a débordé le Jura et atteint la région bâloise à l'est. Lors de la dernière période glaciaire, des calottes indépendantes du glacier du Rhône recouvraient le Mont-Tendre, le Chasseron et le Chasseral.

Les glaciers, formidables masses en mouvement, arrachent, creusent, rabotent, laminent les terrains qu'ils traversent. Le lac Léman constitue

un bel exemple de dépression creusée dans les bancs de molasse par le glacier du Rhône, tout comme les lacs subjurassiens (Neuchâtel, Bienne et Morat). Lors des phases de retrait, les matériaux transportés se déposent et constituent des moraines. On en observe trois types: les moraines de fond, qui apparaissent sous le glacier, les moraines frontales en arc de cercle et les moraines latérales sous la forme de crêtes allongées sur les côtés des versants de la vallée.

Les moraines de fond recouvrent l'ensemble du Moyen-Pays; elles se composent essentiellement de pierres de petites dimensions, de sables fins, de limons et d'argiles qui assurent une bonne rétention de l'eau; des sols de qualité se sont établis sur cette base. En revanche, les moraines latérales ou frontales, constituées de matériaux graveleux plus grossiers, retiennent mal l'eau et restent moins propices à la culture, à l'exception de la vigne. Le glacier du Rhône a raboté les bancs de molasse du Moyen-Pays; les couches les plus dures ont mieux résisté à cette action, créant ainsi un relief de collines.

Lors de sa dernière phase de retrait, le glacier a subsisté longtemps dans la cuvette lémanique et y a déposé de nombreuses moraines. La formation des terrasses nous intéresse tout particulièrement. Lorsque le glacier ferme une vallée ou un vallon latéral, un petit lac peut se créer. Le cours d'eau actif y dépose alors ses alluvions qui finissent par constituer une sorte de plaine. Lors d'une phase de réchauffement climatique, le niveau du glacier baisse et un nouveau lac se constitue. Le même phénomène se répète avec la création d'une petite plaine alluviale au-dessous de l'ancienne, qui est creusée et traversée par la rivière. On observe ce phénomène dans le vallon de l'Aubonne par exemple, où les terrasses successives, disposées de part et d'autre des vallons, sont occupées par les villages et leurs versants par les vignobles.

Le sillon subjurassien s'étend sur le pied du Jura, de la plaine de l'Orbe jusque dans la région de Soleure; il a été partiellement comblé par les dépôts glaciaires, laissant toutefois libre la place occupée par les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat.

Dans le Jura lui-même, les glaciers ont également marqué le paysage. Les hautes chaînes du Mont-Tendre, du Chasseron ou du Chasseral ont canalisé sur le Plateau le glacier du Rhône qui n'a pas dépassé l'altitude de 1250 m comme l'indique le dépôt de blocs erratiques, par exemple ceux situés sur le pâturage du Mont-de-Baulmes-Dessous près de Sainte-Croix (fig. 20), épargnés par l'exploitation humaine (Vd I: 18). En revanche, il a pu pénétrer dans le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. Dans ce dernier, lors de son retrait, il a déposé une moraine à la



Fig. 20 Bloc erratique transporté par le glacier du Rhône à l'altitude de 1200m.

base de la vallée, fermant le fond et provoquant la formation d'un grand lac.<sup>23</sup> Ce bouchon, dont les traces restent bien visibles sur les versants de la vallée, a été érodé progressivement par l'Areuse. Les hauts sommets des chaînes culminent à plus de 1600 m, altitude alors favorable à la formation de calottes glacières indépendantes. Leur extension se détermine grâce à la composition de leurs moraines

calcaires alors que celles du glacier du Rhône sont granitiques. Lors de la phase la plus froide de la glaciation, la calotte recouvrait l'ensemble de la chaîne; sur le Mont-Tendre, elle aurait culminé vers 2000 m pour s'écouler jusque dans la région de Pontarlier au nord et rejoindre le glacier du Rhône de l'autre côté (Vd I: 18). Ces derniers ont puissamment raboté les roches exposées, principalement en altitude, sur lesquelles on ne trouve, aujourd'hui encore, que des sols minces exploités aujourd'hui comme estivages. Dans les vallées, en revanche, leurs dépôts ont permis la constitution de sols plus riches et des établissements humains permanents.

## **Les sols**

Plusieurs millénaires furent nécessaires pour former la couche de terre indispensable à la croissance des végétaux. Elle s'est élaborée plus rapidement sur le Moyen-Pays que dans le Jura, où elle demeure mince. La nature des fonds joue un rôle essentiel: la molasse, plus argileuse, assure une meilleure rétention des eaux que le calcaire.

La formation des **sols** résulte de la transformation des roches sous-jacentes, combinant divers processus d'altération chimique, physique et biologique. L'érosion liée à la dernière glaciation a évacué les anciens sols qui se sont dilués dans les dépôts morainiques. Une nouvelle pédogenèse débute ensuite avec le retrait des glaciers, consécutif au réchauffement climatique

<sup>23</sup> BURGER, 1959, p.8.

du début de l'interglaciaire actuel. A cette époque, des vents violents ont apporté des sédiments fins qui ont formé une base favorisant la constitution du sol dans le Jura principalement; en plaine, leur importance reste négligeable comparativement aux dépôts morainiques (Vd III: 47-48). On distingue schématiquement trois sortes de sols:

- ceux constitués sur les calcaires qui se retrouvent sur le Jura et son piémont. Dans la haute chaîne, ils restent peu épais en raison de la lenteur de l'altération, de l'altitude et du lessivage par l'eau qui est rapidement absorbée par les fissures du calcaire. En revanche, la terre s'accumule dans les vallées et sur certains plateaux où l'habitat permanent a pu se développer. Les moraines ainsi que les calcaires crétacés, davantage altérables et contenant plus de résidus insolubles, y ont favorisé la formation des sols.

- Ceux établis sur la molasse, plus épais, ont bénéficié des dépôts morainiques glaciaires, qui, en s'altérant, ont formé près de 90% des sols du Plateau. La molasse a été moins soumise aux forces tectoniques qui ont donné naissance aux Alpes et au Jura et demeure ainsi plus uniforme et peu fissurée; elle est moins perméable grâce, notamment, à la présence de couches marneuses; ce fond maintient les eaux à proximité de la surface, ce qui explique la présence d'innombrables sources et celle d'un réseau hydrographique dense. Le lessivage reste ainsi très limité et les conditions climatiques sont également plus clémentes; l'association de ces deux facteurs a favorisé la formation de sols de qualité.

- Les plaines génèrent une troisième catégorie. Les éléments arrachés en amont par l'érosion sont transportés par les cours d'eau et se déposent dans les lacs qu'ils comblent petit à petit; il y forment des deltas, puis des plaines alluviales aux terres riches et limoneuses. Bien que les conditions climatiques jouent un rôle essentiel pour les cultures, la qualité des sols représente un facteur à ne pas négliger dans le cadre d'une étude historique de la colonisation du territoire.

A partir du Néolithique, l'homme semble occuper surtout les zones des bords des lacs et ceux des plaines alluviales. Il défriche les alentours du village et pratique des cultures céréalières à l'aide d'outils rudimentaires en silex. L'invention de la charrue, vraisemblablement introduite chez nous à l'Age du fer, doit également jouer un rôle dans le développement de l'habitat; elle permet le labour des terres lourdes recouvertes alors de forêts; celles-ci sont progressivement défrichées pour être mises en culture. Les sols riches du Moyen-Pays favorisent une concentration de l'habitat alors que les sols du Jura, moins épais et situés à une altitude plus élevée, génèrent un habitat dispersé. En d'autres termes, l'exploitation de Plaine se spécialise

dans les cultures nécessitant une surface de terrain moindre par rapport à la montagne qui, elle-même, pratique un élevage plus extensif et se spécialise dans la production fromagère.

## **L'eau**

Le système des plissements et des failles ne détermine que partiellement le réseau hydrographique. A l'exception des niveaux marneux, les eaux de pluies pénètrent dans les calcaires qu'elles dissolvent; l'état de fissuration de ces derniers favorise ce phénomène avec le développement d'un important réseau de circulation souterraine. Les eaux du lac de Joux



Fig. 21 Perte du ruisseau du Bied sur le flanc nord-ouest de la vallée de La Sagne/Les Ponts, à proximité du village des Ponts-de-Martel.

s'écoulent par un tel réseau, comme celles des vallées de La Brévine, des Ponts-de-Martel (fig. 21) ou du bassin du Locle au Col-des-Roches. Certains synclinaux, par exemple celui du Val-de-Ruz, de la vallée du Locle ou de la vallée de Joux, sont remplis par la même molasse que celle du Plateau.

Elle n'a pas pu être érodée en raison d'une pente insuffisante, se maintenant malgré les mouvements tectoniques pour constituer ainsi une couche qui reste imperméable.

La recherche de **l'eau pour la consommation** du ménage et du bétail peut conditionner fortement la localisation des maisons rurales ou, à l'inverse, ne jouer aucun rôle. La répartition des fermes sur le versant orienté vers le nord-ouest du Val-de-Travers ou de la vallée de Joux constitue des exemples caractéristiques. Les niveaux argoviens de ces vallées sont marneux et étanches. A la vallée de Joux, l'habitat permanent occupe le versant jusqu'à une altitude d'environ 1150 m, de manière à bénéficier à la fois de bonnes terres agricoles et d'une alimentation suffisante en eau (Vd I: 19 et 36-37). Les fermes se localisent souvent à proximité des ruisseaux et des sources. Ailleurs, on aménage des captages pour conduire l'eau jusqu'à la ferme par des canalisations en bois ou en terre cuite, puis par des conduites en fonte

à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'une des maisons rurales les plus élevées en altitude (1281 m) habitée jadis de manière permanente à la vallée de Joux se trouve aux Mollards-des-Aubert; elle est établie sur une source dont l'eau du trop-plein s'accumule dans un puits situé sous une des chambres (Vd I: 152-159).



Fig. 22 Citerne alimentée par le toit de la ferme aux Cottards, sur le territoire de La Brévine.

Les sources seules n'expliquent pas la localisation des fermes. Dans les régions karstiques qui en sont dépourvues, on établit une citerne étanche (fig. 22) qui récolte les eaux du toit, aussi bien pour l'habitat permanent que pour les pâturages d'estivage occupé temporairement (Vd I: 376-377).

En Plaine, ce facteur ne joue pas un rôle déterminant sous l'angle de l'alimentation, les fonds molassiques assurant une bonne rétention de l'eau (Vd III: 37-40 et Vd IV: 41-43). Des puits, selon les régions, ont été creusés pour atteindre une nappe phréatique. Les sources abondantes, captées pour les besoins de la consommation, s'écoulent jusqu'à la fontaine publique ou privée à laquelle les ménages s'approvisionnaient. Impliquant la construction de réservoirs importants, les réseaux sous pression (Vd III: 37-39) desservant chaque maison ne remontent, dans leur grande majorité, qu'aux débuts du XX<sup>e</sup> siècle.

## ***Le climat***

### **Histoire climatique**

Sujet complexe et d'une actualité brûlante, l'histoire du climat commence à être établie de manière de plus en plus précise (Vd III: 36-37). Les périodes glaciaires du Quaternaire, entrecoupées d'interstades plus chauds, apportent le témoignage de fortes variations des températures qui sont liées aux paramètres orbitaux de la Terre (attraction exercée par la Lune et les autres planètes, variation de l'axe d'inclinaison de la Terre, etc.). La dernière glaciation s'est achevée il y a environ 12'000 ans. L'histoire climatique de l'interglaciaire actuel ne se

caractérise pas par une augmentation régulière des températures, suivie d'une diminution,

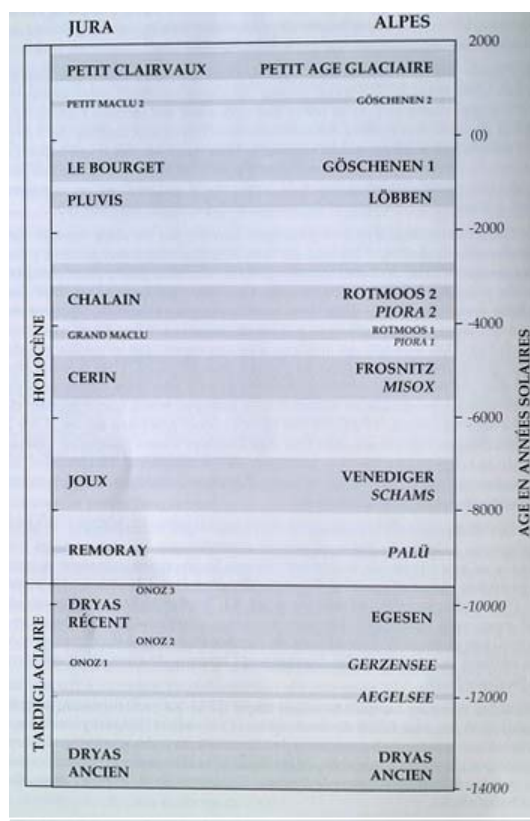


Fig. 23 Phases de refroidissement, marquée en gris, et de réchauffement durant l'interglaciaire actuel, selon Magny 1995, p. 170.

mais par des séries d'oscillations: six phases plus froides ponctuent le climat des douze derniers millénaires (fig. 23). L'explication réside très certainement dans les variations de l'activité solaire qui suit également des cycles, dont le plus long correspond à 2'300 ans et le plus court à sept ans, ainsi qu'à l'intensité des éruptions volcaniques.<sup>24</sup> Ces oscillations se répercutent sur la production agricole et correspondent, associées à d'autres facteurs comme les guerres, à des phases de récession ou de développement économique et social.

Les périodes de refroidissement constituent un facteur qui coïncide avec les périodes troubles de l'histoire de nos sociétés. Au début du haut Moyen Age, après la chute de l'Empire romain, la

colonisation paraît régresser et la forêt coloniser à nouveau le territoire. La grande période de développement économique que connaît notre pays entre les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles coïncide avec une phase climatique plus clémente. Un cycle froid appelé le «Petit âge glaciaire», responsable de mauvaises récoltes, lui succède. Bien connu grâce aux nombreuses données à disposition, il semble débuter dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle selon des recherches réalisées au Groenland,<sup>25</sup> mais ses effets se font sentir un peu plus tard chez nous. La phase la plus froide intervient au XVI<sup>e</sup> siècle. Selon des textes d'époque, le lac de Neuchâtel pouvait geler entièrement durant l'hiver, comme ce fut le cas par exemple «en janvier et février, il a fait une telle froidure que le lac d'Yverdon et Neuchâtel a esté entièrement gelé en sorte que des personnes sont passée de Neuchâtel à Estavayer sur la glasse... ».<sup>26</sup> La baisse de la production laitière par vache entre 1530-1559 et 1570-1600 a pu être estimée à 60%; on introduit à cette époque la fabrication de fromages à pâte dure comme le Gruyère qui, se conservant mieux, tente de «compenser le fort déséquilibre entre le potentiel fourrager et la

<sup>24</sup> Voir à ce propos MAGNY, 1995.

<sup>25</sup> DIAMOND, 2006, pp. 208-332.

<sup>26</sup> Yverdon/Bibliothèque publique/no7003: livre de Raison de Marc de Treytorrens. Renseignement aimablement transmis par M. Daniel de Raemy, MAH-SBC-Fribourg.

production de l'été et de l'hiver».<sup>27</sup> Les autres productions (céréales, raisin,...) sont touchées au même titre, entraînant une baisse considérable des revenus. Les premiers signes de réchauffement interviennent au XVIII<sup>e</sup> siècle; on considère que le «Petit âge glaciaire» s'achève vers 1850 seulement. Si la production agricole tend à diminuer au cours de cette période, il ne faut toutefois pas y voir un facteur entraînant exclusivement une augmentation de la pauvreté. L'homme met son intelligence à profit pour trouver des parades. La mise au point de la recette du fromage de Gruyère dans les Préalpes permet de constituer des provisions, de développer un marché d'exportation prospère et d'entraîner dans son sillage la transformation ou la reconstruction de nombreux bâtiments.

Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les **éruptions volcaniques** d'Islande dispersent dans la haute atmosphère d'énormes quantités de poussières, de gaz sulfureux et d'aérosols qui forment écran au rayonnement solaire et peuvent perturber profondément le climat durant plusieurs années; une suite de mauvaises récoltes provoque des disettes qui attisent en France la fougue révolutionnaire. En 1816-1817, une nouvelle crise alimentaire, liée à un refroidissement important ayant une origine semblable - certainement les éruptions volcaniques du Tambora d'avril 1815<sup>28</sup> dans l'île de Sumbawa en Indonésie - génèrent encore de graves famines et sèment la mort jusque chez nous. Le 16 août 1816, le Gouvernement du canton de Vaud, dans son message à l'occasion du Jeune fédéral, cherche à expliquer le phénomène et met en cause un manque de ferveur religieuse entraînant une punition divine (Vd III: 37). Voyant que les récoltes seront mauvaises, les Autorités vaudoises anticipent en lançant une souscription publique pour acquérir les fonds indispensables à l'achat de grandes quantités de graines à l'étranger, notamment à Marseille. Certains journaux privés évoquent cette période, comme le Cahier du régent Margot à Sainte-Croix.<sup>29</sup> Celui-ci a tenu de 1774 à 1834 un journal relatant les grands événements qui touchent de près la région comme la Révolution, les dates des semailles, des récoltes et des détails sur le climat. Ainsi, sur les soixante années relatées sur 63,5 pages imprimées, 1816 et 1817 représentent 13% du total. Le Régent Margot évoque l'hiver 1816, particulièrement rigoureux, qui se prolonge tardivement au printemps: "le 18 avril un de Vugelles a apporté une jument au cheval avec grand peine chez Martin et il a fallu qu'il la laissa à La Chaux sans pouvoir la ramener à cause

<sup>27</sup> PFISTER II, p. 139.

<sup>28</sup> MEYERS, *Encyclopädie der Erde*, Band 8, Zürich et Wien, 1985 et TAZIEFF Haroun, *Les rendez-vous du diable*, Hachette, 1959, p. 16.

<sup>29</sup> Cercle d'histoire de la région de Sainte-Croix, *Le cahier du régent Margot*, avec une *Notice bibliographique* de JOSEPH Josette, PIGUET et SIMON Bernard, Sainte-Croix, 2002.

de la neige". Les pluies sont fréquentes et il neige souvent, à tel point que celle tombée la nuit du 29 au 30 juillet submerge le foin "qui n'a pas été bon à manger". La première neige persistante vient le 21 octobre, gelant les graines. "Dans tout le Pays de Vaud, les blés n'ont pas pu tous être ramassés et sont restés sous la neige... Grand nombre de particuliers ont été obligés de tuer leurs bêtes à cause des pailles qui étaient restées sous la neige...Plusieurs ont moissonné à la fin janvier à Sainte-Croix et aux Fourgs".

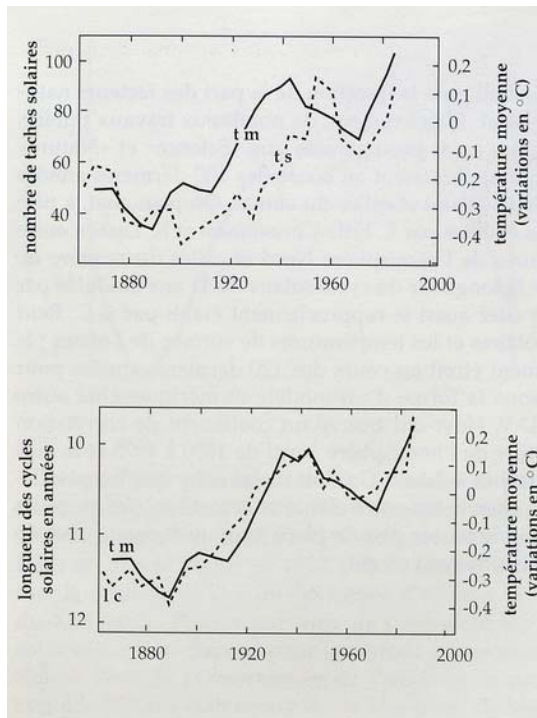


Fig. 24 Variation de la moyenne annuelle des températures en fonction de l'augmentation des taches solaires et de la durée des cycles solaires, selon Magny 1995, p. 159.

La misère frappe surtout les petits cantons alémaniques, événements relatés par la Gazette de Lausanne et cités par le Régent Margot. Celui-ci parle surtout "par connaissance et expériences" de la commune de Sainte-Croix. Des familles ramassaient au printemps les premiers herbages pour se nourrir. Ceux "qui avaient des clos s'opposaient que leur voisin n'y allasse cueillir les herbes, qu'en d'autres temps on ne refusait pas aux bêtes". Certains descendaient même en Plaine pour en collecter. Les pauvres de Plaine faisaient pareil. Faute de récolte, les vigneron surtout se trouvaient dans une grande misère. Heureusement, l'été 1817 fut plus clément avec une récolte abondante de foins, mais les graines n'ont pas mûri et "l'avoine est restée toute verte".

Le réchauffement climatique crée les conditions favorables à une augmentation des récoltes. Il se conjugue au XX<sup>e</sup> siècle avec la pollution atmosphérique (rejet de grandes quantités de CO<sub>2</sub>, d'aérosols, etc.) qui provoque un effet de serre additionnel. L'importance de ces phénomènes l'un par rapport à l'autre reste difficile à déterminer. La courbe de l'augmentation des températures au cours du XX<sup>e</sup> siècle comparée au nombre de tâches solaires montre une corrélation indiscutable (fig. 24). Il est intéressant de remarquer qu'à partir de 1945 environ, jusqu'au milieu des années septante, c'est-à-dire à un moment où la pollution augmente fortement, on constate un tassement et même une légère diminution des températures moyennes. Si la pollution était seule responsable de ce phénomène, la courbe des températures n'aurait pas dû s'infléchir. Elle coïncide en fait à une baisse d'activité solaire. Le

réchauffement a des conséquences positives, mais également des aspects négatifs. En effet, la limite du permafrost s'élève en altitude et génère une instabilité des terrains et des éboulements; l'augmentation des précipitations provoque dans nos régions des inondations plus fréquentes.

## Le climat actuel

La Suisse se situe à une sorte de charnière entre les influences des climats océaniques, continentaux et méditerranéens. Le Moyen-Pays vaudois est surtout soumis à l'influence des dépressions atlantiques et méditerranéennes. Les chaînes jurassiennes et alpines lui confèrent

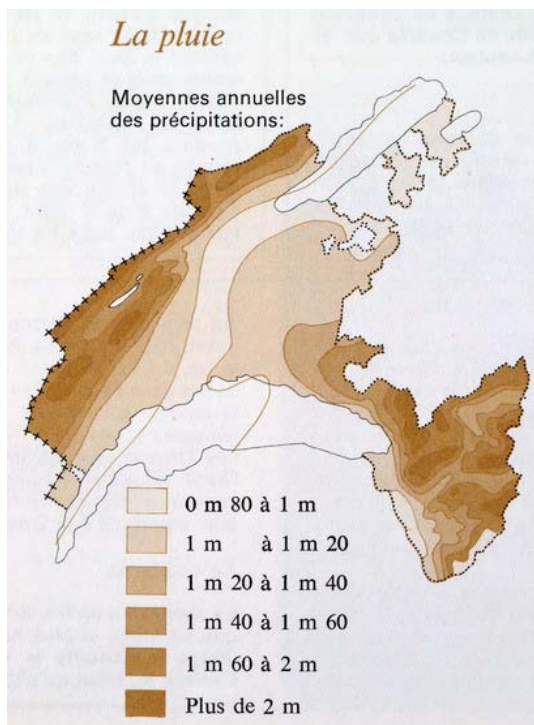


Fig. 25 Moyenne annuelle des précipitation, carte publiée dans l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, tome 2, p. 93.

ses particularismes. En abordant le Jura, les nuages s'élèvent, se refroidissent et se condensent en provoquant des précipitations abondantes (plus de 2 m par année sur le sommet de la chaîne du Mont-Tendre). Le phénomène inverse se produit lorsqu'ils arrivent sur le Plateau: ils se réchauffent en descendant et se compriment, entraînant une diminution des chutes de pluie de moitié environ. La carte des moyennes annuelles publiée dans l'*Encyclopédie vaudoise*<sup>30</sup> illustre ce propos (fig. 25), montrant sur les contreforts du Jura une diminution progressive du volume des précipitations en fonction de l'altitude; le minimum se trouve sur un axe allant de Genève par la rive française du Léman, en suivant la vallée de la Basse-Venoge et la plaine de l'Orbe.

La chaîne des Préalpes et des Alpes constitue un barrage contre lequel les nuages viennent ensuite buter. Ils s'élèvent à nouveau, y provoquant une nouvelle augmentation du volume des précipitations. L'incidence sur l'agriculture est importante: outre l'altitude, la pluviosité limite les cultures, le blé par exemple ne mûrit que difficilement lorsque les précipitations dépassent 1200 mm par année, conditions qui sont en revanche favorables à la croissance de l'herbe.

<sup>30</sup> Encyclopédie vaudoise, II, p. 93.

Le vent et la bise forment les deux courants principaux qui sont en quelque sorte canalisés sur le Moyen-Pays par le Jura et les Alpes. Le vent de secteur ouest à nord-ouest apporte les précipitations de pluie ou de neige selon la saison. La bise s'écoule en sens inverse, depuis le nord-est, provenant du nord de la Russie ou de Sibérie; composée d'air sec et froid, aspiré entre une haute pression située sur le nord de l'Europe et une dépression placée au-dessous, elle peut souffler avec violence et provoquer des dégâts dans les zones exposées. Elle subit une accélération sur le Plateau par l'effet d'entonnoir formé par les chaînes de montagne qui se rapprochent dans la région lémanique. Elle est souvent forte sur le sillon subjurassien, la vallée de la Venoge et le Léman. En automne, ce dernier plan d'eau, plus chaud, provoque un appel d'air qui accélère encore l'effet de bise. Elle atteint parfois une grande violence sur le Petit-Lac, près de Genève, où elle arrive à former des vagues d'une amplitude atteignant deux mètres. La topographie peut offrir une protection contre l'action des vents, comme les petites cuvettes. En raison de son orientation au sud-est, le versant abrupt de la côte de Rolle offre une bonne protection contre ces deux vents dominants. Chaque fois que cela est possible, on a cherché le bénéfice d'une telle protection comme le village de Grancy qui est abrité de la bise par une colline et du vent par une forêt (Vd I: 36, Vd III: 34-35 et Vd IV: 40).

Deux vents aux effets moins marqués viennent des autres points cardinaux. Le joran qui s'écoule en été transversalement sur le Jura et le foehn, vent sec et chaud provenant du sud à travers les Alpes. Ce dernier s'établit lorsqu'une dépression stationne sur le nord de l'Italie ou le golfe de Gênes; par un effet de barrage, les dépressions atlantiques n'arrivent pas à atteindre nos régions sur lesquelles le beau temps se maintient, évitant au printemps ou en automne le retour du froid, souvent dommageable pour les cultures. Les plans et cartes, élaborés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, sont toujours orientés par rapport aux deux courants dominants que sont la bise et le vent d'ouest; la mention du joran et du vent du sud appelé "auberre", "aubert", "hubert" ou "bornand", demeure exceptionnelle en plaine contrairement au Jura vaudois (Vd I: 69).

En été, lors de situations de pression stable, des foyers orageux se développent sur les chaînes du Jura et des Préalpes. Ils tendent à se déplacer d'ouest en est en suivant les massifs montagneux et leurs contreforts, provoquant en fin d'après-midi ou en soirée des orages violents accompagnés souvent de grêle qui peut dévaster localement les cultures. En automne, la chaleur dégagée par les lacs atténue le froid. La rigueur du climat s'affirme rapidement avec l'altitude et le plateau de Bière (env. 700 m), comme celui de Diesse (env. 800 m) à

l'extrémité nord-est de la zone étudiée, peuvent connaître des hivers rigoureux avec une couche de neige persistante.

Par rapport au Gros-de-Vaud, l'ensoleillement est réduit au pied du Jura en fin d'après-midi par la hauteur de la chaîne de montagne. Par exemple, l'ensoleillement maximum possible sur l'année entière dans la région de Bière est de moins de 3200 heures à la base de la montagne, 3600 à Bière et plus de 4000 à Ballens, à une distance d'à peine trois kilomètres.<sup>31</sup> Le même phénomène prévaut dans les zones littorales du canton de Neuchâtel et du district de Grandson.

Le vignoble occupe les versants jusqu'à une altitude ne dépassant pas 600 m. L'inclinaison des pentes a pour effet de renforcer l'effet du soleil, les rayons atteignant le sol sous un angle plus proche de la perpendiculaire. Les brouillards qui se développent surtout en automne réduisent l'ensoleillement; leur influence reste limitée sur La Côte vaudoise où ils se résorbent rapidement, contrairement à la vallée de la Broye ou au sillon subjurassien (lacs de Neuchâtel, de Bière et plaine de l'Orbe).

## **Influence du climat sur la maison**

Le climat conditionne en bonne partie le choix de l'implantation des constructions et celui de leur organisation interne. Afin de prémunir leurs habitants contre ses effets indésirables, il impose la recherche de solutions constructives appropriées avec, par exemple, pour les anciennes variantes de fermes, une orientation des pans du toit correspondant au sens des vents dominants dans le Jura neuchâtelois. Cela permet d'offrir à la fois moins de prise à l'action de ces vents tout en favorisant l'accumulation de neige en hiver afin de constituer des réserves d'eau pour remplir les citernes lors des périodes de *radoux*. Les plissements de la chaîne jurassienne se développent selon un axe nord-est/sud-ouest (Vd I: 69; Vd III: 23-34 et Vd IV: 24-39), favorisant ainsi une disposition des façades principales parallèle aux courbes de niveaux du terrain. Dans la grande majorité des cas, on place les ouvertures des chambres au sud-est. Il s'agit de la façade la plus ensoleillée, recevant en hiver le soleil du matin jusqu'au soir, ce qui a une incidence sur le chauffage; les murs se tempèrent et restituent à l'intérieur, en soirée, une part de la chaleur accumulée (Vd I: 466-467). Sur le pied du Jura,

---

<sup>31</sup> PRIMAULT, 1972, fig. 31.

comme dans le Moyen-Pays, l'implantation des fermes suit la même logique; on y maintient toujours cette orientation, principalement pour les mêmes raisons climatiques. Mais là, ce sont les pignons qui font face aux vents dominants, nécessitant au sud-ouest, la pose de revêtements protecteurs en façade pignon sud-ouest, favorisant également la construction de toitures à demi-croupes. La proportion des ouvertures varie également, les façades exposées étant peu percées, généralement par des baies de petites dimensions. On constate la pose de murs coupe-vents pour protéger les façades principales orientées au sud, sud-est (Vd I: 21, Vd III: 34-36 et Vd IV: 40). Le climat conditionne également l'environnement immédiat de la ferme avec la construction de murs protecteurs pour le jardin potager ou la plantation d'une ceinture de vergers afin de couper l'effet des vents.

### **3. FACTEURS EVOLUTIFS DE L'HABITAT RURAL**

L'histoire de la colonisation ne suit pas un modèle linéaire, mais connaît plusieurs phases de développement, suivies de régressions. Ces bouleversements relèvent aussi bien de facteurs naturels où intervient l'histoire de l'évolution du climat que des multiples influences humaines relevant de la politique, de problèmes sanitaires (peste ou mildiou), de l'introduction de nouvelles cultures comme la pomme de terre, les plantes fourragères, etc, qui révolutionnent la production. Ces facteurs se combinent généralement entre eux et influent sur la vie des gens. Des conditions difficiles comme celles générées par le Petit Age glaciaire peuvent provoquer une régression et une mise en veilleuse du développement ou, au contraire, le stimuler comme ce fut le cas dans les Préalpes fribourgeoises et au Pays-d'Enhaut voisin avec l'introduction de la production du fromage selon la recette de Gruyère.

#### **Progrès et nouvelles exigences agronomiques à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle**

Les principaux facteurs induisant une évolution de l'habitat rural et de la maison, dans sa forme comme son organisation, relèvent aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles de plusieurs ordres:

- le climat se réchauffe progressivement et les effets négatifs du Petit âge glaciaire s'atténuent avec un effet positif sur les récoltes ;
- la colonisation des Amériques favorise l'importation de nouvelles plantes comme la pomme de terre qui permet d'améliorer l'alimentation des gens et des bêtes ;
- les progrès de l'agriculture sont considérables grâce à l'introduction des plantes fourragères, au changement des méthodes de culture avec l'abandon de l'assolement triennal collectif et de la vaine pâture, comme une meilleure fumure des sols. Les propriétaires aisés jouent un rôle moteur dans ce développement de même que la formation dispensée par les écoles d'agriculture.

D'autres éléments interviennent: par exemple les normes de lutte contre les incendies, introduites par les assurances et les autorités à partir de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qui provoquent l'abandon des couvertures en bardeaux et en tavillons, la disparition des grandes cheminées à hotte en bois ou encore la construction de murs coupe-feu entre le rural et le logis; elles n'ont toutefois qu'une influence réduite sur le volume ou l'organisation générale de la maison.

L'évolution de l'agriculture (Vd: 101-121 et Vd IV: 105-126) ne dépend pas que de celle du climat, mais également des conditions économiques et sociales. Depuis le Siècle des lumières, le système économique, basé essentiellement sur l'autosubsistance, évolue dans le sens d'une spécialisation qui a pour corollaire un développement des échanges et le passage à une économie de marché. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'assolement triennal collectif (Vd IV: 51-52), fondé sur la culture des céréales, régit encore l'exploitation de la plus grande partie des terres du Moyen-Pays (fig. 26).

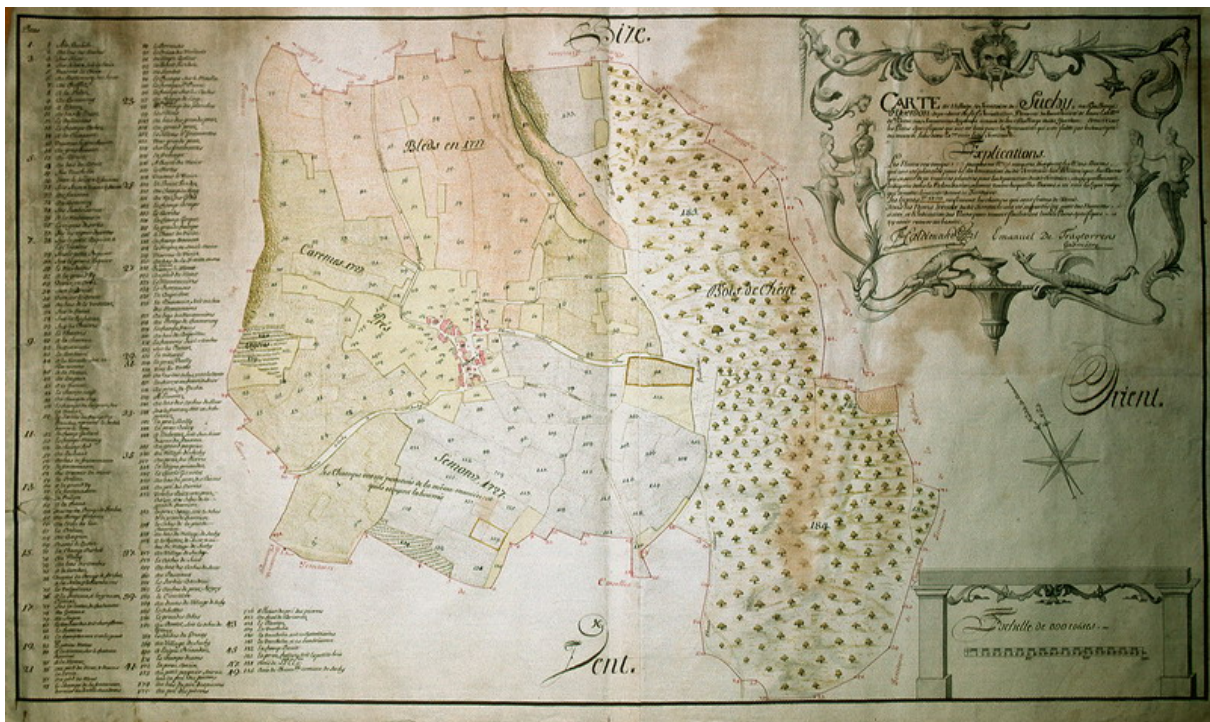


Fig. 26 Carte du territoire de Suchy avec les trois soles de l'assolement triennal collectif en 1727.

Le terroir est divisé en trois zones, les *pies*, exploitées en commun; deux sont investies en céréales; la troisième, laissée en jachère, est pâturée en commun par le bétail, qui bénéficie également d'un droit de parcours dans les forêts. Ce système communautaire constitue un frein à l'évolution qui s'ébauche en rendant difficile l'intégration des nouvelles cultures dans ce cycle traditionnel.

Un vaste mouvement de réformes a pour origine au XVIII<sup>e</sup> siècle la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, notamment. L'école dite des Physiocrates joue un rôle capital ; elle bénéficie d'un large écho et joue un rôle essentiel dans ce contexte. L'étymologie du nom se réfère à la puissance, celle de la nature qui permet à l'agriculture de produire toutes les richesses. L'un

des maîtres à penser de ce mouvement est François Quesnay (1694-1774), docteur, chirurgien de renom et économiste. A partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il exerce la fonction de médecin de Mme de Pompadour, puis devient officiellement celui du roi. Anobli, il réside à Versailles et y réunit les hommes de cour intéressés par les questions économiques, comme Diderot, Turgot, le marquis de Mirabeau ou Dupont de Nemours. En médecin, Du Quesnay compare la circulation des biens à celle du sang dans le corps humain; elle irrigue l'économie et assure développement et bien-être. Par définition, la doctrine des Physiocrates considère «d'une part [que] l'agriculture est la seule source de richesses, que, d'autre part, il existe des lois naturelles, immuables, accessibles à l'homme par la raison et selon lesquelles l'individu doit être libre d'agir, la tâche des gouvernements se limitant à faire respecter ces lois, à maintenir la propriété et la liberté».<sup>32</sup> Les physiocrates se placent ainsi en précurseurs du libéralisme économique. Sous cette influence, les autorités bernoises tentent, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, de limiter le parcours du bétail en forêt et de promouvoir l'introduction de la culture de nouvelles plantes. Parmi celles-ci, la pomme de terre résout le problème des disettes qui sévissent encore souvent à cette époque; sur une surface comparable, elle permet de nourrir quatre fois plus de personnes que la céréaliculture (Vd III: 102).

Les plantes fourragères (esparcette, trèfle, luzerne), appelées également herbages artificiels, créent un véritable choc dans le monde agricole. Elles apportent une contribution majeure à la mutation profonde que vit la société à cette époque. Après l'abandon de l'assolement triennal collectif, le paysan, maître chez lui, a intérêt à bonifier ses terres et devient l'un des moteurs du progrès. Ce long processus de transformation n'aboutit qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque, en prenant pour exemple le canton de Vaud, le Grand Conseil abolit dans un premier temps (12 juin 1805), le libre parcours du bétail, appelé aussi vaine pâture, dont bénéficiaient tous les paysans de la commune sur la sole en jachère cultivée en herbe, ainsi que sur les deux autres soles après les récoltes; dans un second temps, le 9 juin 1810, les autorités abolissent le parcours dans les forêts. En Plaine, des surfaces de terrain toujours plus importantes sont alors consacrées à la production d'herbages artificiels, ce qui permet de garder un bétail plus nombreux et d'améliorer sa productivité grâce à une alimentation mieux adaptée et à une sélection appropriée des races. Jusque-là, la presque totalité des vaches laitières passait l'été dans les alpages du Jura et des Préalpes où se fabriquait le fromage. On commence ainsi à

---

<sup>32</sup> Définition du Larousse. Voir également MACCABEZ Eugène, *F. B. de Félice 1723-1789 et son Encyclopédie d'Yverdon 1770-1780*, Bâle 1903.

fromager en Plaine dans de nouveaux bâtiments construits à cet effet dans les villages (voir pp. 105-116).

Les emblavures diminuent donc dans le Moyen-Pays. Toutefois, le volume de la production ne suit pas cette régression et devient même positif sous l'effet d'une meilleure fumure des sols et de l'introduction de nouvelles variétés de céréales. L'augmentation de la production



Fig. 27 Ancienne *arare* en haut, charrue tourne-oreilles en bas.

herbagère est spectaculaire, même en montagne; dans le Jura français, les récoltes de foin sont multipliées par sept entre 1823 et 1977.<sup>33</sup> Les progrès technologiques facilitent le travail de la terre. L'évolution de la charrue au XIX<sup>e</sup> siècle forme un exemple significatif; l'ancien modèle rejetait la terre des deux côtés et ameublissait le sol plutôt qu'il ne le retournait; les nouvelles charrues comme la Brabant, la Dombasle ou la tourne-oreilles, labourent la terre sur un côté à la fois, mais de manière plus efficace, en profondeur et en la retournant (fig. 27).

Dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, une rude concurrence se développe. La mise au point de la machine à vapeur permet de réduire le coût des transports maritimes et de mettre en place le réseau ferroviaire, pratiquement achevé à

l'échelle du continent vers 1875. Le libre-échange qui en découle provoque une crise profonde dans le monde agricole suisse durant une vingtaine d'années avec une chute importante des prix, surtout de celui des céréales. Par exemple, les céréales américaines, celles des pays de l'Est et de Russie, moins chères, arrivent sur le marché européen grâce aux bateaux à vapeur et aux chemins de fer; elles sont distribuées jusque dans les Alpes. La situation de la paysannerie devient difficile et la crise provoque une mutation agricole allant dans le sens d'une spécialisation avec une diminution des emblavures.

<sup>33</sup> ROYER, 1978, pp. 43-44.

Parallèlement, l'industrie commence à se développer près des zones urbaines; elle occupe le surplus de main-d'œuvre et celui résultant d'une démographie devenue positive; ces nouvelles bouches à nourrir constituent ainsi une clientèle qui aide l'agriculture à se sortir de la crise. Dans le canton de Vaud, le secteur des industries alimentaires (lait en poudre ou condensé, chocolat, pâtes alimentaires, etc.) connaît une extension bienvenue et offre également de nouveaux débouchés à la production des exploitations rurales de notre pays.

La révolution agricole précède le développement industriel. Sans une rationalisation du travail de la terre qui permet à la fois d'augmenter la productivité du sol et de libérer des bras, les usines n'auraient pas trouvé le ferment indispensable à leur développement.

### **Influence des grands domaines**

Il convient de souligner le rôle moteur joué par l'aristocratie (Vd III: 110-121 et Vd IV: 110-124). Le statut des propriétaires et leur fortune jouent un rôle prépondérant, tout comme leurs contacts avec le mouvement physiocrate à l'échelle européenne. La classe aisée, propriétaire de grands domaines, apporte une contribution essentielle à la recherche agronomique: elle suit le développement du mouvement réformateur grâce à des voyages et à la lecture de diverses publications diffusées chez nous ou à l'étranger; elle tente de nombreux essais et constitue ainsi des modèles qui sont repris progressivement par la paysannerie. Les dépendances rurales qu'elle édifie jouent donc un rôle précurseur, que les constructeurs de maisons paysannes imitent. Ces dernières sont agrandies, pourvues de remises pour les machines et changent fondamentalement d'aspect avec le temps. Ce sont surtout les paysans aisés de Plaine qui s'inspirent en premier lieu de ces modèles. Il est intéressant de relever au cours du XIX<sup>e</sup> siècle l'apparition d'épis de faîtage et de girouettes (Vd III: 282 et Vd IV: 303-304) couronnant les faîtes des toits des maisons paysannes appartenant aux bourgeois qui marquaient ainsi leur aisance nouvelle. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces attributs demeuraient l'apanage exclusif de la noblesse.

L'exemple d'une maison paysanne du village de Borex dans la région de Nyon (Vd III: 359-372) retrace bien cette évolution. Sur le plan cadastral de 1771 (fig. 28), on remarque deux constructions dissociées beaucoup moins importantes que l'actuelle. Le bâtiment orthogonal voisin n'est que partiellement construit et dépend d'un autre propriétaire. Le procès-verbal de

taxe de 1837<sup>34</sup> signale encore l'état ancien avec une construction évaluée à plus de 100 ans, se trouvant dans un état de conservation moyen (4). Le plan de 1842<sup>35</sup> (fig. 29) reflète une



Fig. 28 Extrait du plan cadastral de Borex dressé en 1771.

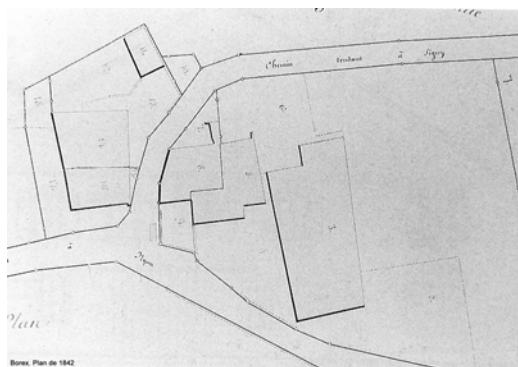


Fig. 29 Extrait du plan cadastral de Borex dressé en 1842.

évolution intéressante, qui coïncide pratiquement avec l'état actuel: la grosse maison paysanne vient d'être reconstruite, en réutilisant probablement une partie des anciens murs et en l'agrandissant dans la partie nord. Elle fait l'objet d'une révision de taxe en 1843, avec une augmentation de 7000 francs «pour reconstructions». La date 1842, associée aux initiales du propriétaire FM (Frédéric-Ferdinand Matthey) sur la clef de voûte de la porte de grange, correspond à ces grands travaux. A cette occasion, l'organisation générale de l'ensemble a été inversée: l'habitation qui occupait la partie nord se retrouve alors au sud. Les raisons de ce renversement du plan résident probablement dans une volonté d'orienter l'habitation au soleil et en direction de la vue. La maison orthogonale, acquise le 27 mars 1838, permet de constituer un ensemble avec cour. Cette

ferme devenue opulente reflète l'évolution de nombreuses maisons paysannes de la région de La Côte, en relation avec l'avènement d'une classe aisée de paysans, décrite par Urbain Olivier dans ses romans. L'évolution des domaines possédés par l'aristocratie et la bourgeoisie rurale dynamise le monde paysan de la région de La Côte.

Comme dans le canton de Vaud, l'aristocratie et la bourgeoisie neuchâteloises jouent un rôle moteur dans l'amélioration des cultures et de celle des bâtiments d'exploitation. Elle s'intéresse non seulement à la zone riveraine, mais également aux montagnes. Elle acquiert et développe des "trains" d'alpage comme la famille de Meuron qui possédait quatre grands pâturages sur le territoire de la commune de Provence (Vd I: 281) (La Redalle, Le Creux-de-la-Pey, Le Grand et Le Petit-Serrollet) légués depuis 1952 à la Maison de santé de Préfargier. Il est de bon ton de posséder une maison de campagne accompagnée d'un domaine attenant

<sup>34</sup> ACV, GEB 227, PV n° 21.

<sup>35</sup> ACV, GB 227/b, fol. 2, n°s 3 et 5.

exploité par un fermier. De plus, l'investissement financier est d'un excellent rendement. Les bâtiments se distinguent des fermes traditionnelles par la présence d'une résidence d'été



Fig. 30 Allée d'arbres aux Planches sur la commune de Dombresson.



Fig. 31 Maison paysanne transformée en résidence de maître aux Planches à Dombresson.



Fig. 32 Ferme du domaine des Planches à Dombresson, reconstruite en 1916.

accompagnée d'allées d'arbres bordant les chemins d'accès (fig. 30). Celle-ci occupe généralement une position favorable sur un anticlinal avec un dégagement vers la vue, au sud, sud-est. Sur les hauts de la commune de Dombresson, aux Planches, Charlotte-Henriette Vaucher de Pourtalès achète, vers 1825, plusieurs domaines. Sa fille épouse en 1834 Auguste de Montmollin et le domaine des Planches passe depuis lors aux mains de cette famille. L'ancienne ferme, portant la date 1693, est alors transformée en maison de

villégiature et aménagée luxueusement (fig. 31). Deux autres

bâtiments servent à l'exploitation rurale et au logement du fermier. L'orientation frontale des bâtiments est maintenue; toutefois, l'un des ruraux a été reconstruit en 1916, à la suite d'un incendie; sa toiture a été surélevée et sa pente augmentée pour permettre de stocker plus de foin (fig. 32). Les maisons de campagne se

développent également dans les parties basses du territoire. Par exemple, sur le territoire de la commune de Cornaux (Ne), Pierre Chambrier, conseiller d'Etat et trésorier, acquiert des terrains à Souaillon en 1717 et y fait édifier une maison de maître accompagnée d'une grange. Cette dernière, victime d'un incendie en 1876, est remplacée par des écuries avec un logement et une serre en 1880,<sup>36</sup> en s'inspirant de la nouvelle architecture rurale de l'époque. Le bâtiment s'organise avec deux écuries de part et

<sup>36</sup> COURVOISIER, 1963, pp.103-104.

d'autre d'une grange-fourragère centrale, elle-même équipée d'un monte-char et d'un pont roulant dont la circulation est facilitée par un dôme. La porte de grange déborde le niveau de l'étage; son linteau en briques avec clé en calcaire, a une forme en arc surbaissé comme pour les ouvertures de ventilation (fig. 33). Par la suite, un nouveau rural en briques est élevé et doté également d'un monte-char, une innovation importante pour l'époque (fig. 34).



Fig. 33 Rural du domaine de Souaillon à Cornaux, 1880.



Fig. 34 Rural plus récent en briques du domaine de Souaillon à Cornaux.

## Les écoles d'agriculture

Le développement de l'agriculture fait appel, au XIX<sup>e</sup> siècle, à des connaissances professionnelles toujours plus pointues et à des qualités comme le sens de la gestion, de l'organisation et de la planification du travail. Étant donné la rapidité de l'évolution, le savoir ne peut plus être transmis uniquement par la voie de la tradition familiale ou locale. Des écoles d'agriculture sont ouvertes d'abord par des privés vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, puis par le canton de Vaud dès 1870, l'aide de la Confédération intervenant un peu plus tard (Vd Vd III: 107-110 et Vd IV: 108-110).

Rappelons que l'une des premières écoles est due à l'initiative privée du pasteur Teyssaire qui a aménagé des classes dans la maison de Bois-Bougy près de Nyon (fig. 35). Des cours y sont dispensés durant un peu plus d'une dizaine d'années sur le principe de l'internat (Vd III: 108-



Fig. 35 Ancienne école de Bois-Bougy avec en médaillon le portrait du pasteur Teyssaire.

109). Cette tentative avortée ouvre la voie et démontre que la formation dans ce domaine doit être du ressort du canton qui peut seul en assumer les charges.

1871 marque le début de l'enseignement agricole officiel dans le canton de Vaud. Des cours sont dispensés durant l'hiver à Lausanne et connaissent un grand succès. La loi du 19 février 1892 institue l'Ecole cantonale vaudoise d'agriculture qui conserve l'organisation et le programme de l'enseignement précédent. Elle compte en 1919 une centaine d'élèves répartis en quatre classes. Un établissement dispensant un enseignement sur la viticulture (vraisemblablement) et l'arboriculture est ouvert en 1892 à Praz-sur-Vevey; l'inauguration de l'Ecole d'agriculture de Marcelin près de Morges remonte à 1922, alors qu'une école supérieure de viticulture et d'œnologie est fondée en 1919 à Montagibert (c. de Lausanne). Dans la région du Gros-de-Vaud et celle de la Broye, la création d'un enseignement agricole se fait tardivement. Située au centre d'une région rurale, à l'un des débouchés du Gros-de-Vaud dans la vallée de la Broye, la ville de Moudon joue un rôle-clé, auquel s'ajoute le dynamisme de sa société d'agriculture. Ces éléments ont certainement dû intervenir en 1899 dans le choix d'un emplacement pour une école de fromagerie, puis pour celle d'agriculture, inaugurée en 1951 à Grange-Vernay.

La création d'un enseignement fromager, développé suite à un arrêté du Conseil d'Etat de 1888, répond à un besoin de l'économie laitière qui s'est développée en plaine durant le XIX<sup>e</sup> siècle grâce à l'introduction des fourrages artificiels. Un bâtiment de fabrication et une école sont inaugurés en 1902. Ils seront agrandis à plusieurs reprises durant le XX<sup>e</sup> siècle. A ses débuts, l'enseignement était orienté vers la fabrication du gruyère, du vacherin du Jura, du chevrotin et du beurre. Dès 1905, l'école innove sur le plan national avec des fromages à pâte molle (camembert, brie), fabrications que les fromagers nouvellement formés introduisent progressivement dans les laiteries. Finalement, l'école de fromagerie de Moudon sera regroupée en 2004 avec celle de Grange-Neuve (canton de Fribourg) et l'enseignement concentré sur le site fribourgeois.

## **Facteurs divers**

Le développement de l'hygiène et de la médecine occupe également une place intéressante dans cette évolution.<sup>37</sup> Les prises de conscience à ce propos apparaissent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et de nouvelles normes sont établies progressivement sous l'influence des médecins-hygiénistes, d'abord dans les centres urbains, puis, à partir de 1900 surtout, dans les

---

<sup>37</sup> HELLER, 1979.

campagnes. On encourage les gens à bien aérer leur logis, à rendre les pièces plus lumineuses en peignant les boiseries d'une couleur claire et en agrandissant les baies; ce dernier aspect est favorisé par la fabrication de carreaux à vitres plus grands à des prix accessibles. On améliore également les moyens de chauffage et le confort en recommandant aux propriétaires de construire des pièces plus hautes. Grâce à ces mesures, à une alimentation mieux équilibrée et aux progrès de la médecine, la santé des gens s'améliore. Les décès de nourrissons, d'enfants et de mères à la suite d'accouchements diminuent fortement. Les familles s'agrandissent et le besoin de pièces supplémentaires se fait toujours plus pressant avec pour corollaire une incidence sur le volume et l'organisation de la maison.

Les incendies et les nouveaux matériaux introduits dans la construction depuis le XIX<sup>e</sup> siècle marquent l'évolution et l'aspect de l'architecture rurale (Vd I: 486-493). Rappelons les fréquents incendies favorisés par les couvertures traditionnelles en bois ont eu des conséquences catastrophiques: Sainte-Croix et Bullet ont été presque entièrement détruits par



Fig. 36 Le village du Lieu après l'incendie de 1858, photographie par Auguste Piguet.

le feu en 1744, Le Lieu à la vallée de Joux également en 1858 (fig. 36) ou encore Travers en 1865, Vallorbe en 1877, etc. Les Établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie créés dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jouent un rôle clé dans cette évolution. Il convient toutefois de souligner que les assurances cantonales contre

les incendies ont pour but premier de conserver le patrimoine immobilier en évitant une destruction

irréversible par la prise de mesures appropriées. Non seulement, ces Établissements assurent les sinistrés, mais ils édictent, en collaboration avec les gouvernements cantonaux, de nombreuses normes pour éviter les destructions. C'est ainsi que les bardeaux et les tavillons sont progressivement éradiqués des toits: ils sont remplacés dans un premier temps par des tuiles plates, fabriquées dans des petites industries créées à cet effet dans le Jura et exploitant des argiles locales (Vd I: 434-436); dans un second temps les tuiles à emboîtement et les tôles arrivent sur les marchés locaux grâce à la mise en place du réseau des chemins de fer; elles sont

à la fois plus légères et mieux adaptées aux toitures à faible pente du Jura. Les hottes de cheminées en bois sont également proscrites, sauf pour les constructions d'alpage occupées

temporairement durant la belle saison. Les cloisons de séparation en bois entre le logis et le rural sont remplacées à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par des maçonneries de moellons ou de briques dans les nouvelles constructions et lors de travaux de transformation importants. Les combles sur le logis sont carrelés afin de retarder la propagation du feu.

Ces nouvelles influences n'entraînent pas un changement fondamental de l'organisation de la maison, mais des transformations progressives qui peuvent modifier les aspects extérieurs et intérieurs des fermes traditionnelles.

## 4. TYPOLOGIE

### **FORME DES COMMUNES**

La colonisation d'un territoire découle de nombreux facteurs dont les principaux se réfèrent au relief du terrain, à son hydrographie, à la qualité des sols, au climat général et aux micro-climats régionaux, aux origines du peuplement ou encore à l'organisation qui régit la société. Selon les époques et les lieux, des changements fondamentaux se remarquent avec des villages concentrés dans les zones de colonisation anciennes du Moyen-Pays et un habitat dispersé sur le Jura, le Jorat et ses alentours, régions défrichées plus tardivement, dès la seconde partie du Moyen Age. Les frontières entre les territoires dépendent aussi des relations entre les groupes humains et de leurs héritages historiques respectifs. La colonisation du Jura s'est faite du bas vers le haut par les deux côtés de la chaîne, se rejoignant près des sommets. De part et d'autre des frontières nationales, le langage et l'accent des habitants témoignent aujourd'hui encore de ces origines distinctes. A partir de 1536, l'introduction de la Réforme tend à renforcer les particularismes locaux.

La topographie sert souvent de limite aux territoires communaux (Vd I: 31-34). On se réfère



Fig. 37 Le village du Mutrux sur le flanc du Jura, localisé au tiers supérieur de l'espace défiché, à l'articulation entre les cultures et les prés; il se trouve, en fait, plus ou moins au centre géographique des déplacements en tenant compte de la forêt.

aux points remarquables du terrain comme les cours d'eau, les marécages, les collines ou les lignes de crête. Souvent, le terroir agricole a été gagné sur les forêts et les clairières de défrichement (fig. 37) demeurent bien visibles sur le Jura et ses contreforts, comme dans le vaste massif forestier du Jorat, à l'est de Lausanne; les limites des défrichements subsistent sous la forme de marges résiduelles à Pampigny sur la Côte vaudoise (Vd III: 28) ou dans le Jorat et la Haute et la Basse-Broye (Vd IV: 31-35). Les moyens

permettant d'appréhender cet aspect fondamental se fondent sur la lecture des cartes actuelles et anciennes, ainsi que sur les recensements architecturaux neuchâtelois et vaudois qui permettent de déterminer: les parties anciennes des agglomérations, l'importance de la

dispersion en hameaux ou celle par unité d'exploitation, comme les limites entre les habitats permanents et temporaires; on distingue ainsi les fermes des loges et des métairies ou chalets d'alpage. Les limites de l'habitat permanent ont reculé, parfois déjà depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les anciennes maisons paysannes sont alors utilisées comme estivages et peuvent avoir été transformées en fromagerie d'alpage avec l'aménagement d'une chambre à lait (Vd I: 273).

Les dimensions des communes varient en fonction des formes d'exploitation. La vigne génère des petits territoires, offrant un rendement supérieur aux cultures qui, elles, nécessitent des espaces plus vastes. La pratique intensive de l'élevage requiert des entités herbagères encore plus grandes.

### Les communes du Moyen-Pays



Fig. 38 Carte montrant les formes des communes dans le Gros-de-Vaud et la Broye.

L'éloignement de la chaîne jurassienne par rapport au Léman et aux Préalpes définit, sur le Moyen-Pays vaudois, un espace qui s'ouvre en direction de l'est, à partir du district de Cossonay. La région comprise entre le Gros-de-Vaud et la Broye ne se caractérise pas par un relief aussi marqué que celui du pied du Jura ou des montagnes. On y rencontre un plateau, celui d'Echallens, et une série de vallonnements qui prennent naissance à partir du Jorat et du piémont des Préalpes fribourgeoises. Cette topographie relativement douce conditionne l'organisation des communes

selon deux grandes catégories:

Les **espaces ouverts** du plateau d'Echallens ont favorisé la formation de territoires alvéolaires (fig. 38). Cette structure, connue également sous le nom de nids d'abeilles avec une disposition penta- ou hexagonale, se caractérise par un habitat concentré au centre de son terroir et des liaisons routières étoilées rejoignant les entités voisines (Vd IV: 25-28).

Les **vallées et vallonnements** ont généré une seconde forme de groupements. Au nord-est, dans le prolongement du plateau d'Echallens, par exemple, les vallonnements se dessinent pour s'orienter en direction du lac de Neuchâtel et de la plaine de la Broye. Le réseau hydrographique cloisonne et structure ainsi les communes qui prennent une forme allongée; cette dernière se répercute sur la configuration des villages, généralement dominée par une organisation linéaire avec une croisée orthogonale de chemins (Vd IV: 28-29).

Une vallée, celle de la **Broye** conditionne toute la partie est du canton de Vaud (Vd IV: 33-39). En suivant son tracé, on distingue:

- La Haute-Broye, à laquelle se rattachent les parties élevées du Jorat, se caractérise par une dispersion de l'habitat sous la forme de hameaux ou par unité d'exploitation. Cette dispersion



Fig. 39 Habitat dispersé sur les hauts de Lavaux; vue prise depuis la Tour-de-Gourze en direction du Jorat.

résulte à la fois d'une colonisation médiévale assez tardive et d'une spécialisation dans l'élevage. Les communes de la partie supérieure du district d'Oron sont de faibles dimensions; elles présentent une forme allongée compartimentée par le réseau hydrographique. Dans le Jorat, les territoires sont assez vastes, comme à Savigny, au Mont ou à Lausanne, par exemple; ils étaient en liaison étroite avec

le vignoble de Lavaux dont ils formaient l'étage supérieur dévolu à l'élevage et à la production d'engrais (fig. 39).<sup>38</sup>

- La Basse-Broye débute à Moudon et s'étend jusqu'au débouché de la vallée dans la plaine, sur la commune de Payerne (voir fig. 9). Ses versants sont partiellement boisés, souvent de manière continue dans les parties où le relief est bien marqué. La forêt cloisonne les espaces

<sup>38</sup> RAYMOND, 2002, p. 25.

agricoles, surtout au nord-ouest, contrairement à la zone qui jouxte le canton de Fribourg. En toute logique, la topographie définit également des territoires allongés où dominent les villages organisés linéairement dans l'axe de la vallée, par opposition au système alvéolaire du plateau d'Echallens.

- La plaine de la Broye constituait un obstacle à la colonisation en raison de la présence de marécages. Les villages se sont concentrés à la base des versants, sur les premières collines pour se mettre à l'abri des inondations, fréquentes avant les grands travaux de correction des eaux entrepris à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Vd IV: 41-42). Le Vully forme la ligne de crête qui sépare la plaine de la Broye et le lac de Morat de celui de Neuchâtel.

Les vignobles, excepté Lavaux, jouent un rôle marginal. Seul, le versant sud-est du Vully est occupé par un vignoble important. Dans les autres régions, limitées aux marges du Gros-de-Vaud (versant de la plaine de l'Orbe orienté au nord-ouest et vallée de la Venoge), leur place est réduite aujourd'hui, mais la vigne n'a pas joué un rôle déterminant dans la constitution des territoires.

## **Les communes du pied du Jura**

Les communes du pied du Jura sont limitées au sud-est par les lacs de Neuchâtel, de Bienne et le Léman. La plaine alluviale de l'Orbe, comme celle de l'Entre-deux-Lacs (Neuchâtel et Bienne), se composaient jusqu'au milieu XIX<sup>e</sup> siècle de vastes marécages, véritable obstacle aux communications. Seule une partie du district de Cossonay s'ouvre à partir du Jura vers le sud-est par une série de paliers successifs (Vd III: 27-28).

La région de La Côte (Vd III: 23) se subdivise en trois niveaux en fonction de l'altitude et du genre d'exploitation (fig. 40):

- dans la zone riveraine du Léman, la vigne paraît avoir favorisé la formation de petits territoires. L'explication réside certainement dans le fait que le rendement plus bénéfique de cette culture, pratiquée de manière intensive, et l'exportation des vins ont généré et génèrent toujours des revenus permettant d'assurer l'autonomie de petites entités communales. Les villages sont généralement localisés à proximité du vignoble qui nécessite des soins constants. En zone viticole, on pratique ou pratiquait toujours l'élevage, complément indispensable pour la production de fumier utilisé comme engrais. Les seuls villages exerçant une culture

exclusivement viticole se trouvent à Lavaux, entre Lausanne et Vevey, sur le coteau abrupt orienté plein sud. Ils restent cependant liés à l'élevage qui est pratiqué au-dessus du vignoble, sur des domaines leur appartenant. Les champs, les prés et les bois complètent idéalement le vignoble; ils fournissaient le foin pour les bovins, du fumier pour les vignes et du bois pour les échelas.<sup>39</sup>

- Au-dessus, à un niveau médian, la surface des communes augmente (env. 500 ha). Le vignoble n'occupe plus que les coteaux les mieux exposés, alors que les cultures et l'élevage gagnent en importance.

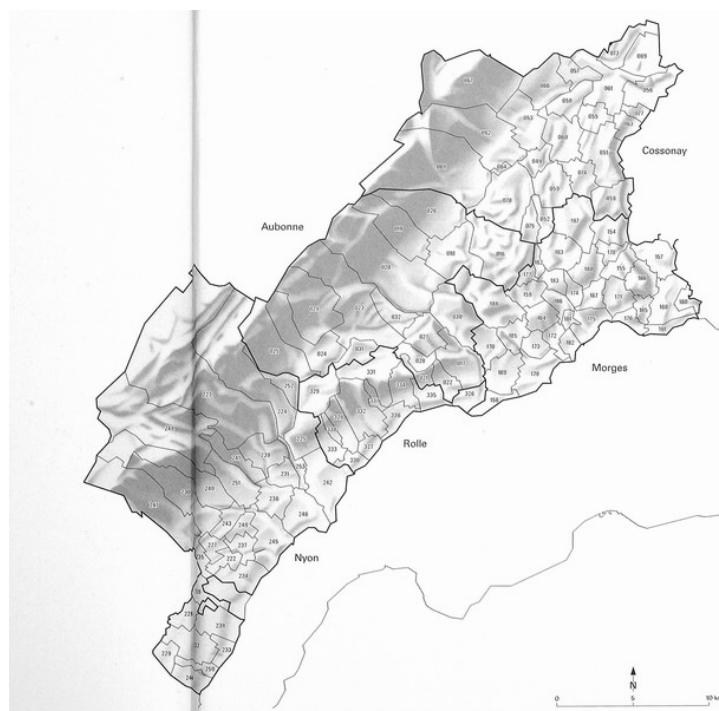


Fig. 40 Forme des territoires communaux dans la région de La Côte vaudoise.

Le niveau supérieur comprend de vastes territoires (env. 1750 ha) qui s'étendent du pied de la montagne jusqu'à son sommet, couronné par les pâturages d'altitude; l'élevage et l'exploitation forestière y constituent la principale spécialisation (Vd III: 29-30). La vigne n'est plus présente, sauf sous une forme résiduelle dans le district de Nyon. Ces grandes communes allongées occupent, par bandes successives, l'ensemble du versant jurassien

de la partie supérieure des districts de Nyon, d'Aubonne et de Cossonay. D'une régularité presque sans faille, la typologie de ces territoires constitue un véritable cas d'école. Ils comprennent tous une importante part de forêts et de pâturages d'alpage qui, à elle seule, représente en moyenne les deux-tiers de la surface totale. Mais en faisant abstraction de ces surfaces, les terroirs ressemblent à ceux des niveaux médians.

Les dispositions verticales observées sur le pied du Jura de La Côte vaudoise se retrouvent dans les autres parties du piémont, mais sous une forme plus atténuée. Les communes

<sup>39</sup> RAYMOND, 2002: 25

riveraines du lac de Neuchâtel dans le district de Grandson possèdent en général une partie importante de montagne (Vd I: 26). Les territoires s'organisent également en lanières dans le district de Bevaix. En revanche, dans celui de Neuchâtel, le versant est limité par le territoire de la ville qui constitue une longue lanière s'étendant latéralement vers l'est sur le sommet de l'anticlinal (voir fig. 42). Une disposition comparable prévaut sur le plateau voisin de Diesse (Be) avec la commune de Nods qui occupe la partie supérieure de la chaîne du Chasseral, limitant l'extension en lanières verticales des communes situées au-dessous. La pratique de la viticulture semble également avoir favorisé, sur le littoral neuchâtelois, la formation de territoires plus petits, par exemple à Auvernier, Peseux, Hauterive ou encore à Cressier et Cornaux dans l'Entre-deux-Lacs.

### **Les communes de montagne**

Les communes de montagne (Vd I: 26-30) sont généralement de grandes dimensions (9905 ha au Chenit (vallée de Joux), 3135 à Provence (district de Grandson), 4182 à La Brévine (district du Locle) ou 5500 à La Chaux-de-Fonds. Elles étaient parfois subdivisées en unités plus petites dans le passé, par exemple les «dizains» de Sainte-Croix à l'époque bernoise ou les villages et les hameaux qui composent la commune de L'Abbaye (vallée de Joux); ces derniers jouissent toujours d'une certaine autonomie financière en percevant des impôts et en demeurant propriétaires de biens fonciers (alpages, écoles). Contrairement au Moyen-Pays, la montagne jurassienne a été colonisée tardivement, à partir de la seconde moitié du Moyen Age. L'habitat s'y développe d'abord de manière concentrée. A la vallée de Joux, la partie sud-est voit dans un premier temps la formation d'un habitat autour des monastères de L'Abbaye et du Lieu (Vd I: 26-28). Dans un second temps, les défrichements progressent à partir du XV<sup>e</sup> siècle, selon un schéma plus individuel avec une dispersion des maisons par hameaux, puis par unité d'exploitation. Dans la région de Sainte-Croix, le mouvement colonisateur est comparable, bien qu'il soit le fait d'un seigneur laïc. L'habitat se développe autour du château, cité en 1305 et au-dessous, à La Villette, à proximité de l'entrée des gorges de Covatanne. Il s'étend ensuite dans la cuvette de Sainte-Croix, puis de l'autre côté du col des Étroits, sur le plateau des Granges sous la forme d'un habitat temporaire. La sédentarisation y est tardive et n'intervient qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (Vd I: 29-30). Territoire intermédiaire entre lac et montagne, le Val-de-Ruz forme une sorte de "barque" dont les côtés sont limités par le synclinal de Chaumont/Chasseral et celui qui va du Mont-d'Amin au Mont-Racine, en

passant par la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran (fig. 41 et 42). Son versant nord-ouest est occupé par des communes qui incluent jusqu'à trois vallons successifs au-delà du Mont-d'Amin.

Les villages situés dans les vallées, Fontaines, Engollon, Boudevilliers et Coffrane, sont plus ou moins centrés sur leur terroir. A l'exception d'Engollon, ils comptent tous aussi une zone de montagne. Fontaines se divise en deux éléments distincts; la portion de montagne est



Fig. 41 Vue satellite 1998 du Val-de-Ruz.



Fig. 42 Carte du Val-de-Ruz avec les limites des territoires communaux. A remarquer la longue lanière formée par la commune de Neuchâtel en direction du Chasseral.

importante et se répartit de part et d'autre du col de la Vue-des-Alpes. Le Val-de-Travers suit un schéma comparable. Jusqu'à Fleurier, les communes s'étendent sur les deux versants de la vallée. L'habitat s'est surtout développé au nord-ouest bénéficiant d'un ensoleillement plus propice; il y occupe le petit plateau qui prolonge la vallée des Ponts sur le territoire de Travers et le vallon supérieur de Trémalmont. Dès Fleurier, en direction du sud-ouest, le Val-de-Travers se prolonge en deux parties, l'une en direction de Buttes, l'autre vers Saint-Sulpice; au-dessus, les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées se logent chacune dans le prolongement de ces deux synclinaux.

La colonisation du fond des deux grandes vallées neuchâteloises est ancienne. Dès le VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, on s'efforce de christianiser une population encore majoritairement païenne et plusieurs églises sont fondées dans le Val-de-Ruz. D'après les toponymes, il semble que quelques villages sont créés aux VI-VII<sup>e</sup> siècles (Villiers, Malvilliers, Boudevilliers, Coffrane), certains autour des premières églises (Engollon, Dombresson, Saint-Martin, Engollon aurait une origine celtique, il y a également des vestiges d'établissements romains.<sup>40</sup> Des fouilles archéologiques ont révélé un cimetière mérovingien à Dombresson dont le nom

<sup>40</sup> BONNET-BOREL Françoise, information tirées de l'exposition 2003 présentée au Château et Musée de Valangin, *Au filtre du temps, le Val-de-Ruz*.

proviendrait de Brice, évêque au VII<sup>e</sup> siècle. Entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles, les défrichements s'étendent aux zones d'altitude, où les séjours, jusque là temporaires, deviennent parfois permanents. Les nouvelles localités créées se reconnaissent également à leur nom précédé de l'article : Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, ou encore «Les Esserts-de-Saint-Martin» (Les Vieux-Prés) en 1330. La partie haute du territoire, formée de la vallée de La Brévine et des communes actuelles de La Chaux-de-Fonds et du Locle est habitée plus tard de manière permanente. Selon les éléments mis en évidence par le professeur Rémy Scheurer,<sup>41</sup> des prés sont exploités à La Chaux-de-Fonds par les ressortissants de Fontaines au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle; on pense que les paysans y venaient durant la belle saison pour estiver du bétail originaire du Val-de-Ruz ou du Val-de-Travers. La sédentarisation semble suivre assez rapidement. En 1351, l'Abbaye de Fontaine-André cède le vallon du Locle au seigneur de Valangin qui dote deux chapelles fondées par ses prédécesseurs au Locle et à La Sagne. Une première paroisse regroupant toutes les montagnes est attestée en 1417; elle est scindée en 1499 entre le Locle et La Sagne. La paroisse de La Chaux-de-Fonds se crée au XVI<sup>e</sup> siècle et celle de La Brévine au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Étudié par Henri Bühler, l'exemple des Crosettes, sur le territoire de La Chaux-de-Fonds, est intéressant: les Reconnaissances de 1401 recensent sept propriétaires, celles de 1421, près d'une vingtaine avec la mention d'une première maison. L'extension se poursuit et s'accélère vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle par de nombreux accensements à des ressortissants originaires exclusivement du Val-de-Ruz jusque vers 1470, puis mêlés ensuite à ceux de La Sagne et du Locle. La colonisation semble achevée vers 1660 ; le paysage aurait depuis lors un aspect comparable à l'actuel.<sup>42</sup> Rémy Scheurer confirme ce développement: la région connaît une forte augmentation de la population et des rendements agricoles, selon les dîmes de Valangin, entre 1421 et 1600. Il y a très peu d'immigration, mais une forte expansion des familles d'origine. C'est à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que les effets du Petit âge glaciaire se font sentir sur le développement de la région. Les maisons sont concentrées dans des villages ou des hameaux. En revanche, les vallons de la partie supérieure du Val-de-Ruz ainsi que les versants du Val-de-Travers ont été occupés tardivement. L'habitat se présente principalement sous la forme d'unités d'exploitation dispersées, constituées chacune d'une ferme établie sur son domaine.

Pour le Val-de-Travers, le processus demeure comparable. Quelques noms de villages au fond de la vallée ont une origine gallo-romaine avec les terminaisons caractéristiques en -ier

---

<sup>41</sup> Source orale, conférence.

<sup>42</sup> BÜHLER, 1918, p. 99-101, pp. 43-60 et 97-105.

comme Fleurier. En revanche, l'habitat situé au-dessus se caractérise comme précédemment par l'usage de l'article et résulte d'une colonisation plus tardive.

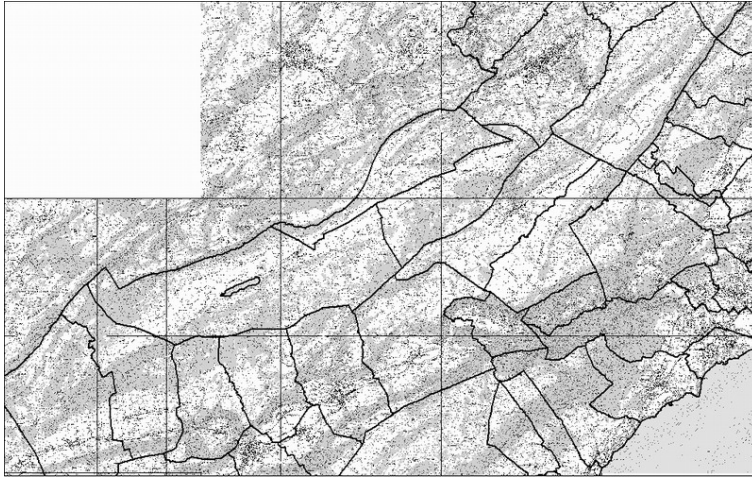


Fig. 43 Territoires des hautes vallées jurassiennes.

La colonisation des hautes vallées neuchâtelaises remonte à la fin du Moyen Age et s'est faite à partir du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, créant un lien vertical du bas vers le haut. Celui-ci est encore bien perceptible sur la plus ancienne carte connue du canton de Neuchâtel (voir fig. 16), dressée vers 1673.<sup>43</sup> Les mairies des

Verrières et de Rochefort ainsi que la Seigneurie de Travers s'étendent jusqu'à la limite avec la France. La mairie des Tallières constitue une entité indépendante qui se développera par la suite vers l'est pour former la grande commune de La Brévine. Au Val-de-Ruz, en revanche, les entités actuelles sont déjà définies à cette époque. La vision actuelle contraste avec cette ancienne représentation. Les communes occupant les fonds des vallées se développent toujours verticalement, mais celles des montagnes, proprement dites, suivent l'axe des vallées et des vallons déterminés par le plissement jurassien, du nord-est vers le sud-ouest. Leur forme s'inverse et devient ainsi rectangulaire allongée (fig. 43). La Brévine présente un rectangle d'environ 16 km de longueur pour une largeur moyenne de 4 km. On retrouve la même configuration dans le district de la vallée de Joux, alors qu'à Sainte-Croix, le pourtour sud-est de la commune est conditionné par une faille géologique orthogonale au plissement qui a engendré le bassin dans lequel s'est développé le village.

## **FORMES DES GROUPEMENTS ET TYPOLOGIE DE L'HABITAT RURAL**

La diversité des structures des villages constitue une richesse patrimoniale fondamentale. Elle témoigne bien souvent de la genèse de leur constitution. Diverses formes peuvent être

<sup>43</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin par le P.C. Bonjour R. Augustin, vers 1673.

distinguées, soit linéaires, horizontales ou montantes, soit en étoile. Les documents cadastraux élaborés aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, conservés dans les Archives cantonales ou communales, facilitent grandement le travail de recherche. Leur consultation permet de compléter la lecture des cartes actuelles; ils éclairent la définition des types de base en montrant par exemple des développements secondaires qui sont encore à l'état d'ébauche.

Les recherches dans ce domaine demeurent lacunaires. Lorsque nous avons débuté nos travaux, il y a plus d'une vingtaine d'années, seules quelques publications décrivaient en détail la forme et la structure des villages. Derruau<sup>44</sup> distingue les "villages en ligne" des "villages nucléaires"; ces derniers sont appelés également "villages en tas" et peuvent dépendre d'une fortification comme les bastides du sud-ouest de la France. Les "villages nébuleuses", dont les maisons s'égrènent "sur des rues joignant des embryons de noyaux" présentent des structures lâches. Jean-Pierre Anderegg, dans ses ouvrages sur les maisons rurales du canton de Fribourg, avait été sensible à cet aspect en consacrant un chapitre au développement des formes d'habitat et de groupements. Par la suite, le même auteur a publié un ouvrage sur l'histoire du paysage fribourgeois qui s'attache surtout à l'examen des éléments constitutifs de celui-ci.<sup>45</sup>

A l'exclusion des villes neuves médiévales qui se développent après les défrichements, les petites villes doivent constituer le moteur à partir duquel se déploie la colonisation et sur lesquelles on peut se replier en cas de crise. Hors des centres, on commence par implanter une sorte de «semis» de constructions le long du réseau routier existant, qui s'étoffera au fur et à mesure de la densification. A l'origine d'un village, on peut trouver un ordre religieux, représenté par un prieuré rural, ou un château seigneurial. En cas de voisinage, ces deux édifices sont à même de créer des pôles d'attraction qui vont conditionner l'implantation des maisons. Il est possible d'imaginer, dans le cas d'une famille, un regroupement d'abord dans une première maison qui sera agrandie progressivement au gré des descendance successives, pour former une propriété en ordre contigu. Les plans cadastraux anciens semblent confirmer cette hypothèse et révèlent toujours une forte présence des groupes familiaux dans de nombreux villages, par exemple les Dériaz à Baulmes, les Rod à Ropraz, les Blanc, Corthésy ou Gavin à Brenles, les Jaccard ou Jaques à Sainte-Croix, les Aubert et RoCHAT à la vallée de Joux ou encore les Matthey ou les Tissot à La Chaux-de-Fonds.

---

<sup>44</sup> Derruau, 1971, pp. 305-309.

<sup>45</sup> ANDEREGG, 2002.

La terminologie existante permettant de distinguer les diverses formes d'organisation de l'habitat restaient lacunaires; les recherches entreprises ont permis de la préciser et de l'enrichir. Il convient d'être attentif au fait qu'une commune peut comprendre plusieurs éléments typologiques avec une structure affirmée, un ou plusieurs hameaux et de l'habitat dispersé, conférant une certaine complexité à l'ensemble. La description de l'organisation de l'habitat rural du Jura vaudois et de son piémont nous a préoccupé. Nous ne trouvions parfois pas de terminologie existante adéquate, ce qui nous a obligé à en inventer une. Par exemple, les structures linéaires montantes en épi ont fait l'objet d'une réflexion à rebondissements de notre part. Nous les avons d'abord nommées "structure en arbre" en pensant au conifère; mais l'arbre, c'est aussi le feuillu avec des branches présentant des ramifications! Nous avons

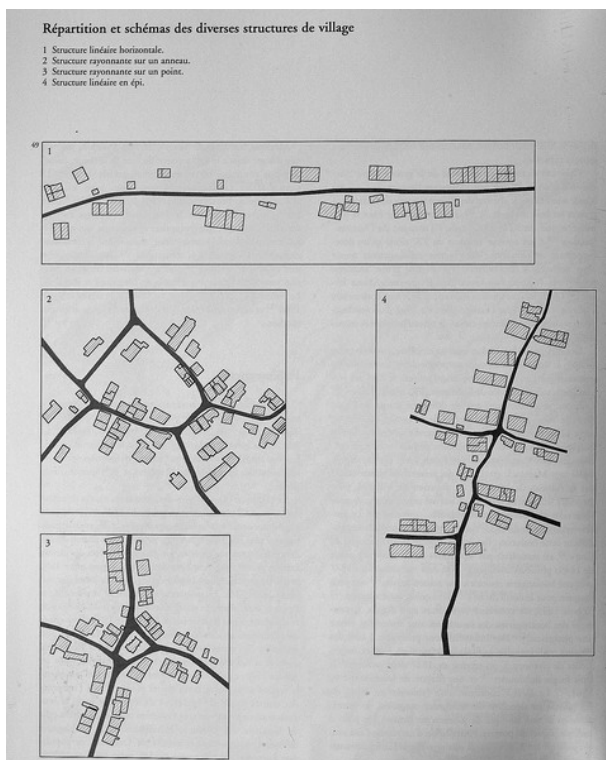


Fig. 44 Schéma des principales structures de villages.

ensuite pensé au peigne, mais celui-ci n'a qu'une rangée de dents, il aurait fallu dire "en double peigne". Une comparaison évocatrice se réfère au squelette des poissons; mais la lecture de textes truffés de "structures en arêtes de poisson" frisait le comique! Nous avons finalement opté pour les formes "en épi", lesquelles, sans être aussi précises que les précédentes, nous ont paru plus appropriées.

On isole plusieurs schémas d'organisation (fig. 44): les structures linéaires qui peuvent être horizontales ou montantes, les structures rayonnantes, les agglomérats, les hameaux et l'habitat dispersé. Les raisons prévalant à l'établissement de ces formes sont diverses et difficiles à cerner. La topographie joue un rôle important. Les vallées, vallonnements ou piémonts conditionnent les structures linéaires alors que les plaines ou plateaux favorisent le développement d'organisations rayonnantes. La présence d'eau constitue également un facteur favorisant une concentration, par exemple Fontaines, au pied du Jura vaudois dans le district de Grandson, situé sur une source ou Fontaines dans le district du Val-de-Ruz. Sur les versants orientés au sud-ouest de la vallée de Joux (Vd I: 36-37) ou du Val-de-Travers, l'habitat est dispersé en relation étroite

avec les sources. Un croisement routier ou un point de rupture de charge du trafic entre route et plan d'eau détermine souvent la formation d'un village, d'un bourg ou d'une petite ville.

## Les structures linéaires

Les structures linéaires, développées en bordure d'une rue horizontale ou montante, se rencontrent surtout contre le versant du Jura ou ceux des vallées et des vallonnements qui axent les déplacements. On les trouve aussi bien sur La Côte vaudoise, le bas des districts d'Orbe et de Grandson que dans les communes littorales neuchâtelaises. A proximité de Neuchâtel, une pression immobilière particulièrement forte a entraîné à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des développements qui ont gagné sans cesse en importance. L'exemple de Peseux est impressionnant avec une disparition presque complète des vignes qui entouraient l'ancien village au profit d'une urbanisation galopante. Les schémas linéaires sont les plus répandus; on les subdivise en plusieurs sous-groupes:



Fig. 45 Village linéaire horizontal de Vaulion parallèle au fond du vallon.

- Les **structures linéaires horizontales simples** (Vd I: 44-47, Vd III: 63-66 et Vd IV: 66-69) se rencontrent dans toutes les régions étudiées. Elles dépendent des vallées et des vallonnements principaux, qui suivent un axe général allant du sud-ouest vers le nord-est, déterminant ainsi l'implantation de ce type de groupement. Les villages organisés de cette manière occupent souvent un bord de vallée ou suivent un palier, parallèlement aux courbes de niveaux du terrain (fig. 45). On relève deux formes dans lesquelles les constructions sont, soit étirées le long d'une route, montrant une densification faible, soit compactes avec la présence de fortes rangées de maisons contiguës. Parfois, la présence d'une zone

humide au fond d'un vallon ou d'une vallée a relégué les maisons sur un seul côté de la route. On profite du point de rupture de pente pour établir les constructions (fig. 46) en leur aménageant un accès de grange à l'étage sans remblai comme à Villiers dans le Val-de-Ruz.

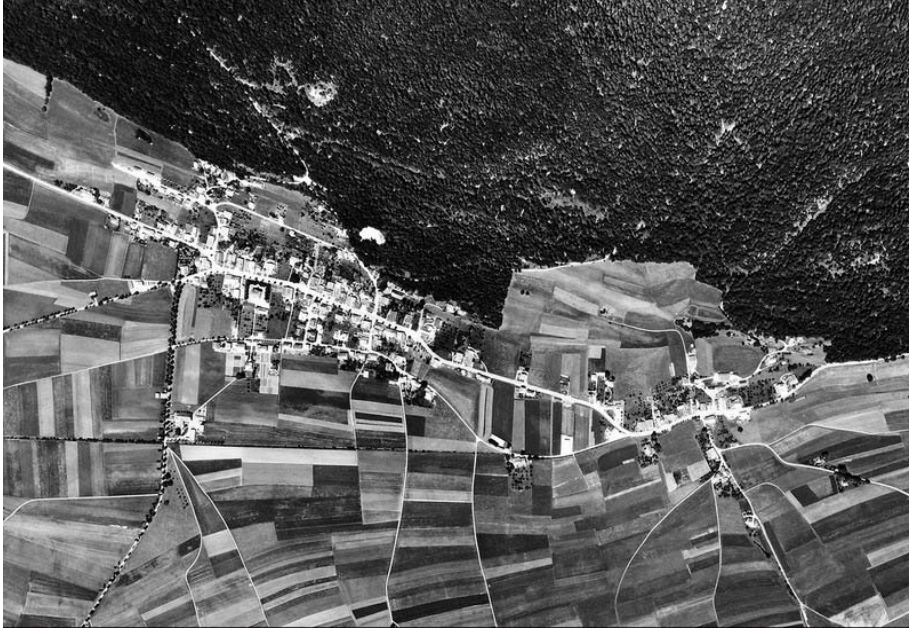


Fig. 46 Vue aérienne montrant les villages linéaires horizontaux de Villiers et de Dombresson en 1966. Villiers s'est développé en amont de la route en raison de la proximité du cours d'eau et du fond marécageux.

- Les **structures linéaires horizontales doubles** (Vd III: 66 et Vd IV: 69-71) se développent en bordure de deux rues parallèles. Ce type d'organisation reste limité à un peu plus d'une



Fig. 47 Village de Môtiers avec ses deux développements linéaires parallèles.

dizaine de cas concentrés sur le Plateau vaudois (par exemple Treytorrens, Cronay, Gland, Apples) et un exemple à Môtiers au Val-de-Travers à partir du noyau de base, constitué autour du prieuré et de l'Hôtel-des-Six-Communes; deux branches se sont développées perpendiculairement au fond de la vallée, l'une en bordure de la route conduisant au château, l'autre le long de la rivière (fig. 47).

- Les **structures linéaires montantes** (Vd I: 47-50, Vd III: 66-67 et Vd IV: 72-73) suivent des rues qui sont nécessairement orthogonales à l'axe des vallées ou à celui des vallons principaux. De manière générale, dans le Moyen-Pays, on a disposé les maisons paysannes

pour présenter une surface minimale de façade à l'action des vents dominants, c'est-à-dire leurs pignons entre le sud-ouest et le nord-est. Le faîte du toit est alors perpendiculaire à la pente du terrain. Cette raison explique certainement la rareté des structures linéaires



Fig. 48 Village de Baulmes au débouché de la vallée de la Baumine sur le pied du Jura.

montantes simples ayant des faîtes parallèles à l'axe de la rue, comme on les trouve contre le piémont jurassien vaudois protégé par la montagne, par exemple à Baulmes (district d'Orbe) (fig. 48) ou à Vuiteboeuf (district d'Orbe) (Vd I: 50) sous une forme combinée. Dans le canton de Neuchâtel, seul le village des Geneveys-sur-Coffrane au Val-de-Ruz présente une structure

comparable, encore bien lisible sur la carte Ostervald dressée de 1838 à 1845.

- Les **structures en épi** (Vd I: 50-51, Vd III: 67-68 et Vd IV: 72-73) se développent en bordure d'une rue montante; les bâtiments s'articulent perpendiculairement à celle-ci avec leurs faîtes de toiture qui sont parallèles aux courbes de niveaux du terrain (fig. 49 et 50).



Fig. 49 Structure linéaire montante en épi du village de Burtigny sur La Côte vaudoise, selon la carte de 1878-1879.



Fig. 50 Même type de structure à Prahins dans le Gros-de-Vaud.

Bien représenté sur le piémont jurassien, ce genre d'organisation privilégie généralement l'axe vertical de circulation, propre aux déplacements à l'intérieur de la commune. Le village est localisé à proximité des prés et des champs, dans la partie inférieure du territoire; il se développe en bordure de la route qui conduit à la montagne, sur laquelle ont été défrichés les vastes pâturages d'alpage. Provence s'organise sur la base d'un axe montant ancien; l'évitement routier a d'abord traversé le bâti horizontalement pour le contourner entièrement aujourd'hui. Ces structures montantes connaissent deux variantes:

- La première présente un doublement des rues, comme à Mollens (district d'Aubonne) (fig. 51 et 52) qui s'est développé perpendiculairement à la route principale longeant le pied du Jura.



Fig. 51 et 52 Structure linéaire montante double en épi à Mollens.

- La seconde variante, appelée en épi partiel ou en peigne, demeure rare, avec des maisons établies sur un seul côté de la route, qu'illustre le village de Luins (district de Rolle) (Vd III:



77-79). Celui du Pont (vallée de Joux) s'apparente à cette forme avec une implantation conditionnée par le lac de Joux (Vd I: 51) et des bâtiments disposés perpendiculairement à l'axe routier qui est toutefois horizontal (fig. 53).

Fig. 53 Structure linéaire en peigne au Pont, conditionnée par le lac de Joux.

- Les **structures linéaires composites** (Vd III: 68-71 et Vd IV: 73-76) combinent entre elles les divers éléments qui viennent d'être décrits; par exemple à Auvernier ou Cormondrèche (Ne) (fig. 54 et 55), une partie linéaire horizontale est accolée à une autre linéaire montante. Le village de Baulmes a la particularité de présenter l'ensemble des possibilités linéaires (Vd I: 60-62).

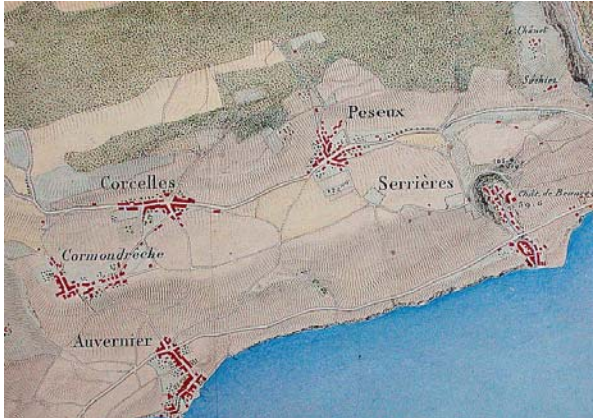


Fig. 54 Selon la carte Osterwald (1838-1845): structures linéaires combinées en forme de L à Auvernier et à Cormondrèche, linéaire horizontale à Corcelles, sur un carrefour à Pesieux. En bordure de la Serrière issue d'une source vauclusienne, site préindustriel de Serrières.



Fig. 55 Structure en L à Auvernier composée d'une partie linéaire horizontale et d'une partie linéaire montante.

## Les structures rayonnantes

Les structures rayonnantes, appelées aussi étoilées, occupent surtout la zone ouverte définie par le plateau d'Echallens et son prolongement dans le district de Cossonay (Vd III: 71-74 et Vd IV: 76-78). Elles correspondent à une distribution alvéolaire des communes et définissent

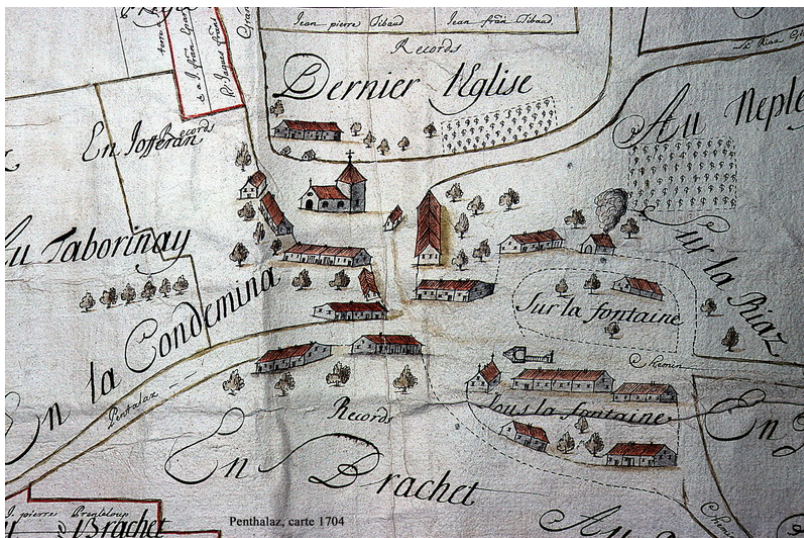


Fig. 56 Structure rayonnante du village de Penthalaz selon une carte établie en 1704. Les routes aboutissent sur deux places, l'une avec l'église au centre, l'autre avec la maison de commune dans un angle.



Fig. 57 Structure rayonnante en anneau du village de Fontaines dans le Val-de-Ruz selon une photo aérienne de 1966.

ainsi un réseau de communication rayonnant à partir du village (fig. 56). Les constructions se répartissent en bordure des branches formées par les routes. Il ne s'agit pas d'une règle rigide, étant donné que les compositions linéaires peuvent aussi se combiner à des réseaux étoilés, comme évoqué précédemment. Généralement

centré sur son terroir, le village s'organise à partir d'un point ou d'un noyau (fig. 57). Il est, dans le Gros-de-Vaud, lié au système de culture, à savoir l'assolement triennal collectif jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Vd IV: 51-52). Dans les parties larges du Val-de-Ruz, quelques villages sont centrés sur leur terroir et présentent des structures en étoile (Fontaines, Boudevilliers et Coffrane). C'est le cas également à La Brévine où le village s'est développé sur un croisement routier à quatre branches.

A côté de ces schémas d'organisation bien typés, on trouve des formes non structurées ou restant toujours à l'état d'ébauche.

## Les villages agglomérés

Les villages agglomérés (ou agglomérat) (Vd III: 74-75 et Vd IV: 79-80) correspondent à la définition du «village en tas».<sup>46</sup> Ils ne sont pas classables dans les autres catégories; les bâtiments sont regroupés sans ordre précis et sans qu'une structure particulière, même à l'état d'ébauche ne soit vraiment mise en évidence (fig. 58). La structuration routière reste faible ou extérieure et le nombre de constructions n'entre en principe pas dans sa définition. Toutefois, il correspond de manière générale à un territoire communal de petite taille; il peut aussi former un habitat localisé sur l'espace propre d'un grand territoire (Aclens près de Cossonay), ou constituer un élément proche d'une entité structurée (Le Petit-Faubourg à Montricher,

<sup>46</sup> LEBEAU, 1979, p. 32.

Chabiez à L'Isle, situés tous deux dans le district de Cossonay). On rencontre des villages agglomérés dans l'ensemble du Moyen-Pays, mais avec toutefois des dominantes dans les districts de Nyon et de Morges ainsi que dans les régions du Jorat et du Vully.



Fig. 58 Village aggloméré de Montmagny.

## Les hameaux

Les hameaux (Vd I: 43, Vd III: 75 et Vd IV: 80) se composent d'un nombre réduit de bâtiments, compris généralement entre cinq et quinze, en faisant abstraction des constructions modernes (villas, dépendances). Ils présentent souvent l'ébauche d'une structure linéaire qui rend délicate la fixation d'une norme rigide avec des groupements plus étendus. Villars-Mendraz (district de Moudon), classifié dans les structures linéaires composites, illustre bien cette problématique. La carte de 1850 montre encore un hameau situé sur un carrefour, organisé linéairement le long de l'ancien chemin permettant d'atteindre plus directement Sottens (district de Moudon). Par la suite, la mise en place d'un nouveau réseau routier, avec un évitement, entraînera le déplacement du carrefour vers le nord, provoquant un développement secondaire de l'habitat. A la vallée de Joux, la combe de Derrière-la-Côte, sur la commune du Chenit (fig. 59), présente un bel exemple de dispersion en hameau, comme à La Côte-aux-Fées aux confins sud du canton de Neuchâtel (fig. 60).



Fig. 59 Dispersion en hameau dans le vallon de Derrière-la-Côte à la vallée de Joux.



Fig. 60 Hameau des Bourquins-de-Vent à La Côte-aux-Fées.

## L'habitat dispersé

L'habitat dispersé (Vd I: 42-43, Vd III: 75-76 et Vd IV: 80-81) concerne surtout les zones élevées du territoire: Jura, Jorat ou Haute-Broye. Il prend naissance à partir des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, comme le laisse entendre la toponymie, qui révèle des noms de lieux pourvus de l'article. En direction de Moudon, sa limite inférieure, s'établit entre Peney-le-Jorat, Hermenches et Syens, zone au-dessous de laquelle la dispersion devient rare. Sur le Plateau, il faut se garder de prendre en compte les maisons paysannes disséminées sur les espaces de culture après l'abolition définitive de l'assolement triennal communautaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un phénomène à la fois limité et tardif comme l'indique un examen attentif des taxes d'immeubles du XIX<sup>e</sup> siècle (Vd IV: 80).

On distingue deux types de dispersion:

- la première par petits groupes de fermes. Le cas le plus courant se traduit par une dissémination le long d'une route ou d'un chemin, souvent à côté d'une organisation plus marquée.
- La seconde correspond à une dispersion par unité d'exploitation qui touche principalement

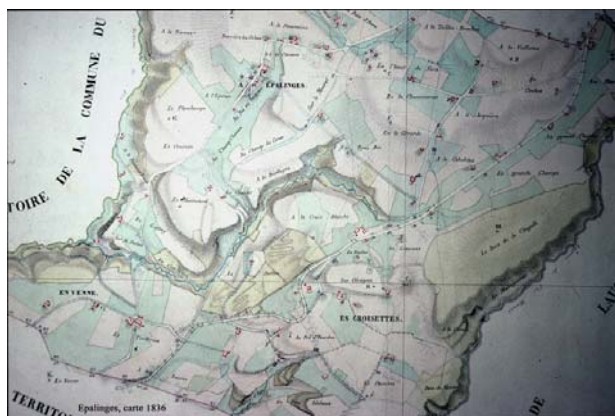


Fig. 61 Habitat dispersé par unité d'exploitation sur le territoire de la commune d'Epalinges en 1836.

les parties élevées du Jorat. Bien visible à Epalinges (district de Lausanne) sur la carte de 1836 (fig. 61), à côté de quelques petits groupements et du hameau qui constituaient alors le village, sa lecture a été profondément modifiée par une urbanisation récente qui touche l'ensemble du territoire.

Le même phénomène se retrouve sur la commune du Mont-sur-Lausanne et sur les hauts de celle de Lausanne. La colonisation de la vallée de Joux débute vers le XII<sup>e</sup> siècle, d'abord sous une forme concentrée autour des deux monastères (L'Abbaye et Le Lieu) (Vd I: 25-28), puis de manière dispersée par la suite en direction de l'ouest.

Dans les montagnes neuchâteloises, on observe également ces deux types de dispersion:

- une dispersion en hameaux, comme celle signalée sur le territoire de La Côte-aux-Fées

(district du Val-de-Travers);

- une dispersion régulière par unité d'exploitation : les parties rurales à l'est du territoire de La

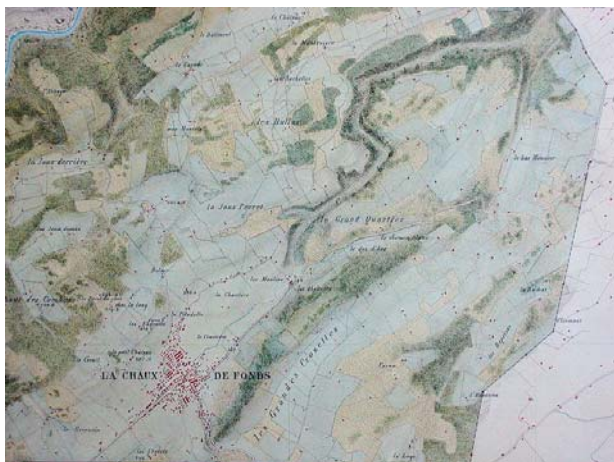


Fig. 62 Habitat dispersé par unité d'exploitation au nord-est de la ville de La Chaux-de-Fonds.

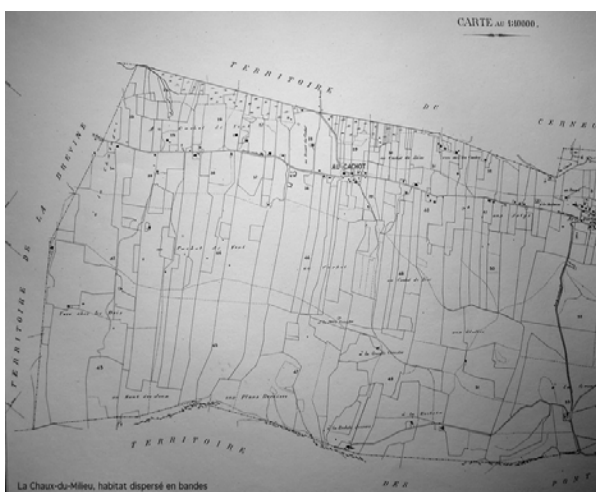


Fig. 63 Habitat dispersé en lanière dans la vallée de La Brévine sur le versant orienté vers le nord-ouest du territoire de La Chaux-de-Milieu.



Fig. 64 Même vue dans la région du Grand-Cachot-de-Vent.

Chaux-de-Fonds caractérisent bien cette forme qui se développe sur les espaces plus ouverts et présente une sorte de saupoudrage de maisons paysannes rappelant le paysage de bocage (fig. 62);

- de plus, on observe un peu partout une dispersion en bandes, particulièrement bien marquée dans les vallées des Ponts-de-Martel et de La Brévine (district du Locle).

Lors des premiers défrichements, chaque nouveau colon recevait vraisemblablement un domaine formé d'une parcelle de 100 à 300 mètres de largeur et d'une longueur atteignant parfois deux kilomètres. Cette bande; disposée perpendiculairement à l'axe de la vallée, comprend successivement depuis le fond: des champs, des prés destinés aux réserves de fourrage, des pâturages boisés et une zone de pâturages d'été dans la partie haute de la parcelle. La ferme est construite en bordure de la route qui longe le bas du

versant, à proximité des champs et des prés (fig. 63 et 64).

L'habitat temporaire concerne principalement la zone élevée du territoire. Diverses formes le caractérisent et font l'objet d'un chapitre particulier à la fin de cette partie typologique:

- les chalets d'alpage ou métairies;
- les loges utilisées jadis comme abri temporaire par les faucheurs;

- les loges à bétail (fig. 65) qui constituent le complément de nombreuses exploitations, aussi bien dans les vallées et vallons de montagne que pour les pâtures d'altitude du canton de Neuchâtel; elles servent à abriter le bétail et à récolter les eaux de pluie dans une citerne.



Fig. 65 Loge à bétail sur les montagnes de Gorgier.

## **TYOLOGIE ARCHITECTURALE**

Classifier fait partie de toute réflexion scientifique, démarche indispensable aussi bien pour cataloguer les diverses espèces en biologie, les phénomènes physiques, la sémantique dans le domaine linguistique que pour appréhender les divers aspects de l'architecture. Réductrice au début d'une recherche, elle se complexifie et se développe naturellement au gré de l'avancement des travaux et des découvertes. L'essentiel consiste à éviter de la confiner dans un carcan rigide prédéterminé.

En architecture, l'analyse typologique, constitue un exercice délicat en raison des divers facteurs qui influencent les choix constructifs. Plus difficile à pratiquer dans le Moyen-Pays romand en raison des reconstructions et des nombreuses transformations opérées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'écheveau est en revanche plus facile à démêler pour les Juras neuchâtelois et vaudois. Il faut néanmoins se garder de recourir trop fortement au déterminisme en privilégiant des aspects comme le climat ou la topographie. Les données économiques et socioculturelles jouent également un rôle important, comme le rappelle l'organisation des maisons paysannes de la vallée de Joux comparées à celles du Jura neuchâtelois. Les éléments conditionnant l'implantation de l'habitat peuvent être rangés en deux catégories principales:

- les éléments d'ordre naturel. Ils regroupent la topographie, l'influence du climat et son évolution au cours du temps, l'action des vents dominants, la recherche d'eau pour la consommation journalière des exploitations et les besoins des industries actionnées par la force hydraulique, le milieu forestier et la structure géologique du terrain dans lesquels l'homme prélève les matériaux nécessaires à ses constructions ou encore la valeur agricole des sols qui détermine les choix des cultivateurs.

- Les facteurs d'ordre socio-économique et socioculturel. La libéralisation de l'économie provoque une transformation profonde de la société. Les progrès agronomiques et techniques permettent de rationaliser les productions et de nourrir toujours plus de monde, malgré une diminution constante du nombre des travailleurs de la terre. Les maisons paysannes en activité suivent cette évolution: elles sont agrandies, pourvues de remises pour les machines et changent fondamentalement d'aspect avec le temps, comme le montre la ferme moderne dite «de colonisation» qui apparaît vers 1950. Les facteurs sociaux sont difficiles à décrypter, faute de témoignages remontant assez loin dans le temps. L'origine, le statut des propriétaires et leur fortune jouent un rôle, tout comme leurs contacts avec le mouvement progressiste qui se développe à l'échelle européenne dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

La classification typologique retenue s'inspire de celle adoptée par la collection *L'architecture rurale française*<sup>47</sup>; elle subdivise le corpus étudié en trois catégories:

- Le «genre» forme la première de caractère général. Il s'agit de constructions clairement identifiées dans le vocabulaire courant comme les églises, les cures, les maisons rurales, les laiteries-fromageries, les maisons communales, les écoles, les greniers, etc.
- Chaque genre de bâtiments se dissocie en «types» qui se différencient les uns des autres par leur volumétrie, leur système constructif, leur plan intérieur ou encore leur adaptation à la production agricole dominante, comme la maison du polyculteur-vigneron.
- Enfin, chaque «type» se fractionne en «variantes», par exemple celles de la ferme à pignon frontal dont le faîte du toit peut être retourné ou inversé pour devenir une ferme à pignons latéraux.

Les critères déterminant cette catégorisation tiennent compte, entre autres, de la fonction du bâtiment, de son volume (nombre de niveaux, pente de la toiture), de l'orientation par rapport à la pente du terrain, aux vents dominants, au soleil et à la lumière avec la position de la façade principale, à l'organisation interne (emplacement du logis, présence d'une grange-fourragère au rez-de-chaussée ou à l'étage, etc...). Les corpus ont été échafaudés progressivement en les confrontant aux cas divergents. S'il s'agit d'exceptions, on peut penser à de simples essais de la part d'un artisan ou d'un propriétaire. Dans le cas inverse, où les anomalies deviennent plus substantielles, c'est le raisonnement et la classification qu'il faut alors reprendre.

Si les constructions rurales se distinguent clairement entre les trois grands paysages vaudois formés par le Jura, les Préalpes et le Plateau, il devient difficile, pour ce dernier, de chercher à établir une classification large sur la base de types. Nous ne pouvons instaurer qu'une démarcation, évidente à ce niveau, entre la maison-bloc qui concentre tous les locaux sous le même toit et la maison dissociant le logement de l'exploitation. Les maisons rurales du Moyen-Pays ont fait l'objet de transformations radicales depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans presque toute la région du Gros-de-Vaud et de la Broye, on relève la présence d'un type relativement uniforme. Ce sont en fait les nombreuses variantes de ce type qui font la richesse et la diversité de cette architecture. Comme pour la chaîne jurassienne, la ferme du Moyen-

---

<sup>47</sup> ROYER, 1977.

Pays vaudois est en grande majorité de type concentré, avec près de 96% des cas.

La dissociation, en revanche, se développerait selon Biermann à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>48</sup> Cet auteur se réfère à la Plaine et au Jura. Pour les Préalpes, il ne prend en considération que la maison principale; rappelons que les migrations saisonnières entre les différents étages (vigne, cultures, pâturages) et les distances entre ceux-ci, ont obligé les exploitants à construire de nombreux pieds à terre. L'exploitation dissociant le logement du rural constitue un type en lui-même et regroupe surtout des bâtiments construits à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle; on en trouve toutefois quelques exemples à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle déjà, ainsi qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette tendance se développe certainement sous l'influence des campagnes de lutte contre l'incendie, une hypothèse, assez évidente pour le Gros-de-Vaud et la Broye (Vd IV: 179-185), mais qui reste plus difficile à étayer entre La Côte et la Venoge (Vd III: 169-172). Au XX<sup>e</sup> siècle, la dissociation se développe dans toutes les régions avec la construction, dans les alentours de l'ancienne ferme, de hangars pour les machines, de nouveaux ruraux, de dépendances diverses, de silos, etc.

Au nord-ouest des lacs Léman et de Neuchâtel, l'architecture rurale du Jura a conservé un grand nombre d'anciennes bâtisses, offrant un véritable panorama de son évolution depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Par rapport au Moyen-Pays, l'aire géographique considérée a été influencée sous une forme plus réduite par les courants progressistes que vit l'agriculture du Moyen-Pays depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. De surcroît, le développement d'autres secteurs d'activités a, paradoxalement, favorisé la conservation de nombreux bâtiments; le rôle de l'horlogerie à la vallée de Joux, dans la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la fabrication des boîtes à musique à Sainte-Croix, ou encore l'élaboration de divers produits faisant appel à la mécanique de précision, ont fourni des revenus complémentaires aux paysans qui, jusqu'au début du siècle passé, travaillaient souvent à domicile, sur un établi aménagé dans l'embrasure de la fenêtre de la chambre de séjour ou pris sur la grange, sans incidence fondamentale sur la forme de la maison (Vd I: 113-116).

Les maisons rurales du Jura neuchâtelois et de la région de Sainte-Croix se distinguent de celles de la vallée de Joux par leur implantation et leur orientation dans le terrain comme par leur plan d'organisation interne (voir pp. suivantes). Elles présentent, chacune dans leur cadre

---

<sup>48</sup> BIERMANN, 1946, p. 66.

géographique spécifique, une grande homogénéité qui permet de définir des types accompagnés de leurs variantes.

## Entre bois et pierre

Les observations disponibles pour l'architecture rurale du Moyen-Pays romand restent trop fragmentaires pour permettre de formuler des conclusions définitives. On admet généralement que le passage de l'architecture de bois à celle de pierre a eu lieu dans le Moyen-Pays vaudois vers la fin du Moyen Age. Dans son ouvrage traitant de la maison bourgeoise, Frédéric Gilliard émet l'hypothèse qu'au XVI<sup>e</sup> siècle «la pierre remplace presque partout le bois dans la construction des habitations», excepté dans certaines zones de montagne".<sup>49</sup> Les cantons limitrophes de Fribourg et de Berne ont conservé, bien vivaces, leurs techniques de construction en bois, alors que le Moyen-Pays vaudois voit apparaître très tôt une architecture de pierre. Charles Biermann explique cet aspect par la position du canton de Vaud, à la charnière entre «la civilisation méditerranéenne et les coutumes germaniques: sur le Plateau et dans le Jura, c'est la première qui fait loi, et la maison y est originairement en maçonnerie; dans les Alpes, les dernières l'emportent et y font régner la maison de bois». <sup>50</sup> Les constructions en madriers se rencontrent partout dans les Préalpes et les Alpes.

La maison rurale la plus ancienne relevée à ce jour en Suisse occidentale se trouve dans le village viticole de Gilly, sur la Côte vaudoise, entre Lausanne et Genève (Vd III: 341-342) ; elle regroupe sous le même toit les activités paysannes et viticoles (fig. 66 et 67). Il s'agit d'un bâtiment en maçonnerie de moellons, dont les premiers éléments ont été édifiés, selon une datation des bois, au début du XV<sup>e</sup> siècle. Une dendrochronologie a mis en évidence quatre étapes principales: la phase d'abattage la plus ancienne remonte à l'automne-hiver 1404-1405 pour le solivage de la cuisine du rez-de-chaussée et les supports de la hotte de cheminée maçonnerie; celui de la cave nord-est date des environs de 1550. Au printemps 1571, on coupe les arbres qui serviront à aménager, au rez-de-chaussée, le couloir d'entrée et, à cette même époque, ceux du plafond de la chambre sud-est à solives moulurées apparentes; on peut certainement mettre en relation l'aménagement du premier étage avec cette période. La charpente constitue la dernière phase constructive importante datée 1643 sur le linteau en chêne de la porte de grange et confirmée par l'analyse dendrochronologique.

<sup>49</sup> GILLIARD, 1925-1933, p. VIII.

<sup>50</sup> BIERMANN, 1946, p. 34.



Fig. 66 Maquette de la ferme-vigneronne de Gilly, réalisée par l'École d'architecture de l'EPF-Lausanne.

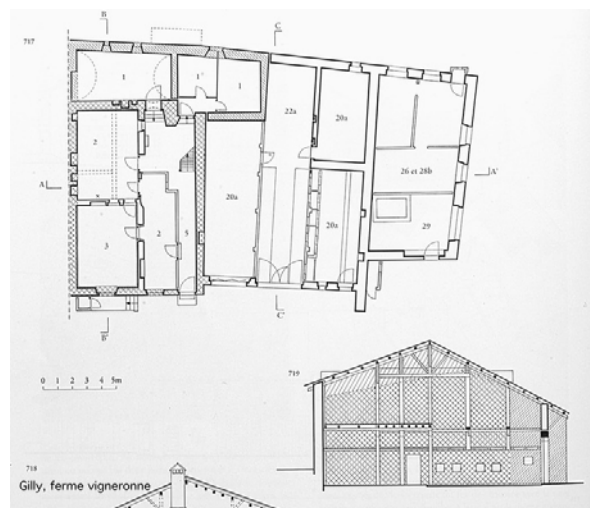


Fig. 67 Plan et coupe de la même ferme de Gilly.



Fig. 68 Façade sud-est de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent sur la commune de La Chaux-du-Milieu. La maison étant implantée sur une pente du terrain orientée vers le nord-ouest, l'accès de grange à l'étage se fait de ce côté pour profiter de la pente du terrain.

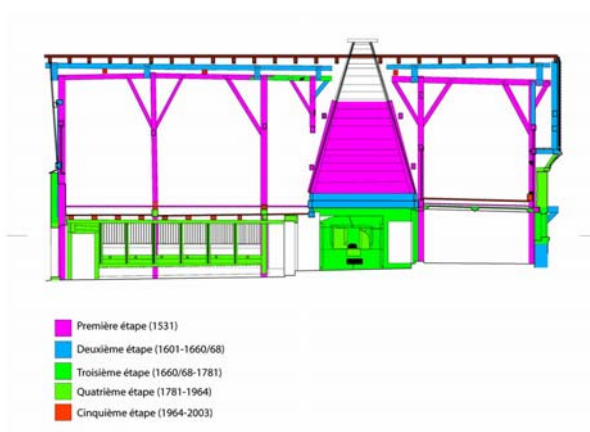


Fig. 69 Coupe analytique selon le faîte du toit de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent.

Dans le Haut-Jura neuchâtelois, la ferme du Grand-Cachot-de-Vent (fig. 68 et 69), proche de La Brévine, présente également plusieurs étapes de construction. Une analyse archéologique du bâtiment conduite par l'Office cantonal des monuments et des sites<sup>51</sup> a permis des déductions intéressantes pour les deux premières étapes. Les recherches historiques de Jean Courvoisier dans les Reconnaissances de Travers de 1525 et de 1553 révèlent que Jean Putoz possédait au Grand-Cachot, à l'emplacement de la maison actuelle, "une maison construite et édifiée de bois sur un domaine acquis par son grand-père en 1503." On peut en déduire qu'un

<sup>51</sup> DE REYNIER, 2003.

premier bâtiment de bois existait avant 1525. Les poteaux de la charpente, dont l'abattage remonte aux hivers 1529-1530 et 1530-1531, selon l'analyse dendrochronologique, sont antérieurs aux murs extérieurs. La pétrification du rez-de-chaussée s'est donc faite dans un deuxième temps. Elle intervient probablement dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la maison de bois n'étant plus mentionnée dans la Reconnaissance de 1602 et l'usage de linteaux en arcs infléchis pour certaines baies correspondant bien à cette époque. Difficile à déterminer, l'intervalle entre ces deux phases peut être insignifiant, surtout en l'absence de sources ou de nappes phréatiques. Dans ce cas, qui n'est pas celui du Grand-Cachot, il est indispensable de commencer par aménager une citerne et un toit pour la remplir afin de pouvoir gâcher les mortiers de construction et les crépis à la chaux.

A Couvet, dans le Val-de-Travers, le relevé et l'analyse dendrochronologique du bâtiment situé à Quarre 22 révèle la présence d'une charpente de 1506-1507 dont les parties extérieures sont pétrifiées par étapes au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les poteaux intégrés dans les maçonneries des façades. Au Locle, dans la ferme de La Combe-des-Enfers datée 1588, les supports de la ramée sont des réemplois de 1456. Sur la même commune, au Voisinage, six poteaux de la charpente datent de 1487. Au Crêt, sur la commune de La Sagne, la charpente d'une ferme remonte à 1460.<sup>52</sup>

Il demeure difficile d'être péremptoire à propos du passage de l'architecture de bois à celle de pierre. Les informations recueillies à ce jour dans le Jura laissent transparaître un passage, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, de la structure en bois à celle en maçonnerie de moellons pour le rez-de-chaussée, le reste de la construction conservant le bois (fermeture des pignons et charpente à poteaux). Il faut toutefois se garder de généraliser, car l'usage des maçonneries dépend certainement aussi du statut et de la fortune des propriétaires.

## **Les anciennes fermes**

Pour rappel, le vocabulaire utilisé pour désigner les différentes parties de la maison se conforme aux usages locaux. Lorsqu'il se trouve dans le dictionnaire, il prend parfois un sens inversé (Vd III: 15-16 et Vd IV: 17). C'est le cas par exemple avec l'écurie employée pour désigner l'étable des bovins et non celle des chevaux, ou encore le rural qui signifie la partie

---

<sup>52</sup> BOSCHUNG, 1993, 1994 et 2002.

économique et non pas l'habitant de la campagne. Le terme de ferme est utilisé dans son sens local, comme synonyme de maison rurale.

## Les fermes du Moyen-Pays et du pied du Jura

Dans le Moyen-Pays, les **anciennes maisons paysannes** conservées dans un état proche de celui d'origine sont aujourd'hui devenues rares (Vd IV: 132-137). Elles ont généralement été transformées ou reconstruites; il n'en subsiste que des éléments noyés dans un ensemble ayant fait l'objet de modifications ultérieures. Les parties anciennes sont, en ce qui concerne l'enveloppe extérieure des logements, essentiellement en maçonnerie de pierre; elles correspondent généralement à des bâtiments importants, qui traduisent une certaine aisance de leur propriétaire. Dans quelles proportions utilisait-on le bois? Y faisait-on appel pour la construction de l'étage dans les parties basses du Moyen-Pays, comme on le relève aujourd'hui encore sur de nombreuses fermes de la Haute-Broye et du Jorat? Cette question demeure difficile à élucider pour les raisons déjà évoquées.

Les fermes n'ayant qu'un seul niveau, toutefois assez rares, se retrouvent sur l'ensemble du



Fig. 70 Montaubion dans le Jorat vaudois. Ferme à un niveau.

Moyen-Pays, mais avec une prédominance marquée dans le Jorat et son voisinage (fig. 70).

La zone élevée semble avoir favorisé le maintien de cette variante en raison certainement de conditions climatiques plus difficiles. Les maisons présentent une forme ramassée, avec une toiture à faible pente qui devait recevoir ordinairement une

couverture en bardeaux. Sur le devant de la grange et de l'écurie, il y a un espace protégé qui permet

de travailler à l'abri et de mettre le bois à sécher (Vd IV: 171-174). Cet aménagement, absent des autres parties du Moyen-Pays, se retrouve à la vallée de Joux.

Le niveau unique n'est pas nécessairement le seul signe d'ancienneté, mais correspond également à des maisons d'agriculteurs modestes. On rencontre, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, un nombre plus important de bâtiments déjà pourvus de deux niveaux. L'unité de la façade principale du logement et de ses éléments décoratifs en fournit généralement la preuve



Fig. 71 Granges-près-Marnand, fenêtres moulurées à meneaux à l'étage, vraisemblablement du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

indéniable (fig. 71). Toutefois, la forme générale s'apparente toujours à la précédente avec une toiture également à faible pente. Dans la région de La Côte à la Venoge, on remarque également des toits à faible pente à proximité du lac, favorisés en grande partie par le mode de couverture en tuiles courbes.

L'organisation interne de ce type de ferme (Vd IV: 151-155) présente une division en travées perpendiculaires à la ligne de faîte de la toiture et aux façades principales qui se trouvent sous la gouttière du toit (voir fig. 66). La travée du logis occupe de préférence la partie sud-ouest du bâtiment, la mieux exposée au rayonnement solaire. Elle se subdivise elle-même en trois

éléments, la cuisine située entre deux chambres ou une chambre et une cave à l'arrière, souvent semi-enterrée dans le cas d'une implantation sur un terrain en pente. La partie économique compte au minimum deux travées formées d'une grange jouant également le rôle de fourragère et d'une écurie. Une variante de bâtiment plus allongée contient des travées supplémentaires par rapport au plan de base; celles-ci font partie de la construction d'origine ou ont été ajoutées par la suite. Il s'agit dans les cas les plus fréquents d'une remise, indispensable pour ranger les chars et autres machines; leur aménagement évite de gêner en hiver les travaux quotidiens se déroulant dans la fourragère réservée à l'alimentation du bétail ou saisonnier comme le battage des épis au fléau.

La **vigne** occupe toute la partie basse du territoire jusqu'à une altitude d'environ 600 m

aujourd'hui. Elle s'étendait plus haut jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais a disparu avec l'apparition des maladies "importées" d'Amérique (Vd III: 49). En faisant abstraction des



Fig. 72 Maisons vigneronnes accolées à dômes au Voisinand sur la commune de Lutry.



Fig. 73 Maisons vigneronnes accolées à dômes à Cornaux.

châteaux, des maisons de maître et de celles appartenant à la bourgeoisie aisée, dont les propriétaires résident souvent en ville, la grande majorité des exploitations associe les activités viticoles, la polyculture et l'élevage. A Lavaux, au contraire, la dissociation est fréquente entre l'habitat vigneron et les fermes abritant le bétail, localisées au-dessus du vignoble. Sur La Côte, comme dans les Côtes-de-l'Orbe, on rencontre plus généralement une exploitation mixte regroupant sous le même toit le pressoir avec la cave à vin, un logement et un rural. Le dôme en toiture (fig. 72) servant essentiellement à monter dans les combles les sarments pour le chauffage, caractérise surtout la typologie des maisons vigneronnes de Lavaux.<sup>53</sup> On n'en retrouve pratiquement plus sur La Côte vaudoise: un seul exemple répertorié à Bougy-Villars (Vd III: 160), ainsi que dans les autres régions viticoles du pied du Jura; cet aménagement, rare à l'ouest de Neuchâtel, devient plus fréquent à l'est, notamment à partir de Cornaux. Il est toutefois difficile aujourd'hui de mettre en évidence la fréquence de cet aménagement en raison du grand nombre des transformations récentes. Dans le district de Nyon et une partie de celui de Morges, la culture de la vigne joue un rôle secondaire par

<sup>53</sup> RAYMOND, 2002, p. 413.

rapport aux cultures et à l'élevage. Entre la Promenthouse et la Morges, cette fonction prend souvent une part prépondérante, mais il y a toujours des cultures et des prés pour nourrir le bétail. Ce dernier assure, notamment, la production du fumier nécessaire pour engraisser les terres. Au cours de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, on constate une tendance à la spécialisation avec un abandon progressif de l'élevage, par exemple à Mont-sur-Rolle ou à Tartegnin (Vd III: 81). Sur les rives du lac de Neuchâtel, de nombreuses maisons viticoles ne possèdent pas d'exploitation agricole (fig. 73). La spécialisation semble intervenir au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, à partir du moment où le marché d'exportation des vins vers la Suisse alémanique prend de l'ampleur.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les taxes d'immeubles du canton de Vaud mentionnent systématiquement les pressoirs, permettant de se faire une idée précise de leur nombre et de leur répartition géographique. On en relève plus de 360, uniquement dans des exploitations associées à la polyculture, à l'élevage, et en relation avec la zone viticole. Outre les bords du Léman, leur présence dans les communes du versant est de la vallée de la Venoge, témoigne de la présence de la vigne au XIX<sup>e</sup> siècle dans cette région (Vd III: 49 et Vd IV: 52-53). Il convient de rappeler toutefois que de nombreux agriculteurs des hauts possédaient quelques parchets en zone viticole. Ils devaient probablement presser le raisin sur place, ce qui facilitait le transport de la récolte sous forme de moût.

L'organisation de la ferme vigneronne suit plusieurs schémas:

- le plus répandu voit le pressoir se trouver au rez-de-chaussée de la travée réservée au

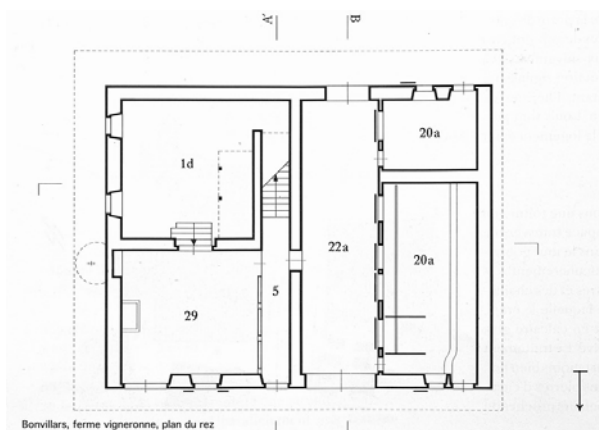


Fig. 74 Plan d'une maison paysanne et vigneronne de Bonvillars avec au sud-ouest, pressoir sur le devant et cave à l'arrière, allée avec escalier conduisant aux logements situés à l'étage, grange-fourragère et écurie au nord-est.



Fig. 75 Maison paysanne et vigneronne à Cornaux.

logement, avec un accès direct depuis la rue, la cave étant disposée à l'arrière (fig. 74); dans le

cas d'une implantation sur un terrain en pente, cette dernière reste sur le même niveau; elle est plus ou moins excavée lorsque cette pente devient insuffisante, afin de garantir la stabilité de température du local. Cet aménagement se repère facilement de l'extérieur (fig. 75): au rez-de-chaussée, il y a d'abord une porte, souvent arquée en plein cintre, en anse de panier ou en arc surbaissé, qui donne dans le pressoir, puis, sur le côté, une porte d'homme conduit à l'appartement aménagé au premier étage. Le rural se remarque par ses éléments habituels formés d'une travée de grange fourragère et d'une autre pour l'écurie.

- Le pressoir occupe parfois un espace au fond de la grange-fourragère. Il reste ainsi en contact avec la cave, aménagée dans le sous-sol du logement; le moût parvient dans les tonneaux par simple gravité grâce à un tuyau ou à une gouttière. L'inconvénient de cette position réside dans le fait que les chars ne peuvent plus traverser le bâtiment (Vd III: 160-163).

- Une travée supplémentaire, aménagée entre celles de la grange-fourragère et du logement, est réservée pour le pressoir, qui sert également de remise. Cette position maintient le contact avec la cave, et annule le désavantage mentionné précédemment.

- Les locaux viticoles sont disposés dans une travée indépendante qui forme la façade pignon, soit dans le prolongement du logement, soit dans celui du rural. Il arrive parfois que seul le pressoir occupe cette position, la cave à vin restant sous ou à l'arrière du logement. L'éloignement oblige ainsi un transport du moût jusqu'aux tonneaux, ce qui complique singulièrement le travail.

- A de rares occasions, on a accolé un couvert contre la ferme, pour y abriter le pressoir, en cherchant à maintenir la relation avec la cave. Il n'y a plus d'aménagement conservé de ce type, mais on le connaît grâce à la lecture des documents cadastraux anciens. Lors de la construction d'une annexe en retour d'angle dans la partie est du rural, on a parfois profité de combiner le pressoir avec un four à pain, un bûcher ou un boiton. Il peut également se trouver dans une annexe indépendante.

Les associations ou regroupements de maisons caractérisent surtout les villages concentrés, plus particulièrement les régions viticoles (Vd III: 135-142). Dans ce cas, les maisons vigneronnes forment de longues séries contiguës.

## Les fermes de la vallée de Joux

Le type de fermes de la vallée de Joux (Vd I: 122), qui se retrouve également en France voisine, présente une ligne de faîte de sa toiture orientée dans l'axe de la vallée, du nord-est



Fig. 76 Maison paysanne de la vallée de Joux à La Grand-Sagne sur la commune du Lieu. Façades sud-ouest et sud-est.

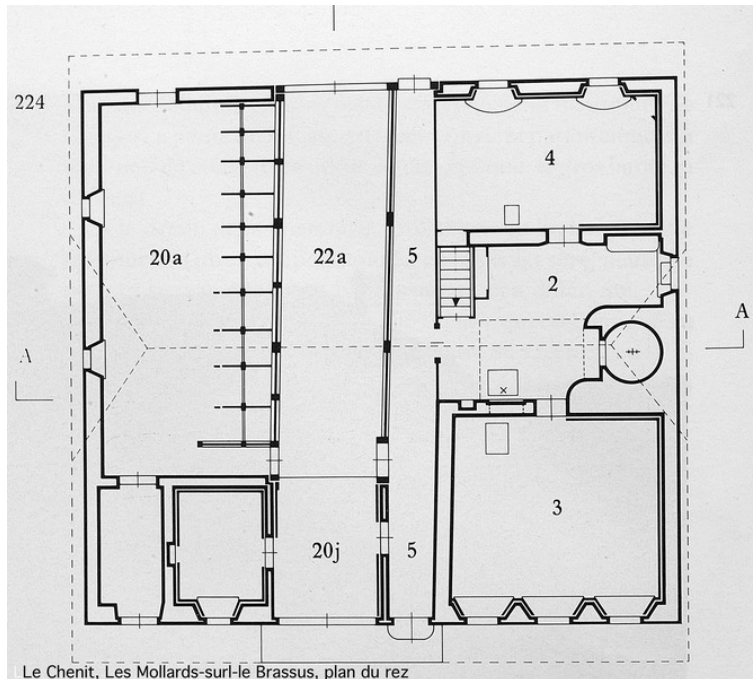


Fig. 77 Plan d'une maison paysanne de la vallée de Joux aux Mollards-sur-le Brassus. Le logis occupe la partie nord-est avec cuisine entre deux chambres, allée, grange-fourragère et écurie, *néveau* sur le devant de ces deux dernières. (Le nord suit la diagonale du plan en direction du coin supérieur droit).

vers le sud-ouest, parallèlement aux courbes de niveaux du terrain. Ces fermes offrent quelques similitudes avec celles à pignon frontal du Jura neuchâtelois: pente de toiture faible sous-tendant un large pignon, couverture en bardeaux (Vd I: 141 et fig. 76). Sous des

apparences trompeuses, elles renvoient à un autre type qui se caractérise, comme ses homologues du Moyen-Pays vaudois, par une division du rez-de-chaussée en trois ou quatre parties comprenant le logement, le couloir (ou *allée*) traversant généralement la construction de part en part, la grange-fourragère et l'écurie (fig. 77). A l'avant de ces deux derniers locaux se trouve le *néveau*, souvent fermé, qui constitue un espace de travail protégé (Vd I: 138-140). La présence de celui-ci permet de distinguer ce type de ferme de celui de la plaine voisine, tout

comme la pente des toitures généralement moins prononcée liée aux couvertures en bardeaux (Vd I: 428-433).

Outre ceux signalés dans le Jorat et la Haute-Broye, on observe cependant encore quelques *néveaux* dans les maisons de la région de La Côte (Vd III : 158-160) ou du piémont jurassien (Vd I: 208-209). Certains n'occupent que le devant de la grange de bâtiments des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. D'autres présentent des analogies avec ceux de la Vallée, mais se retrouvent sur des bâtiments orientés différemment ou présentant une pente de toiture plus prononcée, adaptée aux couvertures en petites tuiles.

On rencontre plusieurs formes de division des propriétés qui peuvent être doubles selon la ligne de faîte du toit ou même quadruples sur ce même schéma. Les anciennes maisons de la vallée de Joux sont dépourvues d'accès de grange haute. Les associations de propriétés peuvent aussi se développer en longueur pour former des séries appelées *voisinages* (Vd I: 126-130) regroupant parfois jusqu'à sept exploitations rurales en contiguïté (fig. 78 et 79). L'organisation du logis avec la cuisine en position centrale ne permet un éclairage par une baie que pour les parties se trouvant aux extrémités; celles en position centrale ne reçoivent la lumière qu'en ouvrant les vantaux de la grande cheminée. Au Lieu, un *voisinage* aujourd'hui détruit était divisé en onze articles de cadastre sur le plan du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Un incendie, déclaré dans un des bâtiments, s'est propagé rapidement à l'ensemble en raison de l'absence de protection antifeu.



Fig. 78 Voisinage de cinq propriétés accolées aux Piguet-Dessous sur la commune du Chenit. Façades sud-ouest et sud.est.



Fig. 79 Voisinage du Cret-Meylan sur la commune du Chenit. Façade nord-ouest. Les bâtiments ont été surélevés et adaptés aux besoins générés par le développement industriel

## Les anciennes fermes des montagnes neuchâteloises et du nord-est du Jura vaudois

Les anciennes fermes des montagnes neuchâteloises et du nord-est du Jura vaudois, que l'on observe également en Franche-Comté voisine, appartiennent au type appelé "ferme neuchâteloise" dans le canton concerné. Nous préférons toutefois utiliser le terme générique de "pignon frontal" qui n'est pas lié à des usages locaux et permet d'éviter les inversions de sens et les incompréhensions avec les régions voisines (Vd I: 66).



Fig. 80 Ferme à pignon frontal orienté vers le sud-est à La Gittaz sur la commune de Sainte-Croix. Façade pignon au sud-est et façade gouttereau au nord-est.



Fig. 81 Ferme à pignon frontal aux Maillard sur le territoire de La Chaux-de-Fonds. Photo de 1933, coll. Office de la protection des monuments et des sites. Façade sud-est.

La ferme à pignon frontal<sup>54</sup> constitue un type dont les premières constructions datées remontent à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle selon les indications fournies précédemment à propos du Grand-Cachot-de-Vent et de Couvet. Fortement influencées par la topographie et les conditions climatiques, les anciennes fermes du Jura neuchâtelois et de sa périphérie immédiate sont très souvent implantées contre le versant d'une vallée ou d'un vallonnement (fig. 80), aussi bien sur l'adret qu'à l'ubac. La ligne de faîte de leur toit s'oriente perpendiculairement aux courbes de niveaux du terrain; leurs deux pans font face aux vents dominants, celui venant du sud-ouest, porteur des précipitations, et l'autre du nord-

est, la bise sèche et froide. La façade principale s'ouvre au sud-est, vers la lumière et le soleil.

<sup>54</sup> CHIFFELLE 1968, pp 140-141.

La toiture, peu pentue (entre  $120^{\circ}$  et  $134^{\circ}$  pour l'angle au sommet du toit, soit des pentes de l'ordre de 25 à 33%) et couverte à l'origine en bardeaux d'épicéa, aboutit près du sol (fig. 81). Les fermes se caractérisent par la présence d'une grange à l'étage accessible directement sous le pignon amont, au niveau du premier étage afin de profiter de la déclivité du terrain et d'économiser tout ou partie de l'aménagement d'un pont ou d'un remblai (voir fig. 68). Les maisons sont systématiquement dotées d'ouvertures aménagées dans le plancher de la grange, les *borans*, par lesquelles on affourage le bétail (fig. 82).



Fig. 82 *Borans* ou ouvertures dans la grange pour alimenter en fourrage les crèches de l'écurie situées directement au-dessous.



Fig. 83 Ferme à pignon frontal aux Haut-des-Combes sur la commune de La Chaux-de-Fonds. Façades sud-est et sud-ouest.



Fig. 84 Ferme à pignon frontal implantée sur un versant orienté qu nord-ouest. Les Plaines sur la commune des Planchettes. Façade sud-est.

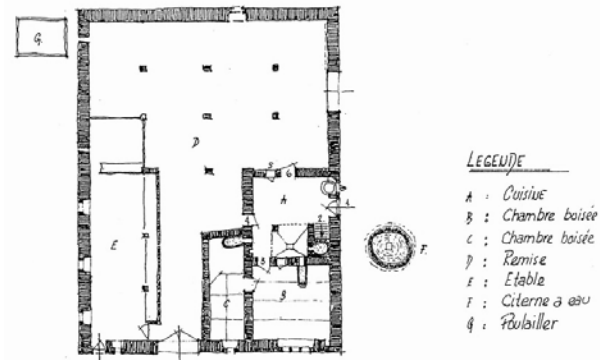


Fig. 85 Plan d'une ferme à pignon frontal à Labran sur la commune de Chézard-Saint-Martin. Le logis occupe la partie nord-est du bâtiment. . (La direction du nord suit la diagonale du plan en direction du coin supérieur droit).

Sur le plan de l'organisation interne, le rez-de-chaussée regroupe les travées du logis et de l'écurie; parfois, entre ces dernières, une remise peut servir également d'entrée à la cuisine (fig. 83). Afin de bénéficier de la lumière et de la chaleur du soleil, il est intéressant de noter que, dans le cas d'une implantation inverse sur un terrain orienté vers le nord-ouest, on maintient dans toute la mesure du possible les baies au sud-est, malgré la pente défavorable du terrain; à cet effet, on dégage même parfois le devant de la façade, pratique que l'on

observe partout, du Val-de-Ruz à la région de Sainte-Croix (Vd I: 69-72 et fig. 84). Plusieurs variantes liées à la forme de propriété s'inspirent de ce même schéma: des maisons de petites dimensions abritant une seule exploitation; des fermes plus grandes, généralement doubles; exceptionnellement des groupes de trois, voire même quatre propriétés. (Vd I: 74-79)

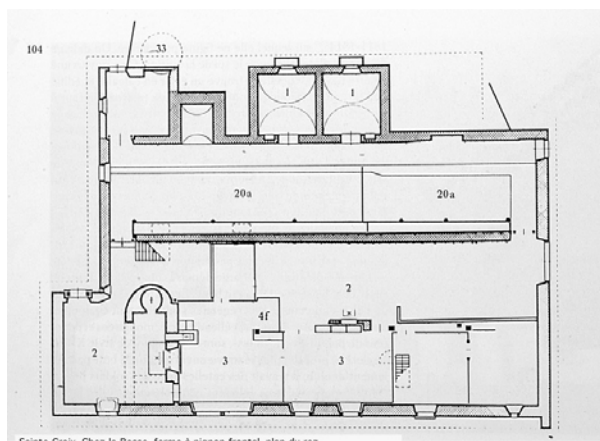


Fig. 86 Plan d'une ferme à pignon frontal au lieu-dit Verschez-la-Besse sur la commune de Sainte-Croix. (N orienté comme précédemment).

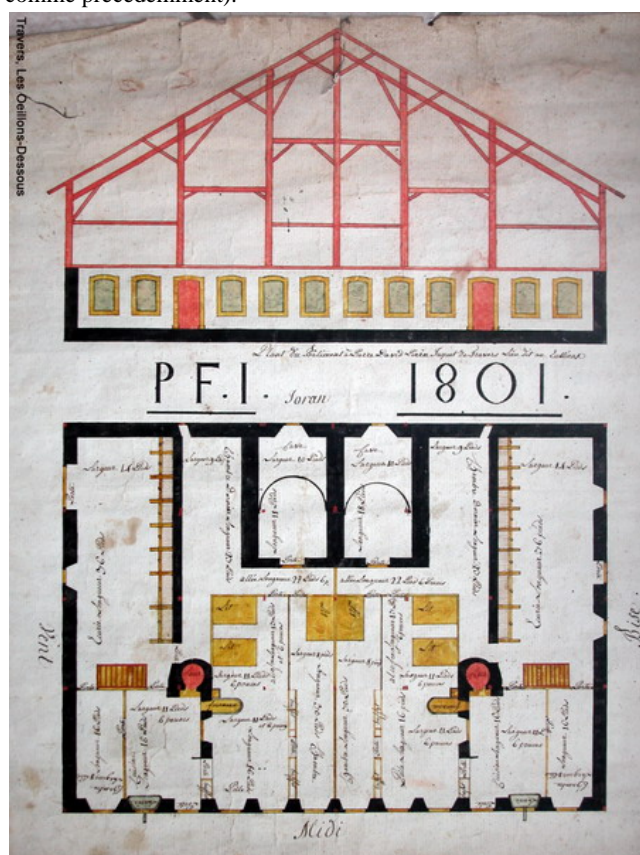


Fig. 87 Plan d'une ferme à pignon frontal de 1801, aux Oeillons sur la commune de Travers.

L'organisation intérieure des fermes à pignon frontal diffère dans son aire de répartition. Du Val-de-Ruz jusque dans la région de La Brévine, le logis occupe de préférence la partie nord-est du bâtiment avec la chambre de séjour s'ouvrant en façade sud-est (fig. 85); la cuisine au centre est surmontée de la grande cheminée pyramidale en bois et une cave ou une seconde chambre au nord-ouest.

Une remise, avec accès en façade sud-est, sépare le logis de l'écurie. Pour les petites fermes, cette remise sert souvent d'entrée aux gens avec une porte intérieure d'accès à la cuisine. Au sud-ouest, dans la région des Verrières, de La Côte-aux-Fées et de Sainte-Croix, le logis occupe le sud-est de la maison (fig. 86 et 87). La cuisine se trouve généralement à l'arrière de la chambre de séjour et l'écurie au nord-ouest, souvent partiellement enterrée. Les accès au logis donnent sur le milieu des façades gouttereaux ou se font par l'intermédiaire d'un couloir (Vd I: 91-92). On rencontre dans cette région de nombreuses fermes doubles divisées selon le faîte du toit qui sont anciennes (Vd I: 80 et fig. 88); par exemple, celle du Grand-Cachot-de-Vent était double lors de sa

reconstruction au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, elles seraient plus récentes en France

voisine où cette variante remonterait au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>55</sup> Dans ce cas, la position des cuisines au centre ne bénéficie de l'éclairage d'aucune baie. La lumière est apportée simplement en ouvrant les vantaux de la grande cheminée en bois comme à la vallée de Joux.



Fig. 88 Hameau de fermes à pignon frontal aux Bourquins-de-Vent sur la commune de La Côte-aux-Fées.



Fig. 89 Ferme "maltournée" au premier-plan et ferme à pignon frontal au Haut-du-Crêt à La Sagne, façades sud-est. On remarquera les toitures encore couvertes en bardeaux. (Photo 1930, coll. Musée de La Sagne).



Fig. 90 La Maltournée sur la commune de La Brévine. Façades nord-est et sud-est. Le faite de la toiture est orienté nord-est/ sud-ouest.

Dans la vallée de La Sagne - Les Ponts-de-Martel, ainsi que dans la vallée voisine de La Brévine, quelques maisons sont construites dès leur origine avec leurs pignons orientés dans le sens des vents dominants, comme à la vallée de Joux (fig. 89). Elles ont ainsi un faîte inversé par rapport aux fermes

traditionnelles à pignon frontal. On les nomme d'ailleurs "maltournées" dans le langage local courant, un usage ancien comme le laisse supposer le lieu-dit "La Maltournée" sur le versant orienté au sud-ouest de la vallée de La Brévine, où se remarque une telle ferme (fig. 90). Les raisons de la présence de ce type particulier dans cette région sont difficiles à établir.

Quelques hypothèses peuvent toutefois être énoncées. S'agit-il d'une influence des régions voisines comme les Franches-Montagnes ou liée à une immigration extérieure au Jura? Ces maisons rurales, au nombre d'une quarantaine sur territoire neuchâtelois se répartissent dans la vallée de La Sagne et des Ponts, dans celle du Locle et les vallons de La Chaux-de-Fonds, où sources et nappes phréatiques sont fréquentes. La dépendance liée aux citernes

est ainsi moindre, réduisant la nécessité d'accumuler de la neige sur le toit pour garantir

<sup>55</sup> TROCHET 2006, p. 483.

l'alimentation en eau au cours de l'hiver. Ce facteur joue certainement un rôle dans l'établissement de ce type de ferme comme le souligne Raoul Cop.<sup>56</sup> David Huguenin, cité par cet auteur,<sup>57</sup> écrit en 1816 qu'il s'agirait d'une tradition ancienne, due à des Vaudois qui vinrent s'établir à La Sagne en 1309. Il souligne bien que "le faîte des toits est dans la direction du levant au couchant, chose rare dans le Jura". On pourrait être tenté d'établir un parallèle avec la vallée de Joux où les anciennes maisons présentent une orientation similaire. Il convient toutefois de rester prudent en rappelant que les bâtiments qui subsistent ne remontent pas au-delà de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et que l'organisation intérieure des fermes de la vallée de Joux diffère avec la présence d'un néveau au-devant de la partie rurale et se caractérise par l'absence d'un accès de grange à l'étage.

## Les fermes du Chablais et des Préalpes

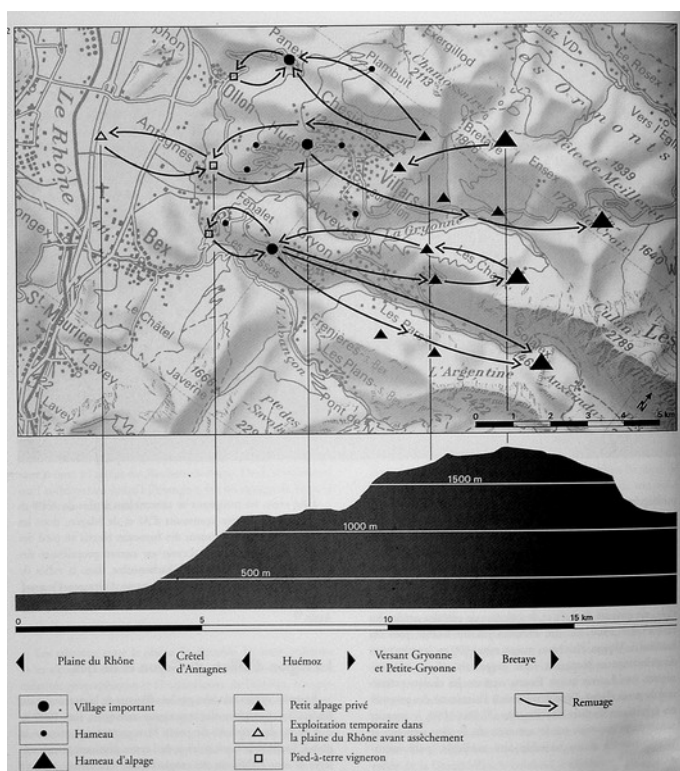


Fig. 91 Schéma des migrations saisonnières dans les Préalpes vaudoises. (tiré de Raymond 2002, p. 40).

En aparté, il nous paraît judicieux d'établir quelques comparaisons avec l'habitat rural des Préalpes et des Alpes vaudoises<sup>58</sup> qui fonctionne de manière différente. Le système d'exploitation, lié à une topographie plus marquée, entraîne un étagement des cultures qui nécessite une migration saisonnière des exploitants et de leurs familles entre la vigne située à basse altitude sur les versants de la vallée du Rhône dans le Chablais et les alpages qui peuvent s'étendre jusqu'à 2000 m. A chaque tranche d'altitude correspond une architecture adaptée aux besoins des paysans.

La **plaine du Rhône**, anciennement marécageuse, est bordée de villages où les maisons

<sup>56</sup> COP, 1995, pp. 342-343.

<sup>57</sup> COP, 199, p. 400.

<sup>58</sup> Raymond, 2002.

rurales sont mixtes, comprenant une partie vigneronne et une grange-écurie. Les habitats principaux, implantés autour de 800 m d'altitude, sont entourés d'anciens champs en terrasses. Ils sont au centre d'un système de *remuage* comparable à celui du Valais<sup>59</sup>, allant des vignes aux alpages (fig. 91). Dans le vignoble, on trouve des petits bâtiments rassemblés dans des hameaux comme celui du Chêne-sur-Bex. La montagne comprend jusqu'à trois

niveaux:

- un premier situé entre 1200 et 1600 m formé de prés qui sont fanés et deviennent des pâturages pour le bétail en automne, après la descente de l'alpage; le foin, stocké dans des chalets très simples contenant une écurie et une petite pièce pour le berger, est mangé par les vaches au début de l'hiver,



Fig. 92 Chalet pour engranger le foin au lieu-dit Les Echenards aux Pares sur la commune d'Ormont-Dessous.

après épuisement du pâturage (fig. 92).

- Un deuxième niveau regroupant de vastes alpages, situés vers 1800 m; ceux-ci sont desservis par des hameaux de petits chalets

(fig. 93 et 94) appartenant aux familles bourgeoises, et une fromagerie.

- Un troisième et dernier étage situé plus haut en altitude servant de remuage lorsque les herbages du premier niveau sont broutés. Il fonctionne selon le même schéma que le précédent.

Dans **Les Préalpes**, les habitants des Ormonts sont isolés du vignoble et n'étaient reliés à la plaine du Rhône que par un mauvais chemin jusqu'en 1840. Ils vivaient à cette époque en autarcie; mais, l'élevage du bétail constituait déjà leur activité principale avec la fabrication du fromage de



Fig. 93 Hameau d'alpage de la Montagne-d'Aï sur la commune de Leysin.



Fig. 94 Écurie de 1860 au hameau d'alpage de Solalex sur la commune de Bex.

<sup>59</sup> EGLOFF, 1987.

gruyère. Comme précédemment mais sans l'étage viticole, chaque exploitant *remuait* avec sa famille dans chacune de ses maisons, dispersées sur le territoire et comprenant logement avec grange-écurie. Les alpages ont conservé longtemps un système d'exploitation de type familial, caractérisé également par des hameaux d'alpages, exploités en *consortages*.<sup>60</sup> La fabrication de ce fromage implique la mise à disposition d'importants troupeaux et de vastes alpages munis de chalets fonctionnels. Plusieurs hameaux, victimes de cette évolution, disparaissent à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle déjà.

Le Pays-d'Enhaut faisait anciennement partie du comté de Gruyère; il a connu dès le XVI<sup>e</sup> siècle un essor économique dans le sillage de la Gruyère devenue fribourgeoise dès 1555. Durant la phase la plus froide du Petit âge glaciaire, au XVI<sup>e</sup> siècle, on invente le Gruyère, un fromage à pâte dure se conservant beaucoup mieux que les anciennes fabrications; il connaît rapidement un grand succès commercial. Les producteurs et exploitants jouissent ainsi une bonne fortune qui leur permet d'améliorer leur maison ou d'en construire une nouvelle. Cette opulence contraste avec les exploitations du Moyen-Pays et du Jura où la production agricole stagne.

## **Les nouvelles variantes de fermes**

Conséquence de l'évolution socio-économique et climatique qui s'amorce au XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons rurales sont adaptées progressivement aux techniques et aux nouvelles cultures. Leurs dimensions évoluent d'abord sans influence fondamentale sur leur plan d'organisation interne, puis elles se modifient par étapes pour aboutir dans la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle à la ferme de colonisation moderne. Nous commençons par évoquer le Moyen-Pays où le mouvement se dessine et se développe à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis la zone de montagne qui est concernée plus tardivement, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle.

## **Moyen-Pays et pied du Jura**

Dans le Moyen-Pays, les variantes issues de la révolution agricole (introduction de la pomme de terre, des légumineuses et des plantes fourragères, voir chap. 3, Vd III: 128-172 et Vd IV: 137-185) apparaissent sporadiquement dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour devenir

---

<sup>60</sup> Association d'exploitants d'un alpage.

ensuite beaucoup plus fréquentes et se généraliser. Ces changements se déroulent en trois étapes: la première débutant vers 1700 pour s'achever dans les années 1870, la deuxième allant de 1870 jusque vers 1950 et la dernière des alentours de 1950 à aujourd'hui. Il s'agit, dans les deux premières périodes, de maisons concentrant les locaux sous le même toit. L'exploitation dissociant le logement du rural constitue un type en lui-même et regroupe surtout des bâtiments construits principalement à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**De 1700 à 1870**, les constructions s'inspirent des ruraux édifiés par la classe aisée, laquelle joue, comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre 3, un rôle de précurseur. Les maisons existantes deviennent trop exigües et de nouvelles formes sont introduites progressivement dans le monde paysan. Il ne s'agit pas d'un nouveau type, mais de variantes établies sur la base du modèle précédent et caractérisées par une augmentation du volume. Ainsi, le faîte de la toiture, plus élevé, possède des pans ayant une pente plus prononcée. On observe également la présence d'égouts retroussés à la base des toits, une rupture de pente supportée par les coyaux qui permet d'apporter davantage de lumière à l'intérieur et de rejeter l'eau de ruissellement plus loin, les toits n'ayant alors que rarement des chéneaux contrairement au Jura où les citernes sont souvent indispensables. On construit sur deux niveaux avec des murs gouttereaux plus élevés qui rendent possible l'aménagement de pièces d'une hauteur comparable à celles du rez-de-chaussée, avec des fenêtres présentant le même gabarit. Le volume de la partie rurale augmente également. Dans la région de La Côte vaudoise caractérisée par la présence de toits en tuiles creuses, appelées également tuiles courbes ou



Fig. 95 Ferme à répartition transversale des travées à La Rippe.

tuiles canal (Vd III: 277-278), le mode de couverture change et ne conditionne ainsi plus la forme des toitures. Les nouveaux bâtiments reçoivent les petites tuiles plates munies d'un talon qui les retient au lattage. Au pied du Jura, dans la Haute-Broye et le Jorat, l'utilisation du mode de couverture en

bois est encore répandue au début du XIX<sup>e</sup> siècle (Vd III: 275-277 et Vd IV: 297-299).

On semble avoir abandonné l'usage des bardeaux non cloués, posés et simplement retenus par des perches et des grosses pierres, nécessitant des pentes faibles, ils sont remplacés par les tavillons cloués dont la pose ne limite ainsi plus la pente de la toiture. Le phénomène débute

précocement dans la région de La Côte en raison de son climat plus doux, de l'importance de la vigne et de la proximité des villes de Genève et de Lausanne qui attirent de nombreux propriétaires aisés. L'augmentation du volume de la ferme y débute dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1728 déjà, une maison de La Rippe possède les caractéristiques de la nouvelle variante (Vd III: 129, fig. 95). Celle-ci se répand progressivement dans le monde rural et se généralise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le Gros-de-Vaud et la Broye, il faut attendre les années 1760-1770 pour voir apparaître les nouvelles variantes. Les égouts retroussés et les demi-croupes apparaissent à ce moment, caractérisant la nouvelle variante. Ils forment d'excellents marqueurs. Comparée aux toitures à deux pans, la présence des demi-croupes et des égouts retroussés est nombreuse et stable jusque dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle; les courbes de fréquence s'inversent alors, et leur présence diminue depuis fortement alors que les deux pans augmentent de manière importante au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'aménagement des granges hautes débute dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, nécessitant souvent la construction de remblais importants, et devient courante par la suite (Vd IV: 350-352).

On peut classer les fermes de cette période en de nombreuses variantes (Vd III: 128-132 et Vd IV: 137-144) en fonction des différentes formes d'association de propriétés, comme l'ordre contigu ou la mitoyenneté, ainsi que des fermes non contiguës. L'espace intérieur s'organise, dans la grande majorité des cas, transversalement par rapport à la ligne de faîte de la toiture, avec une répartition tri-, quadri- ou multipartite; on observe toutefois une faible proportion de bâtiments subdivisés longitudinalement.

**De 1870 jusque vers 1950**, de nouvelles variantes apparaissent. La crise économique s'installe dans l'agriculture pour une vingtaine d'années à partir du début de cette période pour des raisons qui résident surtout dans la mise en concurrence des marchés consécutive à l'invention de la machine à vapeur (mise en place du réseau ferré et bateaux à vapeur). La construction et la transformation des maisons paysannes en subit le contrecoup. D'une part les moyens financiers se restreignent et, d'autre part, une grande proportion des fermes vient d'être rénovée. Le paysan doit rationaliser son exploitation et baisser ses coûts de production. Les coyaux, les demi-croupes et le riche décor des variantes de la période précédente sont sacrifiés. Jusqu'aux années 1950, on suit le plus souvent un schéma traditionnel de division avec des travées disposées perpendiculairement au faîte du toit. La mécanisation de l'agriculture crée de nouveaux besoins. Elle va de pair avec la diminution des personnes

employées dans ce secteur, qui peuvent ainsi être remplacées. On pratique des remaniements parcellaires à l'échelle des communes pour favoriser l'emploi des machines. Les anciennes fermes ne répondent plus aux besoins. Le paysan multiplie les adjonctions et les dépendances annexes, acquiert ou loue les domaines abandonnés par ses voisins. Une ferme de Cheseaux-sur-Lausanne élevée à l'extérieur du village vers 1861 est détruite par un incendie en 1951. Encore reconstruite de manière traditionnelle, elle constitue un des derniers exemples, marquant ainsi la fin de cette période (Vd IV: 463-464). Les plans du nouveau bâtiment (fig.

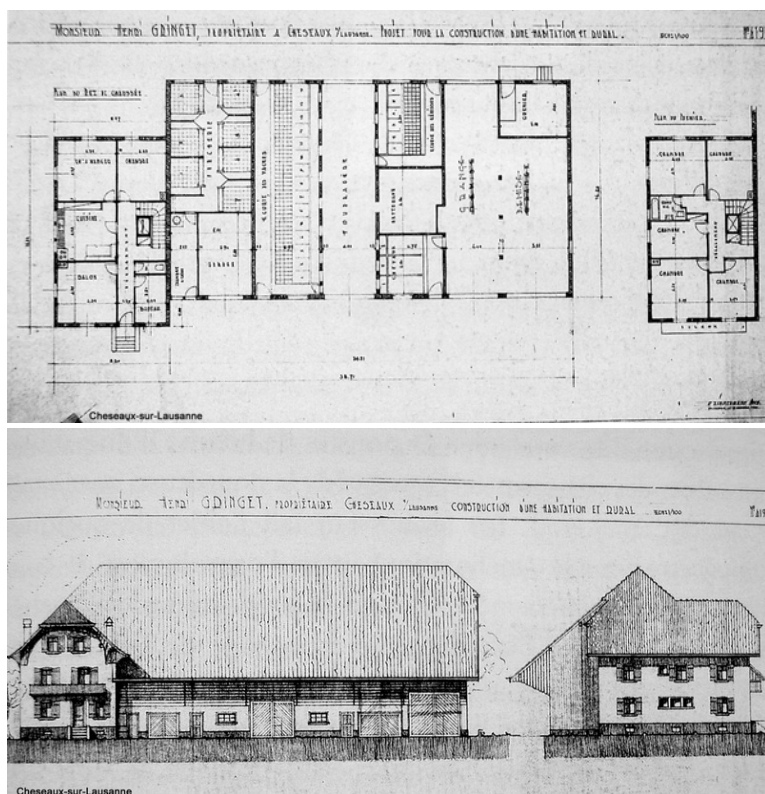


Fig. 96 et 97 Élévation de la façade principale et plan d'une ferme reconstruite après l'incendie de 1951 à Cheseaux-sur-Lausanne.

96-97) s'inspirent de ceux d'une ferme semblable de Penthéraz édifiée deux ans auparavant. L'architecture reprend les modèles diffusés à l'époque par l'Union suisse des paysans et par son Office des constructions agricoles. La répartition des travées reste classique avec une juxtaposition transversale par rapport au faîte de la toiture. Le projet de l'architecte prévoyait un pignon transversal; quelqu'un y a ajouté, dessiné à main levée au crayon, un berceau typique des constructions alémaniques, révélateur du jeu des influences

qui prévalaient à cette époque. On a finalement opté pour une toiture avec un faîte dans le même axe doté de demi-croupes. Un monte-chars très pratique facilite le travail de déchargement du foin. Grâce à un rail métallique fixé sous la faîtière, on peut déplacer et aligner jusqu'à sept chars sous les combles. Le volume de la grange était adapté au stockage du foin en vrac. Par la suite, on a utilisé des machines qui façonnaient des bottes parallépipédiques, et, depuis 1990, des bottes cylindriques fortement compactées.

**De 1950 à aujourd'hui**, la ferme dite «de colonisation» est progressivement adoptée (fig. 98). Elle résulte de l'abandon des locaux d'exploitation situés au village lors d'un remaniement parcellaire. Ceux-ci sont vendus et affectés le plus souvent à des fonctions d'habitat, d'artisanat ou d'entrepôt. On localise les nouveaux bâtiments au centre du domaine remembré. Leur construction ne suit plus les canons traditionnels, mais se réfère à une architecture fonctionnelle, construite ou inspirée par les plans-types proposés à l'échelle nationale par l'Union suisse des paysans. On dissocie de manière quasi systématique le rural du logis. Le volume des constructions se modifie et devient moins haut. L'évolution des techniques de compactage du fourrage, d'abord avec les bottes, puis avec les balles rondes, permet de diminuer de manière impressionnante le volume de stockage des granges, de l'ordre de sept fois. Tout doit pouvoir être manipulé avec des élévateurs limitant ainsi la hauteur des locaux. On cherche à réduire au maximum les coûts de construction en utilisant des matériaux modernes comme la tôle ou les plaques en fibrociment à base d'amiante jusque dans les années 1980. Considérés comme des fermes modèles, les bâtiments des années 1960 ont parfois mal vieilli. On utilise souvent aujourd'hui la brique laissée apparente pour élever les murs et du bois pour fermer les autres parties (fig. 99). Le fibrociment reste d'une utilisation courante, comme la tôle



Fig. 98 Ferme de colonisation à Malmont sur la commune de Fleurier.



Fig. 99 Ferme moderne à l'entrée nord du village de Savagnier.

## Juras vaudois et neuchâtelois

L'évolution se fait sentir avec un certain retard dans le Jura, partiellement en raison de son isolement et d'un climat moins favorable aux cultures qu'en Plaine. A partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les paysans complètent souvent leurs revenus par une activité

industrielle à domicile. L'horlogerie se développe à la vallée de Joux et dans les montagnes neuchâteloises alors que la région de Sainte-Croix se spécialise dans la production de boîtes à musique (Vd I: 20).<sup>61</sup> Les paysans continuent l'exploitation de leur domaine et travaillent à l'établi surtout durant la mauvaise saison. Cette composante industrielle a une incidence sur l'architecture paysanne régionale en contribuant à sa préservation. Tirant une partie de ses revenus hors de l'agriculture, l'ouvrier-paysan se contente de la production habituelle de son domaine qui suffit à couvrir ses besoins. La maison ancienne convient toujours, l'aménagement d'un atelier dans le comble nécessitant peu de place (Vd I: 101-102, 112-115, 139-141, 462, 464).

### *Vallée-de-Joux*

L'agrandissement des anciennes variantes de fermes à un niveau (Vd I: 132-134), au faîte orienté dans l'axe de la vallée, entre le nord-est et le sud-ouest, se fait en surélevant le bâtiment d'un étage, voire même de plusieurs consécutivement au développement industriel et au phénomène d'urbanisation qui lui est lié. On ne peut toutefois pas exclure la présence de



Fig. 100 Agrandissement d'une moitié de ferme à La Frasse-Dessous sur la commune de Vallorbe, composée à l'origine de deux exploitations mitoyennes divisées par le faîte.

fermes à deux niveaux au XVII<sup>e</sup> siècle comme le montrent certains documents (Vd I: 132), mais il devait s'agir d'exceptions. Les commentaires des commissaires qui ont taxé les bâtiments en 1837-1838 sont révélateurs. Pour la vallée de Joux, ils laissent toujours transparaître une impression négative, par exemple:

«bâtiment très bas, un rez-de-chaussée seulement», «il n'est pas élevé pour un étage», «ce bâtiment n'a pas un étage,

construction antique et désagréable», etc. Généralement, les fermes mitoyennes divisées par le faîte ont fait l'objet de surélévations conjointes, à l'exception d'une seule partielle à La Frasse-Dessous sur le territoire de la commune de Vallorbe (fig. 100). La Révolution agricole ne suffit pas à expliquer l'agrandissement des maisons. Le phénomène débute au XVIII<sup>e</sup> siècle pour répondre à l'augmentation démographique consécutive au développement de l'horlogerie. Il devient nécessaire de satisfaire les nouveaux besoins en chambres ou en appartements

<sup>61</sup> FIGUET, 1996.

supplémentaires, comme celui de dissocier, dans un atelier indépendant, l'activité industrielle qui se déroulait jusque-là dans la chambre de séjour. La production agricole stagne au cours de cette période rendant assez rares les transformations et agrandissements de ruraux; les *Procès-verbaux de taxation de 1837-1838* ne signalent qu'un seul agrandissement de ce type en 1828 au village du Lieu. Il convient de souligner que les nouvelles variantes de la vallée de Joux ne sont qu'exceptionnellement dotées d'accès de grange haute, contrairement au Moyen-Pays (Vd I: 136-137).

### *Jura neuchâtelois et région de Sainte-Croix*



Fig. 101 Murs coupe-vent avec chapiteaux au centre indiquant une surélévation au Rotel sur la commune de Travers.



Fig. 102 Surélévation de charpente à La Montagne-de-Buttes.

Les anciennes maisons rurales du nord-est du Jura vaudois et du Jura neuchâtelois appartiennent au type dit «à pignon frontal» que l'on observe également dans le canton du Jura, dans le Jura bernois ainsi qu'en Franche-Comté voisine. Rappelons que leur façade est généralement perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain et que les deux pans de leur toiture sont orientés dans le sens des vents dominants. Les raisons qui président à la transformation des bâtiments sont comparables à celles de la vallée de Joux: industrie se développant à domicile, augmentation de la population et amélioration de la production agricole.

A partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les anciennes fermes à pignon frontal sont parfois surélevées d'un niveau. L'examen des murs coupe-vent protégeant la façade sud-est est révélateur à ce propos. Souvent, le chapiteau qui trônait au sommet de l'ancien mur demeure visible à mi-hauteur, fournissant un indice clair (fig. 101). L'analyse des charpentes (fig. 102) peut également révéler des surélévations que la dendrochronologie permet de dater.



Fig. 103 Ferme à pignon frontal aux Coeudres à La Sagne, façade sud-est comprenant deux niveaux, une ramée-larmier en encorbellement avec galerie, fin XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 104 Ferme à pignon frontal à Sur-les-Gez (c. de La Brévine) avec agrandissement sur l'arrière. Façades sud-est et nord-est.

Les nouvelles fermes édifiées autour de 1800 présentent souvent deux niveaux, tout en conservant une orientation frontale. La ramée sud-est des anciennes variantes, composée de deux ou trois rangées de planches verticales, se complexifie. Elle présente plus systématiquement un encorbellement avec l'aménagement d'un berceau, voire d'une galerie (fig. 103). Dans le Jura neuchâtelois, et uniquement lors d'un établissement sur une pente

faible ou sur un terrain plat, on a parfois accolé un nouveau rural plus haut à l'arrière, au nord-ouest (fig. 104).

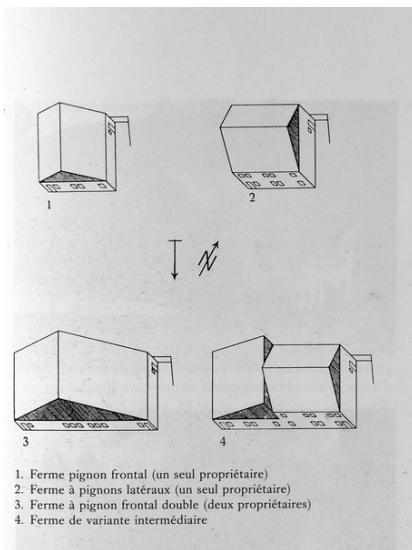


Fig. 105 Schéma d'agrandissement des fermes à pignon frontal par retournement de la toiture et l'adjonction d'un niveau.

Dans les cas d'une implantation sur un versant d'anticlinal, l'agrandissement des fermes à pignon frontal est rendu problématique par la pente du terrain. Sur les côtés, les pans de la toiture arrivent près du sol et limitent les possibilités à de simples appentis. A l'arrière, le maintien des niveaux impliquerait des travaux d'excavation considérables, rendus irréalisables dans bien des cas par l'affleurement des bancs rocheux. A l'avant, un remblai important serait nécessaire et un tel aménagement remettrait en cause l'organisation du logis.



Fig. 106 Retournement partiel d'une ferme mitoyenne à pignon frontal à La Chaux sur la commune de Sainte-Croix.



Fig. 107 Ferme mitoyenne à pignon frontal à Saint-Olivier sur la commune de La Côte-aux-Fées, vue du sud.



Fig. 108 La même ferme partiellement retournée, vue de l'est.

La **ferme à pignons latéraux** connue dans le canton de Neuchâtel sous les appellations de "maltournée", de "retournée" ou parfois de "détournée" représente une variante du type à pignon frontal répondant aux nouveaux besoins d'agrandissement.<sup>62</sup> Elle offre un volume de stockage accru pour les récoltes et

apparaît avec l'augmentation de la production fourragère (trèfle, esparcette, luzerne). On «retourne» ou «détourne» le toit par rapport à la variante à pignon frontal d'un quart de tour et on lui ajoute un étage (fig. 105). La ligne de faîte de la toiture de la



Fig. 109 La même ferme aujourd'hui, entièrement retournée, vue de l'est

ferme à pignons latéraux devient ainsi parallèle aux courbes de niveaux du terrain.

La façade principale reste toujours orientée au sud, sud-est, mais se trouve sous le mur

gouttereau. Non seulement le volume de stockage de la grange est considérablement agrandi, mais de nouvelles chambres ou un appartement peuvent également être aménagés à l'étage. En cas de besoin, il demeure toujours possible d'allonger le rural dans le prolongement du nouveau pignon (Vd I: 169). Cette manière de construire apparaît également vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette pratique, commune à l'ensemble du canton de Neuchâtel et à la région de

<sup>62</sup> CHIFFELLE, 1968, pp. 142-146

Sainte-Croix (Vd I: 103-116), semble toutefois moins répandue au Val-de-Ruz où les bâtiments ont plutôt été surélevés tout en maintenant la position des pignons au sud-est et au nord-ouest; toutefois, lors de nouvelles constructions, la ligne de faîte du toit s'oriente dans l'autre sens, parallèlement aux courbes de niveaux du terrain.

Limitée à la région de Sainte-Croix et au sud-ouest du Jura neuchâtelois, une **variante intermédiaire** (fig. 106) combine les deux cas précédents (Vd I: 116-119). Celle-ci se retrouve également en Franche-Comté voisine, par exemple dans la région des Fourgs et des Hôpitaux. Elle résulte de la transformation partielle d'une ferme double à pignon frontal; l'un des propriétaires a inversé l'orientation de la toiture de son bâtiment alors que l'autre a maintenu l'état d'origine. Vu de dessus, le faîtage du toit forme un T. Cette pratique subsiste dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle; quelques exemples sont même illustrés par des photographies. Dans le hameau de Saint-Olivier à La Côte-aux-Fées, la ferme mitoyenne située au nord-est a été retournée en deux étapes selon ce schéma avec une variante intermédiaire durant quelques années (fig. 107 à 109).

Sur le plan de l'aménagement intérieur, une évolution apparaît. Les nouvelles variantes, voire parfois même les anciennes fermes, voient les logis changer de position pour être placés au sud-ouest, la chambre de ménage s'ouvrant toujours au sud-est. Le logis bénéficie ainsi d'un meilleur ensoleillement. L'amélioration des moyens de chauffage avec les petits fourneaux indépendants (mobilier), puis les installations de chauffage central, permet, dans le cas d'une implantation du bâtiment sur le versant orienté au nord-ouest d'une vallée ou d'un vallon, de déplacer la chambre de séjour à l'angle ouest, vers la vue. L'aménagement des grandes fermes mitoyennes à pignon frontal de la région de Sainte-Croix se modifie. Les deux cuisines en position centrale, éclairée uniquement par l'ouverture des vantaux de la grande cheminée en bois, sont déplacées. On utilise à cet effet, soit l'espace disponible derrière la façade gouttereau à la suite de l'ancienne cuisine, soit un agrandissement sous la forme d'un appentis dans le prolongement de la chambre de séjour (Vd I: 91-92).

L'évolution récente des constructions rurales dans le Jura reprend les principes de l'architecture décrite en Plaine. Les bâtiments traditionnels sont la plupart du temps complétés par des hangars ou des ruraux modernes permettant une exploitation plus rationnelle. Les fermes de colonisation sont rares en raison de la dispersion de l'habitat. Il n'est pas nécessaire de pratiquer un remaniement parcellaire pour regrouper les terrains qui forment déjà une

entité indépendante d'un seul tenant. Lorsqu'il y a des exploitations modernes avec un rural dissocié du logement, il s'agit généralement de bâtiments édifiés à l'emplacement d'anciens détruits par un incendie ou remplacés.

## Une typologie particulière liée à la production fromagère:

### Les chalets d'alpage du Jura vaudois

Les chalets d'alpage, coiffant les sommets de la chaîne jurassienne (fig. 110) et servant à l'estivage du bétail, constituent une typologie bien particulière. Cet ensemble ne se réfère que très partiellement à l'architecture rurale des régions étudiées. Il s'agit d'une influence extérieure, liée à l'introduction d'une nouvelle fabrication fromagère à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Fig. 110 Alpages sur et dans la combe anticlinale du Suchet - Aiguilles-de-Baulmes.

Plusieurs des formes d'alpage observables en Suisse se retrouvent dans le Jura. Elles vont de la simple propriété individuelle, où le paysan estive lui-même son bétail, à diverses sortes d'exploitation collective. La plus courante se base sur le système de l'amodiation. Les propriétaires sont soit des collectivités (communes ou

sociétés) soit, autrefois, surtout des membres de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie vaudoise, neuchâteloise et bernoise. L'alpage est amodié, c'est-à-dire loué au plus offrant, jadis lors d'une mise publique. L'amodiataire (ou *amodieur*), souvent un paysan, se charge de trouver du bétail de location et engage le personnel pour l'aider à l'exploitation de l'alpage.

La répartition géographique des grands alpages du Jura s'étend sur la haute chaîne, du Bassin genevois jusqu'à l'anticlinal du Chasseral dans le canton de Berne. Le phénomène se limite au premier plissement qui domine le Moyen-Pays; il se développe plus tardivement sur les chaînons intérieurs des montagnes neuchâteloises comme à Tête-de-Ran ou sur le Mont-Racine. Dans ce cas, les estivages sont: soit d'anciennes maisons rurales adaptées, comme l'était par exemple l'ancienne exploitation du Grand-Sommartel entre Le Locle et Les Ponts-de-Martel à partir des années 1860-1870, avant d'être détruite par un incendie en 1906; soit des bâtiments élevés tardivement comme l'indique leur typologie.

Les pâturages d'alpage sont utilisés depuis longtemps, aussi bien dans le Jura que dans les Préalpes. Avant la fabrication des fromages à pâte dure, on produisait d'une part des tommes qui n'impliquaient pas de cuisson et d'autre part du fromage cuit,<sup>63</sup> probablement le *vachelin* cité par Susanne Daveau<sup>64</sup> et Paul Hugger,<sup>65</sup> un fromage ressemblant au gruyère, mais de qualité inférieure. La fabrication intensive du gruyère aurait débuté vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle dans le canton de Fribourg, avec en parallèle le développement d'un marché d'exportation, notamment la fourniture aux armées comme par exemple la marine de guerre française. Il est intéressant de remarquer que cette recette a été mise au point durant la phase la plus froide du Petit âge glaciaire, de manière certainement à permettre la constitution de réserves grâce à un produit offrant une longue conservation. Les succès de cette nouvelle production provoquent un mouvement d'émigration. De nombreux fromagers originaires du canton de Fribourg et du Pays-d'Enhaut louent leurs services dans le Jura vaudois et en Franche-Comté voisine. Ils gardent jalousement leurs secrets de fabrication pour conserver leur travail. Michel Vernus, dans son remarquable ouvrage sur le Comté, cite une correspondance officielle entre l'intendant de Franche-Comté et celui du Limousin qui met en évidence vers 1732-1734 déjà cette dépendance: « il se fait dans les montagnes de Franche-Comté d'aussi bon fromage qu'en Suisse, d'autant que ce sont des Suisses mêmes qui viennent les y fabriquer, se rendant en grand nombre à Pontarlier le jour de la Feste de Saint-George dans une place nommée gruière ».<sup>66</sup>

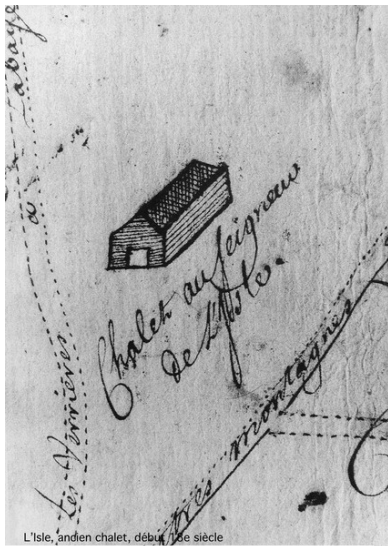


Fig. 111 Ancien chalet en bois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur les montagnes de L'Isle au nord-est du Mont-Tendre.

L'architecture des chalets d'alpage suit cette évolution qui intervient dans le Jura à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les anciens chalets ont vraisemblablement tous été reconstruits à un exemple près, à la vallée de Joux. Ils étaient entièrement en bois (fig. 111) comme le montre un ancien plan cadastral levé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite d'un conflit de bornage au Pré-de-l'Haut, à l'extrémité nord-est de la chaîne du Mont-Tendre (Vd I: 239-240). Un chalet neuf venait d'être reconstruit; son architecture marque une rupture avec celle des autres bâtiments: son enveloppe est en maçonnerie; il

<sup>63</sup> PIGUET, 1974, p. 270.

<sup>64</sup> DAVEAU, 1959, p. 255.

<sup>65</sup> HUGGER 1975, p. 4.

<sup>66</sup> VERNUS, 1988, p. 48.

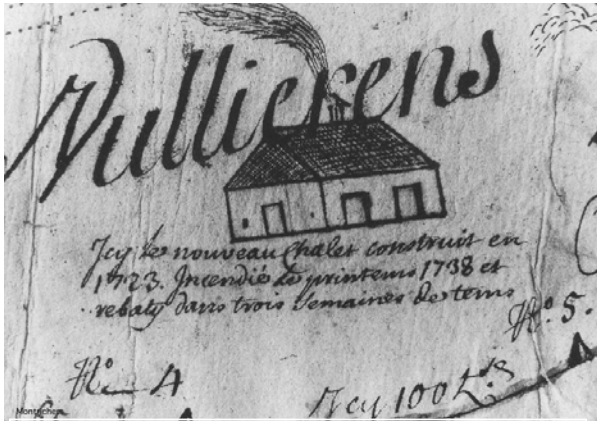


Fig. 112 Sur le même plan, nouveau chalet sur la commune de Montricher, construit en 1723 et reconstruit en 1738 après un incendie.

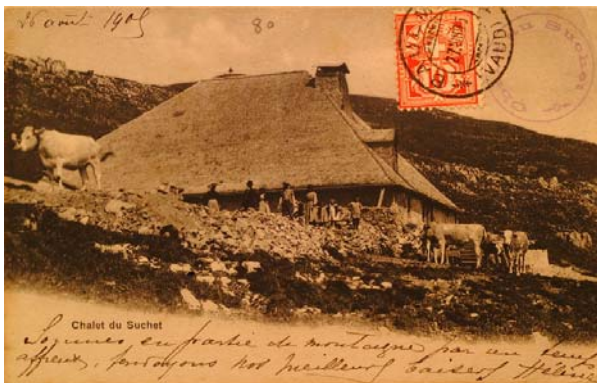


Fig. 113 Le chalet du Suchet, encore couvert en tavillons sur une carte postale envoyée le 26 août 1909.

présente un volume plus grand coiffé d'une toiture à croupes, elle-même surmontée d'un panache de fumée qui traduit bien une innovation importante, celle de la cheminée en bois fermé par un couvercle mobile (fig. 112).



Fig. 114 Chalet de La Barillette sur la commune de Gingins. Les larmiers de la chambre à lait sont bien visibles autour de l'angle nord.

Les chalets d'alpage construits depuis cette époque n'ont qu'un rapport lointain avec les fermes régionales, à l'exception de la zone nord-est du Jura vaudois. Bien que la fonction diffère fondamentalement, les artisans auraient pu, par exemple, s'inspirer des formes de toiture en usage dans leur région. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ils ont construit de nombreux chalets ayant des toits à quatre pans (fig. 113-115), forme qui n'était pratiquement pas usitée à la même époque pour les constructions rurales du Jura vaudois. Les rares toitures de ce type que l'on observe actuellement sur les maisons rurales dans la région de la plaine de l'Orbe et du lac de Neuchâtel relèvent de travaux réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle.



Fig. 115 Chalet de La Redalle couvert en tavillons sur la commune de Provence.



Fig. 116 Chambre à lait ou *laitier* du chalet du Grand-Brelingard sur la commune de Grandevent.

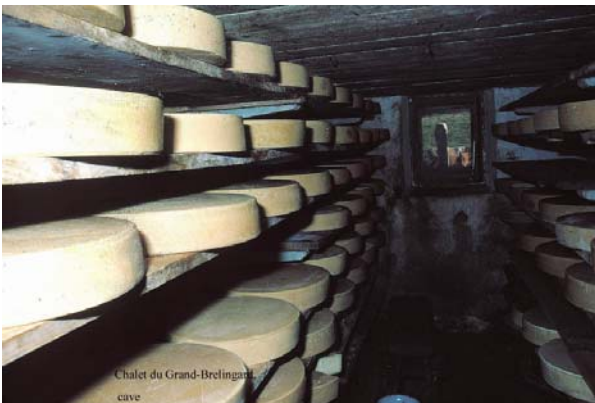


Fig. 117 Cave à fromages du même chalet

Il est presque certain qu'avec l'introduction de la technique de fabrication du gruyère, les fromagers des Préalpes aient importé avec eux leurs modèles architecturaux. Les anciennes constructions en bois ne convenaient plus: un *laitier* (ou chambre à lait) était nécessaire pour *lever* la crème du lait de la traite du soir (fig. 116), ainsi qu'une

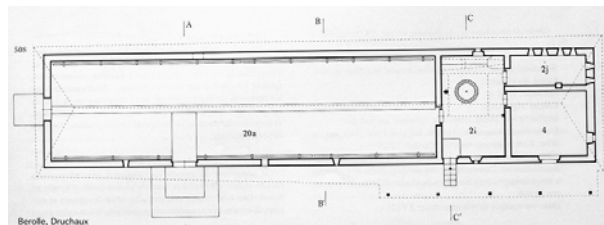


Fig. 118 et 119 Chalet de plan allongé à Druchaux sur la commune de Bérulle.

cave à température stable pour affiner les fromages (fig. 117). Seuls des murs en maçonnerie pouvaient satisfaire ces nouveaux besoins dans le Jura. De plus, les chalets présentant un plan rectangulaire allongé et étroit (fig. 118 et 119), que l'on observe dans les montagnes, entre les communes de Bière et de Vaulion, ne peuvent être expliqués par la topographie (Vd I: 268). La pente du terrain est souvent moyenne ou peu prononcée. Des bâtiments plus larges auraient pu être construits sans difficulté sur la majorité des emplacements ou à proximité immédiate. En revanche, ce type allongé et étroit s'adapte parfaitement à une implantation sur des fortes pentes, telles qu'on les rencontre dans les Alpes et les Préalpes.

On peut assimiler le chalet à une sorte de manufacture qui regroupe toutes les activités sous le même toit. Il comprend les locaux utilisés pour la fabrication et l'affinage des fromages: la fromagerie-cuisine; le *laitier* toujours disposé dans l'angle nord; la cave; une ou plusieurs chambres à coucher situées au rez-de-chaussée ou dans les combles; enfin les écuries pour les vaches et celles pour les porcs appelées *boitons*. Ce dernier local est, dans certains cas, dissocié de la construction principale et se trouve alors à proximité (fig. 120).



Fig. 120 *Boiton* couvert en tavillons dissocié du chalet. La Redalle sur la commune de Provence.

Les principes régissant la typologie des constructions d'alpage ne se basent pas sur les aménagements intérieurs, qui suivent rigoureusement le même plan. En revanche, la volumétrie des bâtiments, la forme de la toiture, ainsi que des paramètres comme le genre de propriété et les modes d'exploitation fournissent des critères pertinents. On isole ainsi neuf variantes (Vd I: 262-273) parmi lesquelles on distingue: un plan carré ou

rectangulaire avec un toit à trois ou à quatre pans; un toit pouvant présenter une forme simple à deux pans; un plan rectangulaire allongé, évoqué précédemment, qui concerne une dizaine de constructions; une imitation parfois des fermes à pignon frontal dans la zone nord-est du Jura vaudois; les chalets modernes forment également une variante distincte.



Fig. 121 Chalets individuels aux Loges sur la commune d'Arzier, dépendant du village français de Bois-d'Amont qui s'étire au fond de la vallée.

Les chalets individuels de la zone des Loges (c. d'Arzier-le-Muids) constituent une typologie particulière, à l'extrémité sud-ouest de la

vallée de Joux, tout comme les «prés de fauche» de la région Concise-Provence. A Arzier, sur le versant nord-ouest de la commune bordant la frontière française, les paysans du village français de Bois-d'Amont estivaient leur bétail dans des loges selon un système individuel (fig. 121). Les pâtures, juxtaposées en lanières, sont accompagnées d'un petit bâtiment



Fig. 122 Loge individuelle abritant la famille en été quelques têtes de bétail.

comprenant une cuisine, une chambre et une écurie pour quelques vaches. Le lait était apporté matin et soir dans l'une des quatre fromageries possédées en copropriété par les exploitants de chaque zone (Vd I: 292-311 et fig. 122). Un système similaire se retrouvait anciennement sur les versants français de la Dôle et du Crêt-de-la Neige où les vestiges de petits hameaux d'alpage ont

été mis en évidence par les archéologues.<sup>67</sup>

Les abris temporaires pour les faucheurs (fig. 123) se rencontrent sur les hauts des communes



Fig. 123 Loge mitoyenne de pré de fauche à Vers-chez-les-Colomb sur la commune de Montalchez.

littorales du lac de Neuchâtel (Montalchez, Saint-Aubin, Gorgier, Rochefort et à Provence sur territoire vaudois (Vd I: 273). Les paysans y séjournèrent le temps nécessaire à la fauche de leurs prés, s'abritaient et dormaient dans de petites constructions parfois communes à plusieurs familles. Le foin séché était descendu en plaine. Cette coutume est toujours en vigueur, mais les moyens modernes d'exploitation permettent

aujourd'hui de redescendre chaque jour au village (fig. 124). Le parcellaire de la montagne des communes de Montalchez et de Saint-Aubin est révélateur: on distingue clairement les petites parcelles des *prés de fauche* de celle des grandes métairies comme La Baronne (fig. 125).

<sup>67</sup> MALGOUVERNÉ, 1988, pp. 75-84.

Les loges à bétail constituent un prolongement de l'exploitation rurale. Elles se rencontrent principalement dans le Jura neuchâtelois. Dans le cas de parcelles juxtaposées en lanières dans la vallée de La Sagne et des Ponts et celle de La Brévine, elles occupent systématiquement la partie élevée du domaine. Outre sa fonction d'abri, leur toit sert surtout à collecter les eaux de pluie dans une citerne pour abreuver le bétail, le relief karstique étant perméable.



124 Les foins sur la montagne de Montalchez.



Fig. 125 Parcelle serré des prés de fauche contrastant avec celui du grand alpage de La Baronne, commune de Montalchez.

## Laiteries-fromageries des villages

Les laiteries des villages et des hameaux de Plaine et du Jura découlent de l'évolution de la production laitière à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La fabrication du gruyère se pratique d'abord exclusivement durant l'été dans les chalets d'alpage; la production laitière diminuait en effet de manière importante durant la mauvaise saison, rendant impossible la poursuite de cette activité. Elle intervient plus tardivement dans les villages (Vd I: 313-318; Vd III: 226-231 et Vd IV: 247-253). Il faut en effet attendre le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour assister à une généralisation de la fabrication en plaine, ceci grâce à l'introduction de la culture des plantes fourragères et à l'amélioration des races bovines. Contrairement à aujourd'hui, même les villages situés dans le vignoble étaient équipés d'une fromagerie au XIX<sup>e</sup> siècle; l'élevage y jouait certes un rôle économique secondaire, mais il permettait, faut-il le rappeler, de fournir le fumier indispensable pour engraisser les terres du vignoble.

Dans la région de Nyon, on appelle parfois la fromagerie *fruitière*; ce terme est utilisé surtout à Genève et dans le Jura français voisin ou encore sous la forme de *fruiterie* à Lavaux. Dans les autres parties du Jura vaudois, chaque éleveur va au *chalet*, appellation commune également dans les Préalpes.

De manière générale, ce sont des sociétés, regroupant tout ou partie des producteurs de lait du village, qui possèdent le local de fabrication. Dans les communes comprenant plusieurs entités, il y a généralement une fromagerie pour chacune d'entre elles. Par exemple, l'ancienne petite ville de L'Isle et ses hameaux (Villars-Bozon et La Coudre), sont tous dotés d'une fromagerie au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans la seule région du pied du Jura comprise entre La Côte et la Venoge, nous avons repéré 172 bâtiments ayant, ou ayant eu, une relation avec la fabrication du fromage. Les constructions indépendantes forment les trois-quarts de ce



Fig. 126 Fromagerie coiffée d'une toiture à quatre pans imitant celles des chalets d'alpage, dans le village de Rances près d'Orbe au pied du Jura.

total; 29 sont associées avec d'autres activités, principalement l'école (20 cas); treize constituent des dépôts de lait. Pour le cas des fromageries intégrées dans un bâtiment multifonctionnel, il demeure difficile, sans un dépouillement systématique des archives communales, de déterminer l'époque de leur aménagement. Dans le Gros-de-Vaud et la Broye, le phénomène est comparable, mais se développe un peu plus tardivement.



Fig. 127 Fromagerie du village de Villars-Tiercelin dans le Gros-de-Vaud.

Les fromageries placées dans un bâtiment indépendant sont plus faciles à dater dans le canton de Vaud, grâce aux indications des taxes de 1837-1838 et à celles qui les suivent. La construction de 3% d'entre elles seulement remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il convient toutefois de rester prudent, ces bâtiments ayant pu être convertis par la suite en fromagerie. Sans tenir compte des

transformations ultérieures, plus du tiers des premières mentions de constructions concerne la période 1800 à 1820 dans la région de La Côte à la Venoge, alors que dans le Gros-de-Vaud et la Broye, celles-ci se font avec un décalage d'une vingtaine d'années. Le rythme baisse ensuite jusqu'en 1890, pour connaître, mais uniquement sur La Côte vaudoise, une nouvelle accélération dans les vingt années qui suivent (17% du total des bâtiments).

La typologie des constructions suit des schémas comparables dans le Moyen-Pays et le Jura vaudois. Au cours du premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, le local d'origine ne comprenait souvent qu'un niveau fermé par des murs en maçonnerie. Plusieurs toitures à quatre pans sont conservées (fig. 126-127); cette forme, comme nous l'avons déjà évoqué, ne se rencontre que rarement sur les maisons rurales de la région et s'inspire de celle des chalets d'alpage du Jura vaudois. La fromagerie du hameau de Saint-Olivier sur la commune de La Côte-aux-Fées est encore coiffée d'une toiture à quatre pans couverte de tavillons au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme le montre une photographie d'époque (fig. 128). Elle a été refaite quelques années plus tard, probablement en 1903 selon le Registre de la société propriétaire qui opte pour une toiture plus simple à deux pans, achète 3100 tuiles et fait procéder à la réfection de la charpente (fig. 129). Les fromageries couvertes par un toit à demi-croupes ou par deux pans simples sont plus tardives (fig. 130).



St. Olivier — Côte aux Fées

Fig. 128 Hameau de Saint-Olivier sur la commune de La Côte-aux-Fées. La fromagerie, coiffée d'une toiture à quatre pans, se trouve au premier-plan.



Fig. 129 La même fromagerie après transformation du toit au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'organisation intérieure suit toujours le même schéma, comparable à celui des chalets d'alpage en faisant abstraction des écuries avec:

- la chambre à lait, appelée *laitier*, placée à l'angle nord-est, dans la partie la plus froide; de l'extérieur, on remarque ce local par une série de fentes en façade, disposées verticalement ou horizontalement, et même parfois superposées, dénommées *larmiers*;

- le local de fabrication, accessible directement depuis la rue; il contient la chaudière et la presse à fromages; la cave, appelée parfois le «grenier à fromages» se situe dans la partie arrière ; souvent à demi-enterrée, elle est rarement entièrement en sous-sol. La dissociation dans des bâtiments séparés, entre la cave et le local de fabrication, reste exceptionnelle.

Dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les bâtiments ayant deux étages succèdent à ce premier type de construction. Le niveau supérieur sert à aménager le logement du fromager. Il s'agit parfois d'un ancien local de fabrication, bas et surélevé après coup. Par exemple, la fromagerie de Cuarnens construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle est agrandie et rehaussée après 1850 (Vd III: 228).



Fig. 130 Fromagerie de Chez-Maurice-Dessous sur la commune de Buttes, aujourd'hui transformée en logements.

Les **locaux de *coulage* du lait** correspondent à une phase de regroupement de la fabrication sur un seul site dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils permettent de rationaliser les déplacements. Collecté dans un *coulage*, proche des lieux de production, le lait est transféré en une seule fois à la fromagerie. Il s'agit d'une petite construction ayant un niveau, abrité par une toiture à deux pans (fig. 131).

La fabrication du fromage fournit beaucoup de petit-lait qui sert de base à l'alimentation des porcs. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la fromagerie n'est pas associée à une porcherie; les sociétaires devaient certainement se répartir directement le petit-lait pour nourrir leurs porcs à la ferme. La construction de porcheries centralisées n'apparaît que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec une majorité de bâtiments datant du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de constructions à un seul niveau, abritées par un toit à deux pans; elles sont placées hors du village, pour éviter aux habitants les désagréments olfactifs provoqués par une forte concentration d'animaux (fig. 132).



Fig. 131 Dépôt de lait du hameau de La Chaux sur la commune de Sainte-Croix.



Fig. 132 Ancienne porcherie de Thierrens à la sortie est du village, transformée récemment en maison locative.

## 5. CONCLUSION

Les hypothèses formulées dans l'introduction et leur développement permettent d'aboutir à des conclusions qui restent parfois fragmentaires, surtout pour comprendre le jeu des influences entre les types de fermes, ainsi que les phénomènes d'imitation et les filiations entre les régions. Une étude incluant une région plus étendue serait nécessaire pour permettre des conclusions définitives.

La **première hypothèse** énoncée dans l'introduction proposait de mettre en relation la répartition des fermes dans l'espace avec les influences naturelles et humaines. L'observation des territoires et des structures du bâti met en évidence le rôle joué par la topographie. Les espaces ouverts de plaine génèrent des territoires alvéolaires avec des villages concentrés et rayonnants. Lorsque le relief se marque, les communes suivent les limites naturelles déterminées par les vallons avec des configurations plus ou moins orthogonales. Au pied du Jura, les territoires se développent en lanières sur le versant de la montagne comme l'explique l'exemple observé sur le versant jurassien des districts de Nyon, d'Aubonne et de Cossonay. Outre la répartition géographique, la variation dans le temps contribue à différencier les formes de colonisation. Les territoires élevés du Jura et du Jorat sont défrichés plus tardivement que ceux du Moyen-Pays, à partir du bas Moyen Age. Le climat devient plus rigoureux avec l'altitude et la qualité des sols diminue en raison du relief calcaire. Des surfaces plus grandes sont nécessaires pour garantir la viabilité d'un domaine. Les communes deviennent ainsi plus vastes et les habitats s'organisent selon diverses formes de dispersion.

La répartition du bâti suit une typologie bien précise avec une concentration des maisons en villages dans le Moyen-Pays en suivant divers schémas. L'assolement triennal collectif constitue un facteur puissant de concentration jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. En Plaine, les espaces ouverts se composaient de terroirs exploités selon ce principe. Le groupe villageois était strictement lié par cette pratique répandue dans le nord-est de l'Europe et tout particulièrement en Allemagne. Il s'agissait d'une forme de collectivisation forte, refermée sur elle-même; un ressortissant extérieur avait peu de chances, excepté par mariage avec une héritière du lieu, de pouvoir trouver une place au sein de la communauté rurale. Aujourd'hui encore, dans de nombreux villages restés à l'abri de l'urbanisation ou de l'industrialisation, la forte proportion de noms de famille semblables par localité témoigne de l'existence de cette vie

communautaire. Le système de l'assolement triennal collectif a favorisé un regroupement de l'habitat au centre du terroir.

Dans les espaces ouverts du Moyen-Pays, les villages ont souvent une forme en étoile, suivant en cela l'organisation en nids d'abeille des communes entre elles. Lorsque celles-ci prennent une forme rectangulaire à cause du relief, ce sont les schémas linéaires horizontaux qui prédominent. Une autre relation peut devenir déterminante: les déplacements à l'intérieur de la commune; le bâti se développe alors perpendiculairement au tracé de la route principale qui longe le pied de la montagne, selon une disposition linéaire montante simple ou en épi. Il se situe au centre géographique des déplacements entre les champs cultivés, les prés et la forêt. En montagne, le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, dont le fond se trouve à une altitude moyenne, de 600 m environ, voient se développer sur leurs versants des territoires en lanières. En revanche, au-dessus, lorsque l'altitude des vallées avoisine les mille mètres, les communes reprennent des formes rectangulaires. Dans les vallées de La Sagne et des Ponts-de-Martel ainsi que dans celle de La Brévine, c'est l'échelle qui change et ce sont alors les domaines qui se juxtaposent en lanières.

Le vignoble, lorsqu'il constitue la culture dominante, génère souvent des petits territoires et favorise une concentration de l'habitat. Si les maisons se trouvent dans les vignes, elles sont regroupées en ordre contigu avec des rues étroites. Dans le cas d'une mixité des cultures, le village se localise à l'articulation entre vignes et cultures.

L'abandon de l'assolement triennal collectif au cours du XIX<sup>e</sup> siècle autorise la construction de maisons paysannes dispersées sur des domaines indépendants.

La **deuxième hypothèse** s'attache à considérer la maison rurale comme le résultat de multiples influences naturelles et humaines. Au cours de ces deux derniers siècles, les maisons paysannes changent d'aspect en fonction de l'évolution des productions agricoles. Nous avons décrit les différents facteurs qui ont influencé cette mutation, généralement en interaction entre eux. Rappelons l'importance du réchauffement climatique, l'introduction de nouvelles cultures, les progrès techniques, une amélioration de la fumure des sols, l'influence des grands domaines, la mise en place de filières de formation professionnelle destinées aux agriculteurs et aux viticulteurs ou encore le rôle des sociétés d'agriculture, sans oublier les

progrès de la médecine et le mouvement hygiéniste qui contribuent à l'augmentation de la longévité de la vie et par là du nombre d'habitants. Leur répartition dans le temps et dans l'espace a contribué à les différencier et permet l'établissement d'une typologie. La présentation de celle-ci a été élaborée en évitant de la confiner dans un carcan sur la base de principes prédéfinis rigides.

Le Moyen-Pays se caractérise par des fermes à répartition transversales des travées par rapport au faîte du toit. Elles ont un ou deux niveaux, mais leurs toitures sont plus élevées et présentent une faible pente. Cette dernière est liée au mode de couverture des toits: en bardeaux non cloués ou en tuiles courbes sans talon. Rappelons que les toitures de chaume, répandues sur le Moyen-Pays alémanique, nécessitent des fortes pentes.

Dans les Juras vaudois et neuchâtelois, l'unité de l'architecture rurale ancienne est le fait des toitures à faible pente couvertes en bardeaux et la présence d'un seul niveau. La vallée de Joux se caractérise par des fermes à pignons latéraux, aux faîtes de toiture parallèles à l'axe de la vallée et aux courbes de niveaux du terrain. Dans la région de Sainte-Croix et dans le canton de Neuchâtel, les fermes à pignon frontal prédominent. Les conditions climatiques ou l'implantation dans le terrain ne suffisent pas à expliquer la distinction entre les fermes à pignon frontal neuchâteloises et celles de la vallée de Joux. Les hypothèses les plus pertinentes sont à rechercher dans des organisations sociales et familiales différentes, comme le démontre le développement des *voisinages*, et dans le jeu des influences culturelles avec des liens étroits lors de la colonisation entre la vallée de Joux, le Moyen-Pays et le proche Jura français où se retrouve le même type de ferme.

La répartition typologique des fermes peut s'expliquer en partie par le climat ou par l'eau nécessaire à la consommation. Les pignons latéraux forment la règle à la vallée de Joux où les sources sont nombreuses. Il est possible d'envisager la même hypothèse avec les "maltournées" d'origine des montagnes neuchâteloises. La tradition orale, qui contient toujours une part de vérité, ou une reconstitution historique, donne quelques pistes et explique l'origine de ces "maltournées" par une immigration vaudoise dans certaines hautes vallées neuchâteloises cinq cent ans auparavant (en 1309 ?!), mais sans que cela soit démontré.

**La troisième hypothèse** met en évidence les influences régionales sur les types de fermes, des

phénomènes d'imitation et tente de déceler des filiations.

Dans le domaine des jeux d'influence entre les régions et celui de l'organisation sociale, nous en sommes réduits à des hypothèses. La maison a progressivement et fondamentalement changé d'aspect durant ces deux derniers siècles. Le volume et le nombre de travées dans les maisons du Moyen-Pays augmentent, mais les exemples anciens conservés sont devenus rares, contrairement au Jura qui reste un témoin privilégié de cette évolution.

A la vallée de Joux, les fermes n'ont qu'un niveau jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et sont systématiquement relevées d'un, voire de plusieurs étages avec le phénomène d'urbanisation lié au développement industriel au cours du siècle suivant. Les témoignages fournis par les *Procès-verbaux de taxe des bâtiments* dressés en 1837 et 1838 dans le canton de Vaud sont sans équivoque et les éléments anciens conservés en nombre suffisant pour permettre de bien saisir cette évolution.

Dans le Jura neuchâtelois et la région de Sainte-Croix, l'évolution est encore plus spectaculaire. Les anciennes fermes à pignon frontal n'ont qu'un seul niveau, présentent leur façade principale au sud-est, les pans de leur toiture faisant face aux vents dominants et la ligne de leur faîte étant perpendiculaire aux courbes de niveaux du terrain. Elles peuvent appartenir à un seul propriétaire ou à deux avec pour conséquence un doublement de leur volume. A partir de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, elles font l'objet soit de surélévations, soit d'un retournement de leur toiture avec l'ajout d'un étage pour changer alors fondamentalement d'aspect extérieur; leur faîte devient ainsi parallèle aux courbes de niveaux du terrain. Trait commun des différentes régions, l'augmentation du volume se traduit par l'ajout d'un niveau tout en rendant les toitures plus pentues grâce à l'évolution du mode de couverture. On assiste ainsi à une première uniformisation, limitée toutefois dans le Jura puisqu'un grand nombre de fermes anciennes est conservé.

La filiation entre l'architecture du Moyen-Pays et celle de la montagne semble évidente dans le cas de la vallée de Joux. La répartition en travées transversales à la ligne de faîte de la toiture (ou à la façade principale) dévoile un lien entre la Plaine et la vallée de Joux dans le sens de la colonisation, du bas vers le haut. On y trouve en plus le *néveau*, absent des maisons de Plaine, mais qui réapparaît sous une forme atténuée dans le Jorat et la Haute-Broye. Sa présence trahit une influence climatique plutôt qu'humaine. L'absence de néveau dans le Jura

neuchâtelois et la région de Sainte-Croix, dans des conditions climatiques comparables, semble contredire cette hypothèse. Il convient de rappeler que la ferme de ces régions dispose systématiquement d'un accès de grange à l'étage, sans fourragère au rez-de-chaussée. Il y a souvent un espace entre le logis et l'étable, qui joue le rôle de remise et d'espace de travail, mais il occupe une travée complète à l'intérieur de la maison et non pas sur le devant de la grange et de l'écurie.

Les chalets d'alpage appartiennent à un corpus étranger au Jura. Leur architecture ne se réfère pas à celle des maisons paysannes locales, excepté dans le nord-est du Jura vaudois avec, pour quelques cas, une imitation de la ferme à pignon frontal. On décèle une véritable filiation avec les Préalpes fribourgeoises qui résulte de l'introduction de la fabrication du gruyère par les Gruériens eux-mêmes. Avec des recettes jalousement gardées pour préserver un travail qu'ils exerçaient durant la belle saison dans le Jura, ils ont très vraisemblablement importé avec eux le plan de leurs chalets qui peuvent se comparer à une manufacture. Les anciens chalets, entièrement en bois, correspondaient à une production fromagère qui disparaît au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'introduction de la recette de Gruyère a entraîné l'édification de nouveaux bâtiments en maçonnerie de moellons, dont le plan et la forme s'inspirent certainement de ceux des Préalpes. Les fromagers fribourgeois qui venaient fabriquer dans le Jura auraient importé non seulement leur savoir-faire, mais également leurs constructions. Ce sont certainement eux qui ont introduit les couvertures en tavillons dans le Jura. Des recherches complémentaires dans les archives des communes propriétaires de chalets d'alpage permettraient certainement de découvrir des documents intéressants. Mais il s'agit là d'un travail titanesque que nous n'avons pas pu conduire faute de temps.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution de l'agriculture se poursuit sur les bases jetées au siècle précédent, mais en s'accélégrant. La population active agricole diminue constamment, compensée par une mécanisation accrue. Actuellement, seul un faible pourcentage de personnes vit de l'agriculture: environ 3% actuellement contre 64,3% en 1888 (Vd IV: 106). La production a cependant augmenté avec une surface totale des terres exploitées demeurant quasiment la même. Les constructions ont évolué, mais les particularismes locaux sont progressivement gommés au profit de nouveaux modèles véhiculés par les grandes organisations agricoles comme l'Union suisse des paysans. Celle-ci dispense des conseils et des plans-types par le biais de son Office des constructions agricoles dès sa création en 1917. De nouvelles normes sont ainsi diffusées sur le plan national et le style des constructions tend

à s'uniformiser. L'évolution de ces cinquante dernières années conduit à la disparition des exploitations traditionnelles au profit des fermes de colonisation en habitat dispersé. Les étables doivent être mieux ventilées et plus lumineuses. Les agriculteurs qui poursuivent leur activité utilisent souvent, dans un premier temps, plusieurs fermes appartenant aux domaines qu'ils ont rachetés ou loués. Par la suite et selon leurs possibilités financières, ils préfèrent construire de nouveaux bâtiments adaptés aux machines et aux méthodes modernes de stockage des fourrages, délaissant les fermes traditionnelles.

Que deviennent et que vont devenir nos anciennes maisons paysannes? Sont-elles irrémédiablement condamnées? Vaut-il vraiment la peine de les préserver? Chargées d'histoire, elles nous relient à notre passé. Résultat d'une architecture sans architecte, elles ont constamment et progressivement été adaptées aux besoins et aux conditions de la vie locale. Elles découlent de choix constructifs pensés et réfléchis. Leur orientation selon la trajectoire du soleil permet de bénéficier de l'éclairage naturel maximal et d'un apport calorifique intéressant. La disposition des pignons et, par là des pans de la toiture, s'adapte aux conditions climatiques imposées par les vents dominants.

La mise en valeur des ressources locales redeviendra certainement d'actualité avec la crise des ressources énergétiques qui pointe à l'horizon; les maçonneries de moellons et les crépis à la chaux présentent un excellent coefficient d'isolation thermique et leur réhabilitation devrait tenir compte de cet aspect; l'exploitation et la mise en œuvre des bois de construction locaux n'a jamais cessé; elle pourrait bénéficier d'une impulsion bénéfique en créant de nouvelles places de travail, mais contribuant aussi à l'amélioration de la santé des forêts.

Les anciennes maisons paysannes et viticoles sont le fruit de compromis qui ont derrière eux des siècles d'expériences et de traditions. Des traditions qui ne sont jamais figées, comme le montre l'évolution par paliers successifs des fermes au cours de ces derniers siècles. Elles constituent aussi un patrimoine important par leur nombre. Si elles ne conviennent plus aux exploitants d'aujourd'hui, elles continuent à loger de nombreuses familles dans d'excellentes conditions. Mieux les comprendre permet à la fois de les adapter plus judicieusement aux besoins des propriétaires tout en engageant ceux-ci à intégrer les éléments du passé dans leur projet. Maintenir cette continuité constitue une richesse indéniable. Les maisons ont vu se succéder de nombreuses générations d'habitants avec leurs joies, leurs difficultés et leurs peines. Comprendre le langage de leurs murs, c'est entrer un peu dans la vie des habitants qui

s'y sont succédés. Nous aussi, ne sommes que de passage et appartiendrons comme eux au passé. Une simple leçon d'humilité n'est pas superflue: en apportant notre pierre à l'édifice sans le dénaturer, nous transmettrons à ceux qui nous succéderont une parcelle de cette richesse, ferment indispensable pour construire le futur.

Juillet 2007

Daniel Glauser

## BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie mentionne uniquement aux ouvrages cités dans le texte. Pour plus de détails, il convient de se référer aux bibliographies publiées dans les tomes vaudois des *Maisons rurales du canton de Vaud* (I: 527-530, III: 431-434 et IV: 491-494).

- ANDEREGG Jean-Pierre, *La maison paysanne fribourgeoise, Broye, Glâne, Gruyère et Veveysse*, Les maisons rurales de Suisse tome 8, Bâle 1987.
- ANDEREGG Jean-Pierre, *La maison paysanne fribourgeoise, die Bezirke Saane, See, Sense*, Les maisons rurales de Suisse tome 7, Bâle 1979.
- ANDEREGG Jean-Pierre, *Les chalets d'alpage du canton de Fribourg*, Fribourg 1996.
- ANDEREGG Jean-Pierre, *Une histoire du paysage fribourgeois, Espace, territoire et habitat*, Service des biens culturels, Fribourg, 2002.
- BIERMANN Charles, *La maison paysanne vaudoise*, Lausanne 1946.
- BOSCHUNG Bernard, *Quarre 22 Couvet, rapport préliminaire concernant les recherches historiques et iconographiques et les investigations archéologiques*, 1993.
- Le Locle, Combe des Enfers 2, rapport d'investigations*, 2002.
- Le Voisinage 7 – Le Locle, rapport succinct*, 1994  
(Ces trois rapports, déposés aux Archives de l'Office des monuments et des sites dut canton de Neuchâtel, n'ont pas fait l'objet de publications).
- BOSSARD Maurice et CHAVAN Jean-Pierre, *Nos lieux-dits, toponymie romande*, Lausanne 1986 (cité BOSSARD et CHAVAN).
- BÜHLER Henri, "Les Crosettes, étude de géographie régionale", extrait du *Bulletin de la Société neuchâteloise de glographie*, Neuchâtel 1918.
- BUJARD Jacques, "Au commencement de l'histoire du Val-de-Travers: Môtiers, un siècle après Paul Vouga", dans *Archéologie neuchâteloise n° 35, De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940)*, pp.33-40.
- BURGER André, *Hydrogéologie du bassin de l'Areuse*, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, 1959 (Internet Hydrogéologie du Bassin de l'Areuse).
- CHIFFELLE Frédéric 1971, "Evolution de l'habitat rural dans le Jura central suisse", *Geographica halvetica* 26/4, pp. 187-190.
- CHIFFELLE Frédéric, *Le Bas-Pays neuchâtelois*, Neuchâtel 1968.
- CHIFFELLE Frédéric, « L'homme et la montagne. Géographie humaine du Jura suisse » dans *Le Jura de la montagne à l'homme*, Toulouse 1986.
- COP Raoul, *La ferme des montagnes neuchâteloises*, La Chaux-de-Fonds 1995.
- COURVOISIER, J., 1955, 1963 et 1968, "Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel", tomes I à III, *Les monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, Bâle, Société d'histoire de l'art en Suisse.
- DAVEAU Susanne, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, Trévoux 1959.
- De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940, des fouilles de La Tène au "néolithique lacustre")*, Archéologie neuchâteloise n° 35, Hauterive 2006.
- DE REYNIER Christian 2003, *La ferme du Grand-Cachot-de-Vent, nouvelle analyse archéologique*, Rapport déposé aux Archives de la protection des monuments et des sites de la République et canton de Neuchâtel, non publié.
- DEMANGEON Albert, *Problèmes de géographie humaine*, Paris 1942.
- DERRUAU Max, *Nouveau précis de géographie humaine*, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1971.
- DERRUAU Max, *Nouveau précis de géographie humaine*, Paris 1971.

- Diamond Jared, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Gallimard, 2006
- EGLOFF Annemarie et Wilhelm, *Les Maisons rurales du Valais*, Les maisons rurales de Suisse, tome 13, Bâle 1987.
- Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, tomes I à XII, Lausanne de 1970 à 1977 (cité *Encyclopédie vaudoise*).
- FONTANNAZ Monique, *La ville de Moudon*, coll. Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, tome VI, Berne 2006.
- GILLIARD Frédéric et MEYER Henri, *La maison bourgeoise dans le canton de Vaud, 1925-1933*.
- GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 1, le Jura vaudois et ses contreforts*, Les maisons rurales de Suisse, tome 1, Bâle 1989
- GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 3, De La Côte à la Venoge*, tome 18, Bâle 2002.
- GLAUSER Daniel, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome 4, Du Gros-de-Vaud à la Broye*, tome 19, Bâle 2003.
- Guide du typographe romand*, cinquième édition édité par le groupe de Lausanne de l'Association suisse des typographes, Lausanne 1993.
- HELLER Geneviève, *Propre en ordre*, Lausanne 1979.
- Histoire du Pays de Neuchâtel*, tomes 1 et 2 (??).
- HUGGER, *Le Jura vaudois, la vie à l'alpage*, Lausanne 1975.
- LEBEAU R., *Les grands types de structures agraires*, Paris, 1986.
- MAGNY Michel, *Une histoire du climat. Des derniers mammoths au siècle de l'automobile*, Paris 1995.
- MALGOVERNÉ Alexandre, "Archéologie des villages disparus de la haute chaîne du Jura", in *Paysages découverts*, GREAT, Lausanne 1998.
- MÜLLER Wulf, *Des vallées qui n'en sont pas toujours: Vallis comme circonscription administrative en Suisse romande au Haut Moyen Age*, dans *Revue historique neuchâteloise* 2004 , pp. 169-175.
- Paysages découverts I, II et III*, GREAT, Lausanne 1989, 1993 et 1998.
- PELET Paul-Louis, *Le canal d'Entreroches. Histoire d'une idée*, Lausanne 1946.
- PFISTER Christian, "Klimageschichte der Schweiz 1525-1860", dans *Academica helvetica*, Band I 1984, Band II 1985.
- PIGUET Jean-Claude, *Les faiseurs de musique, histoire de la boîte à musique à Sainte-Croix*, Sainte-Croix 1996.
- PIGUET Auguste, *Le territoire et la commune du Chenit jusqu'en 1701*, Le Sentier, 1974.
- PRIMAULT Bernard, *Etude méso-climatique du canton de Vaud*, cahier n° 14 de l'aménagement régional, Office cantonal de l'urbanisme, Lausanne 1972,
- RAYMOND Denyse, *Les maisons rurales du canton de Vaud, tome2: Préalpes, Chablais, Lavaux*, Société suisse des traditions populaires, Bâle 2002.
- RAYMOND Denyse. *Les Maisons rurales du canton de Vaud. Préalpes, Chablais, Lavaux*, Les maisons rurales de Suisse, tome 17, Bâle 2002.
- ROYER Claude, *L'architecture rurale française, Franche-Comté*, Paris, 1977.
- TROCHET Jean-René, *Maisons paysannes en France*, Paris 2006.
- VERNUS Michel, *Le Comté*, Lyon 1988.
- ZUMKELLER Dominique, *Le paysan et la terre. Agriculture et structure agraire à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève 1992.